SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Proceedings of the Standing Senate Committee on

OFFICIAL LANGUAGES

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

LANGUES OFFICIELLES

Chair:
The Honourable RENÉ CORMIER

Président :
L'honorable RENÉ CORMIER

Monday, April 16, 2018
Monday, April 23, 2018

Le lundi 16 avril 2018
Le lundi 23 avril 2018

Issue No. 23

Consideration of a draft agenda (future business)

and

Twenty-second and twenty-third meetings:

Examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act

Fascicule nº 23

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

Vingt-deuxième et vingt-troisième réunions :

Examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles

WITNESSES:
(*See back cover*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53938-53970

STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable René Cormier, *Chair*

The Honourable Rose-May Poirier, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Day	McIntyre
(or Mercer)	Mégie
Gagné	Moncion
* Harder, P.C.	Smith
(or Bellemare)	* Smith
(or Mitchell)	(or Martin)
Jaffer	* Woo
Maltais	(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Président : L'honorable René Cormier

Vice-présidente : L'honorable Rose-May Poirier

et

Les honorables sénateurs :

* Day	McIntyre
(ou Mercer)	Mégie
Gagné	Moncion
* Harder, C.P.	Smith
(ou Bellemare)	* Smith
(ou Mitchell)	(ou Martin)
Jaffer	* Woo
Maltais	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 16, 2018
(53)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:03 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, Mégie, Moncion, P[illegible] and Smith (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Joëlle Nadeau, Acting Committee Clerk, Senate Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Assemblée de la francophonie de l'Ontario:

Carol Jolin, President;

Peter Hominuk, Executive Director.

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick:

Joey Couturier, President;

Simon Ouellette, Board Member;

Ali Chaisson, Executive Director.

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse:

Marie-Claude Rioux, Executive Director.

Association canadienne-française de l'Alberta:

Albert Nolette, Vice-President;

Isabelle Laurin, Executive Director.

The chair made a statement.

Mr. Jolin, Mr. Couturier, Ms. Rioux and Mr. Nolette made statements and, together with Mr. Ouellette, Mr. Chaisson and Ms. Laurin, answered questions.

At 6:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 16 avril 2018
(53)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, Mégie, Moncion, Poirier et Smith (8).

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Joëlle Nadeau, greffière de comité par intérim, Direction des comités du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen en vue d'examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 12 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Assemblée de la francophonie de l'Ontario :

Carol Jolin, président;

Peter Hominuk, directeur général.

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick :

Joey Couturier, président;

Simon Ouellette, représentant au conseil d'administration;

Ali Chaisson, directeur général.

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse :

Marie-Claude Rioux, directrice générale.

Association canadienne-française de l'Alberta :

Albert Nolette, vice-président;

Isabelle Laurin, directrice générale.

Le président fait une déclaration

M. Jolin, M. Couturier, Mme Rioux et M. Nolette font des exposé, puis, avec M. Ouellette, M. Chaisson et Mme Laurin, répondent aux questions.

À 18 h 59, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday April 23, 2018
(54)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:04 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier and Smith (9).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Joëlle Nadeau, Acting Committee Clerk, Senate Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick:

Luc Desjardins, President;

Frédérick Dion, Executive Director.

As an individual:

Gino LeBlanc, Director, Office of Francophone and Francophile Affairs, Simon Fraser University.

The chair made a statement.

Mr. Desjardins made a statement and, together with Mr. Dion, answered questions.

At 6:13 p.m., the committee suspended.

At 6:18 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. LeBlanc made a statement and answered questions.

At 7:11 p.m., the committee suspended.

At 7:13 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 7:28 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 23 avril 2018
(54)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 4, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Mégie, Moncion, Poirier et Smith (9).

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Joëlle Nadeau, greffière de comité par intérim, Direction des comités du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen en vue d'examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 12 des délibérations du comité*).

TÉMOINS :

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick :

Luc Desjardins, président;

Frédérick Dion, directeur général.

À titre personnel :

Gino LeBlanc, directeur, Bureau des affaires francophones et francophiles, Université Simon Fraser.

Le président fait une déclaration.

M. Desjardins fait un exposé puis, avec M. Dion, répond aux questions.

À 18 h 13, la séance est suspendue.

À 18 h 18, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. LeBlanc fait un exposé, puis répond aux questions.

À 19 h 11, la séance est suspendue.

À 19 h 13, conformément à l'article12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 19 h 28, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

François Michaud

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 16, 2018

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:03 p.m. to continue its study of Canadians' views on modernizing the Official Languages Act.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening, my name is René Cormier. I am a senator from New Brunswick and I am pleased to chair the meeting today.

The Standing Senate Committee on Official Languages is continuing the second part of its study on the views of official language minority communities on the modernization of the Official Languages Act.

We are pleased to welcome today organizations that represent Acadians and francophones from New Brunswick, Nova Scotia, Ontario and Alberta. We welcome, from the Assemblée de la francophonie de l'Ontario, Carol Jolin, President, and Peter Hominuk, Executive Director; from the Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Joey Couturier, President, Simon Ouellette, Board Member, and Ali Chaisson, Executive Director; from the Fédération canadienne de la Nouvelle-Écosse, Marie-Claude Rioux, Executive Director; and, finally, from the Association canadienne-française de l'Alberta, Albert Nolette, Vice-President, and Isabelle Laurin, Executive Director.

Before I give the witnesses the floor, I invite the senators to introduce themselves.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer, senator from British Columbia.

Senator Maltais: Senator Ghislain Maltais from Quebec. Welcome to you all.

Senator Smith: Larry Smith from Quebec.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Jolin, you have the floor.

Carol Jolin, President, Assemblée de la francophonie de l'Ontario: Thank you, Mr. Chair. Before I begin, I would like to mention the Honourable René Cormier's work in tabling two amendments to Bill C-49. The idea of requiring the Governor-in-

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 16 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, afin de poursuivre son examen de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonsoir, je m'appelle René Cormier. Je suis sénateur du Nouveau-Brunswick, et j'ai le plaisir de présider la réunion d'aujourd'hui.

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit le deuxième volet de son étude portant sur la perspective des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui des organisations qui représentent les Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Alberta. Nous accueillons, de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, Carol Jolin, président, et Peter Hominuk, directeur général; de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Joey Couturier, président, Simon Ouellette, représentant au conseil d'administration, et Ali Chaisson, directeur général; de la Fédération canadienne de la Nouvelle-Écosse, Marie-Claude Rioux, directrice générale; et, enfin, de l'Association canadienne-française de l'Alberta, Albert Nolette, vice-président, et Isabelle Laurin, directrice générale.

Avant de passer la parole à nos témoins, j'invite les sénateurs à se présenter.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Maltais : Sénateur Ghislain Maltais, du Québec. Bienvenue à tous.

Le sénateur Smith : Larry Smith, du Québec.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le président : Merci beaucoup.

Monsieur Jolin, la parole est à vous.

Carol Jolin, président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario : Merci, monsieur le président. Avant de commencer, j'aimerais souligner le travail de l'honorable René Cormier en ce qui a trait au dépôt de deux amendements au projet de loi C-49.

Council to require air carriers to offer services in both official languages would certainly address the needs that are regularly expressed by members of our community.

L'idée d'obliger le gouverneur en conseil d'inclure une obligation pour les transporteurs aériens d'offrir des services dans les deux langues officielles répondrait certainement à des besoins exprimés régulièrement par les membres de notre communauté.

I humbly thank you for inviting me to speak to you as part of your study on the modernization of the Official Languages Act. Linguistic duality is a core value to our country. As evidence of its importance, the rights of official language minority communities are enshrined in our Constitution, our Charter of Rights and Freedoms and our legislation. The 622,340 francophones of Ontario are important partners in Canada's development. Franco-Ontarians are among the builders of our country; they are its co-founders. You have certainly heard the saying that a language that does not evolve dies. I honestly believe the same is true of legislation relating to languages. Linguistic rights must evolve to keep pace with changing realities. They become obsolete if they do not evolve. Despite two amendments made in 1988 and 2005, the Official Languages Act has not been completely reviewed since it was enacted nearly 50 years ago.

C'est avec humilité que je vous remercie de m'avoir invité à vous parler dans le cadre de votre étude sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. La dualité linguistique est une valeur centrale de notre pays. Gages de son importance, les droits des communautés linguistiques en milieu minoritaire sont inscrits dans notre Constitution, notre Charte des droits et libertés et notre législation. Les 622 340 Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens sont des partenaires importants dans l'épanouissement du Canada. Les francophones de l'Ontario font partie des bâtisseurs du Canada, dont ils sont les cofondateurs. Vous connaissez sûrement l'adage selon lequel « une langue qui n'évolue pas meurt ». Je crois sincèrement qu'il en est de même pour la législation linguistique. Les droits linguistiques doivent évoluer pour s'adapter aux réalités temporelles. La désuétude les guette s'ils n'évoluent pas. Hormis deux modifications apportées en 1988 et 2005, la Loi sur les langues officielles n'a pas été revue en profondeur depuis son adoption il y a près de 50 ans.

It is easy to draw a parallel with the linguistic situation in Ontario. In recent years, the Franco-Ontarian community has mobilized around a plan to overhaul the French Languages Services Act. More than 30 years after that act was adopted, francophones are seeing that this legislation no longer fully addresses our community's concerns, reality and times. Our society has evolved since the Official Languages Act and the French Language Services Act were adopted. The pace of technological innovation has accelerated, which has opened various doors to improve the government services that are offered in French.

Il est facile de faire le parallèle avec la situation linguistique en Ontario. Au cours des dernières années, la communauté franco-ontarienne s'est mobilisée autour d'un projet de refonte de la Loi sur les services en français. Plus de 30 ans après l'adoption de cette loi, les francophones constatent que cette législation, pour notre communauté, ne répond plus entièrement à ses préoccupations, à sa réalité, à son temps. Depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles et de la Loi sur les services en français, notre société a évolué. L'innovation technologique s'est accélérée, ce qui a ouvert plusieurs portes pour améliorer l'offre de services gouvernementaux en français.

General attitudes to the francophonie have changed as well. When I began my teaching career in Toronto, French was nearly invisible there. When you spoke French, people looked at you like you were from another planet. In my current role, I regularly visit our provincial capital, and I can tell you that I now hear my first language spoken regularly, whether on the street, at the hotel, at restaurants, and so on. The full modernization of the Official Languages Act is the only way to resolve the structural problem that is at the root of nearly all of these concerns, including the systematically incomplete implementation of the act.

L'attitude, en général, envers la francophonie a aussi changé. Lorsque j'ai amorcé ma carrière d'enseignant à Toronto, le français y était presque invisible. Lorsqu'on parlait français, on se faisait regarder comme si on venait d'une autre planète. Dans le cadre de mes fonctions actuelles, je dois me rendre régulièrement dans notre capitale provinciale, et je peux témoigner du fait que mes oreilles se font désormais bercer régulièrement par ma langue maternelle, que ce soit dans la rue, à l'hôtel, dans les restaurants, et cetera. Seule une modernisation complète de la Loi sur les langues officielles pourrait régler le problème structurel qui est au cœur de presque tous ces ennuis, y compris la mise en œuvre systématiquement défaillante de la loi.

Owing to time constraints, I will not address all the aspects of the Official Languages Act that should be reviewed. I encourage you to read the excellent brief by the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, entitled *Donner un nouvel élan à la dualité linguistique canadienne! Pour une Loi sur les langues officielles moderne et respectée*. Parts of this brief are highly relevant to the modernization of the

En raison du temps qui nous est imparti, je n'aborderai pas tous les aspects de la Loi sur les langues officielles qui doivent être revus. Je vous invite à consulter l'excellent mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada intitulé *Donner un nouvel élan à la dualité linguistique canadienne! Pour une Loi sur les langues officielles moderne et respectée*. Ce document contient des passages très pertinents sur

obligations and principles set out in the act, to the preamble and purpose, and to expanding its scope. While these elements are important, it is clear to me that strengthening Treasury Board's responsibilities, accountability and coordination role, and the principle of "by and for," are the two essential themes for a thorough review of the Official Languages Act.

In its brief, the FCFA and its members call upon Parliament to do two things to modernize the act and make it more effective. One is to make a central agency responsible for the implementation of the act. That would address a major weakness of the act, whose implementation is increasingly decentralized and without accountability. The Official Languages Act makes Treasury Board and the Department of Canadian Heritage responsible for its implementation, but the powers granted by the act are insufficient to make sure that these two institutions fulfill the requirements incumbent on them.

As to Treasury Board, the conditional nature of the provisions limits the implementation of the act. The act does not stipulate that the president of the Treasury Board must fulfill the obligations set out in subsections 46(1) and 46(2), but that he "may" do so. There is a huge difference. As a former trade unionist, when I see the verb "may" in a collective agreement, that tells me that we have not achieved our objectives. Further, the power to delegate some of those responsibilities to department heads or other officials in federal institutions reduces the federal institution's accountability. Modernizing the Official Languages Act is the perfect opportunity to make Treasury Board responsible for the implementation of the act. This federal institution has the tools to play that role. It is a central agency established under the Financial Administration Act that is responsible for managing government affairs by applying policies and programs and managing budgets. It has a more transparent framework than that of the Privy Council Office since it is established in a statute. It already has expertise in the official languages. The Assemblée de la francophonie de l'Ontario, the AFO, therefore recommends that the act make Treasury Board responsible for the implementation of this act in its entirety and of the powers currently given to the Minister of Canadian Heritage under sections 42, 43 and 44.

In addition to Treasury Board and the Department of Canadian Heritage, the FCFA and its members would like the Privy Council Office to show stronger political leadership on the official languages. Since my time is limited, I invite you to review this demand, which is set out in the FCFA brief.

la modernisation des obligations et des principes énoncés dans la loi, sur son préambule et sa disposition d'objet, ainsi que sur l'élargissement de sa portée. Même si ces éléments ont leur importance, il m'apparaît évident que le renforcement des responsabilités, de la responsabilisation et des efforts de coordination du Conseil du Trésor et que le principe du « par et pour » demeurent les deux thèmes centraux d'une révision en profondeur de la Loi sur les langues officielles.

Dans son mémoire, la FCFA et ses membres proposent au Parlement deux actions pour moderniser la loi et la rendre plus fonctionnelle. L'une d'entre elles est que la loi confère à une agence centrale sa mise en œuvre. Cela répondrait à une faille majeure de la loi dont la mise en œuvre est de plus en plus décentralisée et manque de responsabilisation. La Loi sur les langues officielles confie sa mise en œuvre au Conseil du Trésor et au ministre du Patrimoine canadien, mais les pouvoirs conférés ne suffisent pas pour assurer que ces deux institutions fédérales respectent les exigences qui leur sont imposées.

Pour ce qui est du Conseil du Trésor, le caractère conditionnel des dispositions représente un frein à la mise en œuvre de la loi. Elle ne prévoit pas que le président du Conseil du Trésor doit s'acquitter des obligations énoncées aux paragraphes 46(1) et 46(2), mais qu'il « peut » le faire. La différence est énorme. En tant qu'ancien syndicaliste, quand je vois dans une convention collective le verbe « pouvoir », c'est qu'on n'a pas atteint nos objectifs. De plus, le pouvoir de déléguer certaines de ces responsabilités à des administrateurs généraux ou à d'autres responsables administratifs d'autres institutions fédérales a pour conséquence de déresponsabiliser l'institution fédérale. La modernisation de la Loi sur les langues officielles est l'occasion parfaite pour faire du Conseil du Trésor le responsable de la mise en œuvre de cette législation. Cette institution fédérale a les outils pour pouvoir s'acquitter de ce mandat. Il s'agit d'une agence centrale constituée en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques qui est responsable de gérer les activités de l'État en appliquant les politiques et les programmes et de gérer les budgets. Elle bénéficie d'un encadrement plus transparent que le Bureau du Conseil privé, puisqu'elle est constituée en vertu d'une loi. Elle possède déjà une expertise en matière de langues officielles. Ainsi, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) recommande que la loi accorde au Conseil du Trésor la responsabilité de mettre en œuvre l'entièreté de cette loi de même que les pouvoirs actuellement conférés au ministre du Patrimoine canadien en vertu des articles 42, 43 et 44.

En plus du Conseil du Trésor et du ministère du Patrimoine canadien, la FCFA et ses membres demandent que le Bureau du Conseil privé assume un rôle de leadership politique accru en matière de langues officielles. Puisque mon temps est limité, je vous invite à prendre connaissance de cette revendication énoncée dans le mémoire de la FCFA.

The other key issue is that the act must establish the "by and for" principle. The federal government has the opportunity to maximize the potential of the act by creating a place for official language minority communities in it. The Supreme Court of Canada has recognized the appropriateness of this demand. It has stated that official language minority communities must be involved in the implementation of the act. The concept of "by and for" is crucial to the Franco-Ontarian community. Our community has shown beyond the shadow of a doubt that it can manage its school boards and colleges, and that will also be the case for the future French-language university of Ontario. The Franco-Ontarian community wants to be involved in the implementation of the act. It is better organized than ever. More than 2,500 individuals took part in creating the most recent community strategic plan for French-speaking Ontario. Participation in our organization's consultation committees is growing steadily.

Further, provincial ministries, such as the ministry of francophone affairs and the ministry of health, rely on consultation committees by and for the community, and this can serve as a model to the federal government. A modernized official languages act must include an obligation to consult official language communities. Subsection 43(2) and sections 45 and 84 of the act open the door to consultation with these communities. In many cases, however, the act lacks teeth in this regard. For instance, subsection 43(2) of the act requires the Department of Canadian Heritage to consult, but gives it full latitude as to the parameters and terms of those consultations. The AFO recommends that the act require regulations defining the situations in which the communities must be consulted. In addition to this obligation to consult, there should also be an obligation to consider the conclusions of the consultations, of course.

Before concluding, I would like to acknowledge your committee's tremendous leadership in studying the modernization of the act. I encourage you to continue this extremely important work. The AFO would like to see a new version of the act drafted and published as soon as possible and would like the communities to have the opportunity to analyse it, comment on it and debate it. Our country deserves an act that embraces the realities of today and tomorrow.

The Chair: Thank you very much, Mr. Jolin.

We will now hear from the representatives of the Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Joey Couturier, President, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick: Mr. Chair, dear senators, hello. My name is Joey Couturier, and I am the Acting President of the Société

L'autre enjeu central est que la loi consacre le principe du « par et pour ». Le gouvernement fédéral a la chance de maximiser le potentiel de sa loi en y accordant une place aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. La Cour suprême du Canada a reconnu la pertinence de cette demande. Selon elle, les communautés de langue officielle en situation minoritaire doivent être impliquées dans la mise en œuvre de la loi. Le concept du « par et pour » est crucial pour la communauté franco-ontarienne. Notre communauté a démontré hors de tout doute qu'elle pouvait gérer ses conseils scolaires et ses collèges, et il en sera de même pour la future université de l'Ontario français. La communauté franco-ontarienne veut être impliquée dans la mise en œuvre de la loi. Elle est concertée comme jamais. Elle est de plus en plus mobilisée. Plus de 2 500 personnes ont participé à la création du dernier plan stratégique communautaire de l'Ontario français. Le taux de participation aux tables de concertation de notre organisme est constamment en hausse.

De plus, des ministères provinciaux, comme ceux des Affaires francophones et de la Santé, comptent sur des comités consultatifs par et pour la communauté, ce qui peut servir d'inspiration au gouvernement fédéral. Une loi sur les langues officielles modernisée doit contenir une obligation de consulter les communautés de langue officielle. Le paragraphe 43(2) et les articles 45 et 84 de la loi ouvrent des pistes à la tenue de consultations avec ces communautés. Par contre, bien souvent, la loi manque de mordant à cet égard. Par exemple, le paragraphe 43(2) de la loi impose une obligation de consultation au ministre de Patrimoine canadien, mais lui laisse toute la latitude voulue quant aux paramètres et aux modalités des consultations. L'AFO recommande que la loi prévoie une obligation d'adopter un règlement définissant les situations où les communautés doivent être consultées. De plus, cette obligation de consultation devrait être accompagnée d'une obligation de tenir compte des conclusions de ces dernières, évidemment.

Avant de conclure mes propos, j'aimerais souligner le leadership incontesté dont fait preuve votre comité en examinant la question de la modernisation de la loi. Je vous encourage à poursuivre vos efforts, car c'est extrêmement important. L'AFO souhaite qu'une nouvelle ébauche de la loi soit rédigée et publiée dès que possible et que les communautés aient l'occasion de l'analyser, de la commenter et d'en débattre. Notre pays mérite une loi qui épousera les réalités d'aujourd'hui et celles de demain.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Jolin.

Nous entendrons maintenant les représentants de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Joey Couturier, président, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick : Monsieur le président, chers sénateurs, chères sénatrices, mesdames et messieurs, bonjour. Je m'appelle Joey

de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, or SANB. With me is Simon Ouellette, the provincial representative of the SANB and a lawyer by training, and Ali Chaisson, Executive Director of the SANB.

It is a great honour for me to speak to you today. I am 27 years old and I will soon be a father. People who know me will tell you that I have a strong desire to bring about positive change in my community. That is what drew me to the SANB originally. I also hope to serve the public interest by contributing to the vitality of my Acadian heritage. I am here before you today primarily as a result of the work of those who came before me. So it is with great humility that I hope to do justice to the legacy of those who built Acadie.

Founded in 1973, the SANB is the political voice for the Acadian nation of New Brunswick. It is dedicated to defending and promoting the rights and interests of that province's Acadian nation. Thank you very much for inviting the SANB to appear during your study on the modernization of the Official Languages Act. This is important because the last time the Official Languages Act was amended, in 1988, it seemed that Parliament ignored New Brunswick. The SANB is here to make sure that does not happen again.

To begin, the SANB wholeheartedly supports the FCFA's proposals to your committee regarding the modernization of the Official Languages Act. Most of the weaknesses identified by the FCFA are also felt in New Brunswick. For example, need we point out that it was the SANB that was told by the Supreme Court of Canada in 1986 that the right to be heard in the official language of one's choice before the courts of New Brunswick, a right guaranteed by section 19(2) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, does not include the right to be understood in that language? New Brunswick is also an interesting case study for your committee in terms of who should be responsible for the implementation of the federal Official Languages Act. In New Brunswick, it is our premier who is responsible for applying our official languages act. In reality, however, that responsibility is largely delegated to the minister of official languages, which is an affront to the spirit of New Brunswick's official languages act. Given our experience at the SANB, we support the FCFA's request that your committee recommend that the Official Languages Act be completely restructured, which means making Treasury Board responsible for its implementation. This role cannot be given to the Privy Council Office.

Couturier, président intérimaire de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB). Je suis accompagné de Simon Ouellette, représentant provincial de la SANB et juriste de formation, ainsi que d'Ali Chaisson, directeur général de la SANB.

C'est véritablement un honneur pour moi de vous adresser la parole aujourd'hui. J'ai 27 ans et je serai bientôt fier père de famille. Les gens qui me connaissent vous le diront, j'ai un profond désir de faire un changement positif dans ma communauté. C'est ce qui m'a attiré à la SANB à l'origine. Ensuite, j'espère faire avancer l'intérêt général en apportant ma contribution à l'épanouissement de ma patrie acadienne. Si je suis là devant vous aujourd'hui, c'est surtout grâce au travail de ceux et celles qui sont venus avant moi. C'est donc en toute humilité que j'espère rendre justice aux legs des bâtisseuses et des bâtisseurs de l'Acadie.

Fondée en 1973, la SANB est l'organisme porte-parole politique représentant la nation acadienne du Nouveau-Brunswick. Elle est vouée à la défense et à la promotion des droits et des intérêts de la nation acadienne de cette province. Je vous remercie très sincèrement d'avoir invité la SANB à témoigner dans le cadre de votre étude sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. C'est important, car la dernière fois que la Loi sur les langues officielles a été révisée, en 1988, il semblerait que le Parlement ait oublié le Nouveau-Brunswick. La SANB est ici afin de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

D'entrée de jeu, la SANB appuie sans réserve les propositions présentées à votre comité par la FCFA quant à la modernisation de la Loi sur langues officielles. La plupart des lacunes soulevées par la FCFA sont ressenties dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick aussi. Par exemple, faut-il rappeler que c'est à la SANB que la Cour suprême du Canada disait, en 1986, que le droit de s'exprimer dans la langue officielle de son choix devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick, droit garanti par l'article 19(2) de la Charte canadienne des droits et libertés, n'incluait pas le droit d'être compris dans cette langue? Le Nouveau-Brunswick est d'ailleurs un cas d'étude intéressant pour votre comité quant à la question de déterminer qui devrait être responsable de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles. Chez nous, c'est le premier ministre de la province qui est responsable de l'application de la loi sur les langues officielles. En réalité, l'exercice de cette responsabilité est largement délégué au ministre des Langues officielles, ce qui représente un affront à l'esprit de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. La SANB, en fonction de son expérience, appuie donc la demande de la FCFA que votre comité recommande une restructuration profonde de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, laquelle nécessite de conférer au Conseil du Trésor la responsabilité d'assurer sa mise en œuvre. Ce rôle ne peut pas relever du Bureau du Conseil privé.

I will now turn to the specificity of New Brunswick's linguistic regime. Did you know that more than 10 per cent of the Canadian Charter of Rights and Freedoms is devoted to New Brunswick? I invite you to look at Appendix A of our brief for further information. It is also the only province that is specifically mentioned in the Charter. Subsection 2 of sections 16 to 19 of the Charter establishes the bilingualism of New Brunswick's legislature, legislation and judiciary. Subsection 20(2) of the Charter provides that any member of the public in New Brunswick has the right to communicate with and receive services from any provincial institution in French or English.

In 1993, the Charter was amended with the addition of subsection 16.1, which guarantees the English and French linguistic communities of New Brunswick equal rights and privileges, notably the right to distinct educational institutions and such distinct cultural institutions as are necessary for their protection and promotion. This is also the only resolution that survived the failure of the Meech Lake and Charlottetown accords, and the only provision in the whole Constitution that recognizes the rights of official language communities in Canada.

The relationship between New Brunswick's two official language communities must therefore be seen through a lens of equality between the Acadian nation and the anglophone communities. Yet New Brunswick's constitutional specificity is not mentioned anywhere in the Official Languages Act. The Official Languages Act must therefore be modernized for two reasons: first, because Parliament seems to have forgotten subsection 2 of sections 16 to 20 of the Charter when it adopted the Official Languages Act in 1988, and, secondly, so that the OLA reflects the addition of subsection 16.1 to the Charter in 1993.

The SANB is therefore asking you to recommend four specific amendments to the Official Languages Act in order to recognize the constitutional specificity of New Brunswick. First, the SANB would like Parliament to recognize New Brunswick's linguistic specificity in the preamble and in a section on the interpretation of the Official Languages Act. This would create a "New Brunswick lens" through which the Official Languages Act should be interpreted and would mean that its specificity would be systematically considered in the implementation of the act. We have provided a draft preamble and interpretation section in paragraphs 41 and 42 of our brief.

Secondly, the SANB would like the federal government to be required to communicate with and offer its services in both official languages in New Brunswick, and not only where it deems there is significant demand. In New Brunswick, the public

Je traiterai maintenant de la spécificité du régime linguistique du Nouveau-Brunswick. Saviez-vous que plus de 10 p. 100 de la Charte canadienne des droits et libertés sont consacrés au Nouveau-Brunswick? Je vous invite à consulter l'annexe A de notre mémoire pour en savoir davantage. D'ailleurs, c'est la seule province dont le nom est expressément mentionné dans la Charte. En effet, le paragraphe 2 des articles 16 à 19 de la Charte consacre le bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire à l'échelle de la province. Le paragraphe 20(2) de la Charte prévoit que le public du Nouveau-Brunswick a le droit d'utiliser le français ou l'anglais pour communiquer avec tout bureau d'institution provinciale ou pour en recevoir les services.

En 1993, la Charte a été modifiée par l'ajout de l'article 16.1. Cet article consacre l'égalité des communautés linguistiques françaises et anglaises du Nouveau-Brunswick, notamment leur droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion. Il s'agit d'ailleurs de la seule résolution ayant survécu aux échecs des accords du Lac Meech et de Charlottetown, et de la seule disposition de toute la Constitution reconnaissant les droits des communautés linguistiques au Canada.

Le prisme à travers lequel il y a lieu de comprendre la relation entre les deux communautés de langue officielle au Nouveau-Brunswick est donc celui de l'égalité entre la nation acadienne et les communautés anglophones. Pourtant, la spécificité constitutionnelle du Nouveau-Brunswick n'est aucunement reflétée ou mentionnée dans la Loi sur les langues officielles. Il y a donc lieu de moderniser la Loi sur les langues officielles pour deux raisons : premièrement, parce que le Parlement semble avoir oublié le paragraphe 2 des articles 16 à 20 de la Charte lorsqu'il a adopté la Loi sur les langues officielles en 1988, et, deuxièmement, pour que cette loi reflète l'ajout de l'article 16.1 dans la Charte en 1993.

La SANB vous demande de recommander quatre modifications concrètes à la Loi sur les langues officielles qui permettraient de reconnaître la spécificité constitutionnelle du Nouveau-Brunswick. Premièrement, la SANB demande que le Parlement reconnaisse la spécificité du régime linguistique du Nouveau-Brunswick dans le préambule et dans un article d'interprétation de la Loi sur les langues officielles. Cela aurait pour effet de créer une « lentille néo-brunswickoise » à travers laquelle la Loi sur les langues officielles devrait être interprétée et permettrait ainsi que sa spécificité soit systématiquement prise en compte dans l'application de la loi. Vous trouverez une ébauche d'un tel ajout au préambule et d'un tel article d'interprétation aux paragraphes 41 et 42 de notre mémoire.

Deuxièmement, la SANB demande que le gouvernement fédéral soit tenu de communiquer avec le public et d'offrir ses services dans les deux langues officielles partout au Nouveau-Brunswick plutôt que seulement là où il juge que la demande est

has the right to communicate with and receive services from the offices of provincial institutions in the official language of their choice. The concept of "significant demand" is not found in subsection 20(2) of the Charter. Why then is the federal government not required to do at least as much as the province when in New Brunswick? In the opinion of the SANB, this does not make any sense. To change that, one would simply have to add a short, second subsection to section 22 of the Official Languages Act. You will find our proposal in this regard in paragraph 52 of our brief.

importante. Au Nouveau-Brunswick, le public a le droit d'employer le français ou l'anglais pour communiquer avec les bureaux d'institutions néo-brunswickoises ou d'en recevoir les services dans la langue officielle de son choix. Il n'y a pas de notion de « demande importante » dans le paragraphe 20(2) de la Charte. Pourquoi alors le gouvernement fédéral n'est-il pas tenu d'en faire au moins autant que la province du Nouveau-Brunswick lorsqu'il est chez elle? Selon la SANB, c'est un non-sens. Pour changer cela, il ne suffit que d'ajouter un bref deuxième paragraphe à l'article 22 de la Loi sur les langues officielles. Vous trouverez notre proposition en ce sens au paragraphe 52 de notre mémoire.

Third, the SANB calls on Parliament to modernize the Official Languages Act so as to require the federal government to consider New Brunswick's linguistic balance in its immigration policies. Immigration is particularly important to the vitality of the Acadian nation. It goes without saying federal immigration policies cannot promote the vitality of francophone minorities without considering the specific linguistic composition of the provinces. With more than 32 per cent of the population being francophone, New Brunswick needs permanent federal support in immigration, tailored to ensure the preservation and development of this population. This is because whenever the percentage of new francophone immigrants is lower than the percentage of francophones living in the province, New Brunswick's unique linguistic balance is disrupted. Is that not the likely consequence of the federal government's 4.4 per cent target for French-speaking immigrants outside Quebec? That rate of francophone immigration, if applied to New Brunswick, would actually represent assimilation. Regardless of the government in power, New Brunswick's unique linguistic character must inform federal immigration policies and their implementation. To that end, the SANB is proposing the addition of a section to Part VII of the Official Languages Act to provide a specific framework for the federal government's role in immigration. You will find a draft section in paragraph 59 of our brief.

Troisièmement, la SANB demande que la Loi sur les langues officielles soit modernisée de sorte à obliger le gouvernement fédéral à tenir compte de l'équilibre linguistique du Nouveau-Brunswick dans ses politiques d'immigration. L'immigration est un domaine d'intervention particulièrement important pour l'épanouissement de la nation acadienne. Il va sans dire que les politiques fédérales en matière d'immigration ne peuvent favoriser l'épanouissement des minorités francophones sans tenir compte de la composition linguistique spécifique des provinces. Le Nouveau-Brunswick, qui compte une population francophone de plus de 32 p. 100, requiert un appui fédéral permanent en matière d'immigration, taillé sur mesure, qui permette le maintien et le développement de cette population. Il en est ainsi, car, chaque fois que le pourcentage des nouveaux arrivants francophones est moindre que le pourcentage de francophones qui habitent dans la province, l'équilibre linguistique unique au Nouveau-Brunswick est troublé. N'est-ce pas la conséquence probable de la cible de 4,4 p. 100 du gouvernement fédéral en matière d'immigration francophone hors Québec? Un tel taux d'immigration francophone, s'il est appliqué au Nouveau-Brunswick, constitue en réalité un taux assimilateur. Ainsi, peu importe le gouvernement en place, il est impératif que la spécificité linguistique du Nouveau-Brunswick informe les politiques fédérales d'immigration et leur mise en œuvre. À cette fin, la SANB propose l'ajout d'un article dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles pour encadrer spécifiquement le rôle du gouvernement fédéral en matière d'immigration francophone. Vous trouverez l'ébauche d'un tel article au paragraphe 59 de notre mémoire.

Fourth, to ensure the full implementation of subsection 16.1 of the Charter in the Official Languages Act, the SANB calls upon the government to commit to facilitating the exercise of the rights it guarantees, specifically the right of New Brunswick's Acadian and anglophone communities to the distinct educational and cultural institutions necessary for their protection and promotion. Along with this commitment, the SANB requests that the federal government also be required to consider the distinct institutions guaranteed in section 16.1 of the Charter in the exercise of its spending authority. For instance, the Official Languages Act should require the federal government to consult the Government of New Brunswick and the appropriate representatives of the province's anglophone and francophone

Quatrièmement, pour que l'article 16.1 de la Charte soit réellement mis en œuvre dans la Loi sur les langues officielles, la SANB demande que le gouvernement s'engage à favoriser l'exercice des droits qu'il garantit, notamment le droit des communautés acadiennes et anglophones du Nouveau-Brunswick aux institutions d'enseignement et aux institutions culturelles distinctes nécessaires pour leur protection et leur promotion. La SANB demande également que cet engagement soit accompagné de l'obligation pour le gouvernement fédéral de tenir compte, dans l'exercice de son pouvoir de dépenser, des institutions distinctes garanties à l'article 16.1 de la Charte. Par exemple, la Loi sur les langues officielles devrait obliger le gouvernement fédéral à consulter le gouvernement du Nouveau-Brunswick et

communities with a view to negotiating a federal-provincial agreement on support for the distinct educational and cultural institutions that are needed for the protection and promotion of these communities.

In closing, I would like to quote Father Léger Comeau, one of the builders of Acadie, who said the following to the Standing Senate Committee on Official Languages in 1982:

> I am Acadian; I am Canadian to the extent that Canada helps me remain Acadian.

The SANB thanks you for your attention and eagerly awaits your questions.

Marie-Claude Rioux, Executive Director, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse: Honourable senators, I am pleased to be here to present the observations of the Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) on the Official Languages Act.

In 1963, the federal government established a royal commission on bilingualism and biculturalism, the Laurendeau-Dunton commission. In its final report, the commission recommended among other things that French be recognized as an official language of the federal government and that federal government services be available in French in areas where francophones are the majority or represent a significant minority. It was this report that led to the creation of the Official Languages Act.

Fifty years later, and especially in recent years, FANE finds that French as an official language has been significantly neglected by federal institutions and that concrete action is clearly needed to modernize the Official Languages Act in order to reflect the spirit of the Laurendeau-Dunton commission recommendations and the purpose of the act, which is to advance the equality of status and use of English and French in Canadian society.

FANE also wishes to comment on Part II of the Official Languages Act, which pertains to legislative and other instruments. Subsection 11(1) provides that federal notices should be in general circulation in each affected region in at least one publication that is primarily in French. Community media have seen a marked decrease in the publication of notices and advertisements by federal institutions, which has led to a significant drop in their revenues. Moreover, the publication of notices and advertisements on the websites of federal institutions is of poor quality and does not really make the information available to the public. I have a challenge for you: try to find the shellfish advisories on the Fisheries and Oceans website. I wish you good luck. It is the same thing for all other documents. It is

les représentants intéressés des communautés linguistiques francophones et anglophones de cette province afin de négocier avec eux l'adoption d'une entente fédérale-provinciale portant sur l'appui à fournir aux institutions d'enseignement et aux institutions culturelles distinctes de ces communautés qui sont nécessaires à leur protection et à leur promotion.

Enfin, j'aimerais citer l'un des bâtisseurs de l'Acadie, le père Léger Comeau, qui a tenu ces propos devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles en 1982 :

> Je suis Acadien; je suis Canadien dans la mesure où le Canada m'aide à rester Acadien.

La SANB vous remercie de votre attention et attend avec impatience vos questions.

Marie-Claude Rioux, directrice générale, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse : Honorables sénateurs, c'est avec plaisir que je suis ici pour vous présenter les observations de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) quant à la Loi sur les langues officielles.

En 1963, le gouvernement fédéral mettait sur pied une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qu'on a appelée la Commission Laurendeau-Dunton. Dans son rapport final, la commission recommandait entre autres que le français soit reconnu comme langue officielle du gouvernement fédéral et que les services du gouvernement fédéral soient offerts en français dans les régions où les francophones sont majoritaires ou lorsqu'ils forment une minorité substantielle. C'est ce rapport qui allait donner l'impulsion à la création de la Loi sur les langues officielles.

La FANE juge, 50 ans plus tard, particulièrement au cours des dernières années, que le français comme langue officielle a été considérablement négligé par les institutions fédérales et qu'un coup de barre est définitivement nécessaire pour moderniser la Loi sur les langues officielles afin de revenir à l'esprit des recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton et à l'objet de la loi, qui est de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais.

Parmi les observations de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, notons la partie II de la Loi sur les langues officielles, soit les actes législatifs et autres. Le paragraphe 11(1) stipule que les textes du gouvernement fédéral devraient être largement diffusés dans chacune des régions visées dans au moins une publication d'expression principalement française. Les médias communautaires ont constaté une baisse marquée de la publication des avis et des annonces des institutions fédérales, ce qui a occasionné une diminution importante de leurs revenus. Par ailleurs, la publication des avis et des annonces sur les sites web des institutions fédérales est de piètre qualité et ne rend pas vraiment l'information accessible au public. Je vous mets au défi. Allez sur le site web de Pêches et Océans Canada pour voir

not at all user-friendly. We really need to go back to publishing the advisories again because the website is not the solution to everything.

FANE has also raised concerns about Part III of the Official Languages Act, which pertains to the administration of justice. In Nova Scotia, divorce proceedings can be heard in French, but not everywhere. There are only two family divisions of the Supreme Court of Nova Scotia that are capable of hearing divorce cases in French, whereas all the other family courts are under provincial jurisdiction. The province does not want to make progress on the official languages as regards services in French. Probating wills is another example, something that cannot be done in French in Nova Scotia. This falls under provincial jurisdiction, to be sure, but when the federal government does not do much, we cannot expect much of the provincial government either.

As to Part IV of the Official Languages Act, which affects most people, we believe that the regulations defining the nature of the office and significant demand considerably restrict the scope of the act and prevent progress toward the equal status of French and English in Canadian society, which is what the Laurendeau-Dunton commission wanted about 50 years ago. Federal institutions still do not respect the concept of active offer. The Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse has been conducting political analysis and we find that it is not satisfactory that just 17 per cent of federal institutions make an active offer. These figures have been declining year after year. Certain federal institutions still refuse to comply with the Official Languages Act, despite numerous complaints from the public. We have the tools and the act. There are very few gaps in the act. The problem is that it is not implemented. Certain institutions are reluctant and there is nothing we can do to force them to comply with the act.

I'd like to give you an example concerning the RCMP in Nova Scotia. It has found a rather amusing little trick: if you get stopped for speeding and you ask to challenge this in court because you are not served in French, the RCMP has gotten into the habit of dropping the charges rather than going to court and being forced to provide services in French in a given area.

Part V of the Official Languages Act applies to areas that are not designated bilingual. In our opinion, these are assimilation factors that contribute to people losing their mother tongue and their second language. Take the case of a francophone public servant who works in an area that is not designated bilingual, such as Halifax, for instance; he will spend most of his time speaking English only. I have a friend who works for the federal

où on peut pêcher les mollusques. Je vous souhaite bonne chance. Il en est de même pour tout autre document. Ce n'est pas du tout convivial. On a grandement besoin de revenir à la publication des avis, car un site web ne règle pas tout.

Pour ce qui est de la partie III de la Loi sur les langues officielles, qui traite de l'administration de la justice, la FANE a également soulevé des préoccupations. En Nouvelle-Écosse, on a accès à des procédures de divorce en français, mais pas partout. Il y a seulement deux divisions de la famille de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse qui permettent les procédures de divorce en français, alors que tous les autres tribunaux de la famille sont de compétence provinciale. La province ne veut pas progresser en matière de langues officielles en ce qui concerne les services en français. L'homologation des testaments est un autre exemple. Cela ne peut se faire en français en Nouvelle-Écosse. Cette question relève de la compétence provinciale, j'en conviens, mais lorsque le gouvernement fédéral n'est pas fort, on ne peut pas s'attendre à ce que le gouvernement provincial le soit non plus.

En ce qui concerne la partie IV de la Loi sur les langues officielles — cette partie interpelle la plupart des gens —, nous estimons que le règlement qui définit la vocation de bureau et la demande importante vient limiter la portée de la loi et empêche la progression vers l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein de la société canadienne, comme la Commission Laurendeau-Dunton l'avait souhaité il y a environ 50 ans. Les institutions fédérales ne respectent toujours pas la notion de l'offre active. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse effectue des analyses politiques de façon régulière et, lorsqu'on parle d'une offre active de 17 p. 100 de la part des institutions fédérales, ça ne va pas. Ces chiffres ne cessent de diminuer d'année en année. Certaines institutions fédérales refusent toujours de se conformer à la Loi sur les langues officielles en dépit des nombreuses plaintes du public. On a les outils et la loi. Il y a très peu de lacunes dans la loi. C'est son application qui n'est pas mise en œuvre. Certaines institutions sont récalcitrantes, et on ne peut rien faire pour les obliger à respecter la loi.

J'aimerais vous donner un exemple qui concerne la GRC en Nouvelle-Écosse. Elle a trouvé un petit truc plutôt comique : quand on se fait arrêter pour excès de vitesse et qu'on demande de contester en cour parce qu'on n'a pas été servi en français, la GRC a pris l'habitude de laisser tomber les accusations plutôt que de se présenter devant les tribunaux et d'être forcée à offrir des services en français dans une région en particulier.

La partie V de la Loi sur les langues officielles porte sur les aires qui ne sont pas désignées bilingues. À notre avis, il s'agit de facteurs d'assimilation qui contribuent à la perte de la langue maternelle et de la langue seconde. Ainsi, un fonctionnaire qui travaille dans une aire non désignée bilingue, s'il est francophone et qu'il demeure à Halifax, par exemple, va passer la majorité de son temps à s'exprimer uniquement en anglais.

government, and she told me she was losing her French. In light of such situations, think about the money that is invested in training public servants to learn a second language, when they don't have the opportunity to practise it. This matter of designated areas is a major irritant.

Part VII of the Official Languages Act concerns the promotion of French and English, but federal institutions always misunderstand the concept of positive measures. In addition, the coordination role for the Official Languages Act does not work, in our opinion. It has been entrusted to Canadian Heritage — it is extremely difficult, and we recognize the enthusiasm of the Minister of Canadian Heritage and the work she has done — but when departments do not comply with the law, it is very difficult for the minister to go and see a colleague to tell him that there are problems in his department. We would prefer that that responsibility be clearly set out in the ministers' and deputy ministers' letters of mandate, and that the Privy Council be in charge of drafting those letters of mandate. That would be one way of sending a very clear message. In fact, we see currently that there is no leadership on this at the head of the federal government, which explains the erosion of French as an official language of Canada.

Consequently we hope that your study will lead to the implementation of some concrete recommendations that will give the French language the equal status it should have.

Thank you for your attention.

The Chair: Thank you very much, Ms. Rioux.

We will now hear from the representatives of the Association canadienne-française de l'Alberta: Mr. Albert Nolette, Vice-President, and Ms. Isabelle Laurin, Executive Director. You have the floor.

Albert Nolette, Vice-President, Association canadienne-française de l'Alberta: Mr. Chair, Senators, good evening. My name is Albert Nolette and I am Vice-President of the Association canadienne-française de l'Alberta, the ACFA. I am joined by our Executive Director, Ms. Isabelle Laurin. First of all, I'd like to express the regrets of our President, Mr. Marc Arnal, because he could not attend the meeting today.

I want to thank the committee for having undertaken this study on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act, and for having invited us to appear in that context. Your study is very important for the future of linguistic duality in Canada.

J'ai une amie qui travaille au gouvernement fédéral, et elle m'a dit qu'elle est en train de perdre son français. Dans une telle situation, pensez à l'argent qui est investi dans la formation des fonctionnaires pour l'apprentissage d'une langue seconde, alors qu'ils n'ont pas la possibilité de la pratiquer. Cette question d'aires désignées est un irritant majeur.

La partie VII de la Loi sur les langues officielles traite de la promotion du français et de l'anglais, mais la notion des mesures positives est toujours mal comprise par les institutions fédérales. De plus, le rôle de coordination de la Loi sur les langues officielles, à notre avis, ne fonctionne pas. Il est confié à Patrimoine canadien — c'est extrêmement difficile et on reconnaît l'enthousiasme et le travail de la ministre du Patrimoine canadien —, mais lorsque des ministères ne respectent pas la loi, il est très difficile pour la ministre d'aller voir un collègue pour lui dire qu'il y a des problèmes dans son ministère. On préférerait que cette responsabilité soit énoncée directement dans les lettres de mandat des ministres et des sous-ministres et que le Conseil privé soit chargé de rédiger ces lettres de mandat. Ce serait une façon de transmettre un message très clair. En fait, on constate actuellement qu'il n'y a pas de leadership à ce chapitre à la tête du gouvernement fédéral, et c'est ce qui explique l'érosion du français en tant que langue officielle au Canada.

On espère donc que votre étude permettra de mettre en œuvre des recommandations concrètes qui redonneront ainsi à la langue française le statut d'égalité qui lui revient.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci beaucoup, madame Rioux.

Nous passons maintenant aux représentants de l'Association canadienne-française de l'Alberta, M. Albert Nolette, vice-président, et Mme Isabelle Laurin, directrice générale. La parole est à vous.

Albert Nolette, vice-président, Association canadienne-française de l'Alberta : Monsieur le président, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, bonjour. Je m'appelle Albert Nolette, et je suis vice-président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'ACFA. Je suis accompagné de notre directrice générale, Mme Isabelle Laurin. J'aimerais tout d'abord vous transmettre les regrets de notre président, M. Marc Arnal, qui ne pouvait être des nôtres aujourd'hui.

Je désire remercier le comité d'avoir entrepris cette étude sur la perspective des Canadiens et des Canadiennes sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, et de nous avoir invités à comparaître dans le cadre de celle-ci. Votre étude est d'une grande importance pour l'avenir de la dualité linguistique au Canada.

I'd like to say a few words about our organization. The ACFA was founded in 1926 and its mission is to defend the gains of the francophone community in Alberta, to advance its rights and increase its vitality. It represents the 268,000 French-speaking Albertan men and women, and it speaks on issues that impact the Alberta francophonie.

Since our former president spoke with Minister Mélanie Joly in December 2016 and the minister expressed an interest in reviewing and modernizing the Official Languages Act, the ACFA took several steps to see this important file progress. In addition to mobilizing the vital forces of the Canadian francophonie and of parliamentarians, in their meetings our administrators had in-depth discussions about the issues related to the current act and the priority elements regarding which they want to propose new ideas. We dared to dream of an act that would better reflect the new realities and ambitions of our community for Canada.

ACFA is thus taking this opportunity to present a brief entitled *A modern Official Languages Act for a diverse Francophonie*. This brief presents four action items that are important for Alberta's French-speaking community and for linguistic duality in Canada and should be addressed by a new act, which I will discuss in this presentation.

First, the Official Languages Act must become the driving force for francophone immigration. Immigration is the primary engine of population growth in Canada and that is particularly true in Alberta. The population of native French-speakers in Alberta grew by 55.5 per cent from 1991 to 2016. However, immigration has not fully benefited minority French-language communities, quite the opposite, as newcomers who settle outside Quebec tend to adopt English as their first official language. The Alberta French-language community expends considerable energy to ensure that, insofar as possible, immigration encourages its vitality. Despite that, it faces enormous challenges with regard to immigration that it cannot meet alone. These relate primarily to the comprehensive integration of newcomers.

These problems arise out of the inadequate legal framework delineating the federal government's obligations in regard to immigration. The Official Languages Act, for example, is completely silent on the issue of immigration. The reason for this may be that in 1988, Parliament did not yet recognize that immigration is essential to the vitality of minority French-speaking communities.

It is essential that the government take some specific and positive measures to ensure the recruitment, settlement and integration of newcomers, including through training programs

J'aimerais dire quelques mots au sujet de notre organisme. Fondée en 1926, l'ACFA a pour mission de défendre les acquis de la communauté francophone en Alberta, de faire avancer ses droits et d'accroître sa vitalité. Elle représente les 268 000 Albertains et Albertaines d'expression française et est porte-parole sur les enjeux ayant un impact sur la francophonie albertaine.

Depuis que notre ancien président a parlé avec la ministre Mélanie Joly, en décembre 2016, et que celle-ci a démontré un intérêt à revoir et à moderniser la Loi sur les langues officielles, l'ACFA a entamé plusieurs démarches afin de faire avancer cet important dossier. En plus de mobiliser les forces vives de la francophonie canadienne ainsi que celles des parlementaires, nos administrateurs ont discuté en profondeur, lors de leurs rencontres, des enjeux reliés à la loi actuelle et des éléments prioritaires sur lesquels ils souhaitent proposer de nouvelles idées. Nous avons donc osé rêver d'une loi reflétant davantage les nouvelles réalités et ambitions de notre communauté pour le Canada.

C'est ainsi que l'ACFA saisit cette occasion pour vous présenter un mémoire intitulé *Une Loi sur les langues officielles moderne pour une francophonie plurielle*. Ce mémoire articule quatre domaines d'action importants pour la francophonie albertaine et la dualité linguistique au Canada qui devraient être couverts par une nouvelle loi, et dont je traiterai au cours de cette présentation.

Premièrement, la Loi sur les langues officielles doit devenir un moteur en matière d'immigration francophone. L'immigration est le principal moteur de la population canadienne. C'est particulièrement vrai pour l'Alberta. Notamment, la population albertaine de langue maternelle française a crû de 55,5 p. 100 de 1991 à 2016. Toutefois, l'immigration n'a pas pleinement aidé les communautés d'expression française en situation minoritaire. Au contraire, les nouveaux arrivants qui s'installent à l'extérieur du Québec ont davantage tendance à adopter l'anglais comme première langue officielle. La francophonie albertaine déploie des énergies considérables afin que l'immigration nourrisse, autant que possible, sa vitalité. Malgré cela, elle est confrontée à des défis de taille en matière d'immigration qu'elle ne peut relever seule, principalement quant au plein accueil des nouveaux arrivants.

Ces problèmes découlent de l'encadrement inadéquat des obligations du gouvernement fédéral en matière d'immigration. La Loi sur les langues officielles, par exemple, est silencieuse sur la question de l'immigration. Cela s'explique peut-être par le fait que le Parlement ne reconnaissait pas encore, en 1988, le rôle essentiel joué par l'immigration pour la vitalité des communautés d'expression française en situation minoritaire.

Il est essentiel que le gouvernement prenne des mesures distinctes et positives pour assurer le recrutement, l'accueil et l'inclusion, y compris des programmes de formation et des

and transition supports. This dossier has been active for 16 years. Many reports and studies have been done. Parliamentary committees continue to make the same recommendations over and over again. We can no longer accept that the minimal targets of 4.4 per cent have not yet been reached, and immigration, as it is practised currently, continues to undermine our demographic weight.

Your committee's study is therefore the perfect opportunity to recommend that the act be modernized so that it puts Canada's linguistic duality at the heart of immigration policies and imposes on the federal government specific obligations in that regard. With that in mind, ACFA supports the FCFA's recommendations and proposes in its brief a draft amendment to the act that could put immigration at the service of minority official language communities. That amendment can be found in paragraphs 28 and 29 of the ACFA brief.

Secondly, the Official Languages Act must offer all Canadians the opportunity to become multilingual by ensuring that French education for the majority has a status, some protection and a framework. French-as-a-second-language programs are a necessary condition to strengthening linguistic duality in Canada and to the development of our communities. We are proud to live in a province that is increasingly open to linguistic duality. Indeed Alberta is among the provinces with the largest growth in the bilingual population, which increased by 12.4 per cent between 2011 and 2016, representing an increase of around 30,000 people.

When the Official Languages Act was adopted in 1988, then Secretary of State David Crombie had lofty ambitions for it, and I quote:

> The bill, for example, underlines the importance this government gives to opportunities for Canadians to expand their horizons by learning a second language.

Unfortunately, second official language education remains, to use the expression of the Commissioner of Official Languages, a "national catastrophe." The shortage of teachers and immersion programs forces parents to line up all night in order to access French-language teaching for their children. These parents obviously espouse linguistic duality in Canada. The law should support their ambitions rather than leaving them without options. It should also include and frame federal government support provided to colleges and universities so that they can develop and offer French-language learning opportunities.

appuis de transition. Le dossier est actif depuis 16 ans. De nombreux rapports et études ont été effectués. Les comités parlementaires continuent de formuler les mêmes recommandations à répétition. Nous ne pouvons plus accepter que les cibles minimales de 4,4 p. 100 n'aient pas encore été atteintes et que l'immigration, telle qu'elle est pratiquée actuellement, continue de miner notre poids démographique.

L'étude de votre comité constitue donc l'occasion parfaite de recommander que la loi soit modernisée afin de mettre la dualité linguistique canadienne au cœur des politiques en matière d'immigration et d'énoncer les obligations précises du gouvernement fédéral à cet égard. En ce sens, l'ACFA appuie les recommandations de la FCFA et propose, dans son mémoire, l'ébauche d'un amendement à la loi qui puisse mettre l'immigration au service des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet amendement se retrouve aux paragraphes 28 et 29 du mémoire de l'ACFA.

Deuxièmement, la Loi sur les langues officielles doit offrir à tous les Canadiens et les Canadiennes la chance d'être multilingues en assurant un statut, une protection et un encadrement de l'enseignement du français à la majorité. Les programmes d'apprentissage du français langue seconde sont une condition nécessaire au renforcement de la dualité linguistique au Canada et à l'épanouissement de nos communautés. Nous sommes fiers de vivre dans une province qui embrasse de plus en plus la dualité linguistique. En effet, l'Alberta figure parmi les provinces ayant connu les plus fortes croissances de leur population bilingue et affiche un taux de croissance de 12,4 p. 100, de 2011 à 2016, ce qui représente une augmentation d'environ 30 000 personnes.

Au moment d'adopter la Loi sur les langues officielles en 1988, le secrétaire d'État de l'époque, David Crombie, se montrait ambitieux, et je le cite :

> Ce projet de loi souligne, entre autres, à quel point le présent gouvernement considère important d'offrir aux Canadiens la possibilité d'élargir leurs horizons grâce à l'apprentissage d'une langue seconde.

Malheureusement, l'enseignement de la langue seconde demeure, pour reprendre l'expression du commissaire aux langues officielles, une « catastrophe nationale ». Par exemple, la pénurie d'enseignants et de programmes d'immersion force les parents à faire la file toute la nuit afin d'avoir accès à un enseignement en français pour leur enfant. Ces parents embrassent manifestement la dualité linguistique au Canada. La loi devrait les appuyer dans leurs ambitions au lieu de les laisser sans moyens. Elle devrait également prévoir et encadrer l'appui qu'accorde le gouvernement fédéral aux collèges et universités afin que ceux-ci élaborent et offrent des possibilités d'apprentissage en français.

ACFA consequently proposes a draft section which, if it is added to the law, will create favourable conditions for the implementation of an effective management framework for second-language education financial support that will be at the level of the aspirations of parliamentarians in the 1980s. I refer you to paragraph 48 of our brief.

Thirdly, the Official Languages Act must guarantee the enumeration of rights holders under section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. As you know, the census greatly underestimates the number of rights holders under section 23. Minority French-language communities live on a daily basis with the negative consequences of the systemic under-enumeration of rights holders.

ACFA produced and circulated the first major study on the changes that need to be made to the census so that it facilitates the full implementation of section 23 of the Charter. The Standing Committee on Official Languages of the House of Commons relied on this study to make the following recommendation, and I quote:

> That the Government of Canada require Statistics Canada to include questions in the 2021 census that would allow for the enumeration of all rights holders under the broadest interpretation of paragraphs 23(1)(a) and (b) and subsection 23(2) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The ACFA is flabbergasted that Statistics Canada is still extremely hesitant to implement this recommendation. The implementation of the rights guaranteed by the Constitution can no longer be left to the discretion of public decision makers. The federal government has the exclusive jurisdiction to conduct the census. The ACFA therefore asks your committee to recommend that the Official Languages Act be amended to include a section forcing the federal government to enumerate all rights holders under section 23 of the Charter.

Fourth, the Official Languages Act must modernize the powers of the Commissioner of Official Languages to make the commissioner the plenipotentiary of official languages. ACFA supports the recommendations of the FCFA aimed at modernizing the accountability and monitoring framework of the act so that the commissioner is able to fully carry out his role as "promoter" of official languages and relieve him of his "policing" role.

ACFA has studied this in depth and concluded that in order to fully enable the Commissioner of Official Languages, the act must confirm his omnibus jurisdiction over all matters relating to the rights, status and privileges of official languages, regardless of the source. The act must also give him the power to bring matters before the courts on his or her own initiative, as well as the right to prohibit obstruction to the exercise of his powers.

L'ACFA propose donc l'ébauche d'un article qui, s'il est ajouté à la loi, créera les conditions favorables à la mise en place d'un cadre efficace de gestion de l'appui financier en faveur de l'éducation dans la seconde langue officielle à la hauteur des aspirations des parlementaires des années 1980. Je vous réfère au paragraphe 48 de notre mémoire.

Troisièmement, la Loi sur les langues officielles doit garantir le dénombrement des personnes titulaires de droit en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Comme vous le savez, le recensement sous-estime de façon importante le nombre de titulaires de droits en vertu de l'article 23. Les communautés d'expression française en situation minoritaire vivent quotidiennement avec les conséquences négatives du sous-dénombrement systémique des titulaires de droits.

L'ACFA a produit et diffusé la première étude d'envergure sur la modification nécessaire au recensement pour que celui-ci facilite la pleine mise en œuvre de l'article 23 de la Charte. Le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes s'est appuyé sur cette étude afin de recommander ce qui suit, et je cite :

> Que le gouvernement du Canada mandate Statistique Canada d'ajouter obligatoirement au Recensement de 2021 des questions permettant de dénombrer tous les ayants droit au sens des alinéas 23(1)a) et b) et du paragraphe 23(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, dans son interprétation la plus généreuse.

L'AFCA est estomaquée que Statistique Canada démontre encore une grande hésitation à mettre en œuvre cette recommandation. La mise en œuvre des droits garantis par la Constitution ne peut plus être laissée à la discrétion des décideurs publics. Le gouvernement fédéral a la compétence exclusive pour mener le recensement. Ainsi, l'ACFA demande que votre comité recommande que la loi soit modifiée pour inclure un article obligeant le gouvernement fédéral à dénombrer tous les titulaires de droits en vertu de l'article 23 de la Charte.

Quatrièmement, la Loi sur les langues officielles doit moderniser les pouvoirs du commissaire aux langues officielles pour en faire le plénipotentiaire des langues officielles. L'ACFA appuie les recommandations de la FCFA qui visent à moderniser le cadre de responsabilisation et de surveillance de la loi, afin que le commissaire puisse remplir pleinement son rôle de « promoteur » des langues officielles et que lui soit retiré son rôle de « policier ».

L'ACFA a approfondi la réflexion à cet égard et elle a conclu que, pour habiliter pleinement le commissaire aux langues officielles, la loi doit confirmer sa compétence omnibus sur toute question afférente aux droits, statuts et privilèges des langues officielles, quelle qu'en soit la source. La loi doit également lui accorder le droit de saisir les tribunaux de son propre chef ainsi que le droit d'interdire l'entrave à l'exercice de ses pouvoirs.

To conclude, I would say that all of the recommendations we are proposing today are very important for our community. However, the Official Languages Act will continue to be implemented inadequately if it is not accompanied by a robust implementation architecture ensuring that the act is applied by federal institutions. ACFA has spoken about the need to confer the implementation responsibility on a central agency, which is Treasury Board. We feel that a change of culture within the Privy Council Office would be quite inadequate. With this in mind, ACFA wholeheartedly endorses the FCFA recommendation.

We hope that our recommendations will have some influence on the modernization of the Official Languages Act for the benefit of all Canadians. We believe that the act must be modernized. I thank you for your attention and I am ready to answer your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Nolette. We will begin the question period with Senator Gagné.

Senator Gagné: My first question concerns the delegation of responsibility for official languages. Various French-language organizations have proposed that coordination responsibility for the Official Languages Act be entrusted to the Privy Council or to Treasury Board.

If I remember correctly, Senator Maltais already raised this issue when he mentioned that the President of Treasury Board has a lot of duties on his plate. Do you think it might be a good idea to strengthen the role of the Department of Canadian Heritage rather than delegating that responsibility to a department that already has a host of other responsibilities? I heard various opinions on the delegation of responsibility for official languages and I would like us to look into this matter further.

Ms. Rioux: Thank you for the question, madam senator. I think we all agree on the fact that currently the coordination of the Official Languages Act is not working. It is conceivable, we believe, to grant further powers to the Minister of Canadian Heritage, but she too is responsible for many files.

In our opinion, everything starts at the top and proceeds from the leadership. If it is clearly stated in the letters of mandate that all of the ministers and deputy ministers have to manage the application of the Official Languages Act and be responsible, it seems to me that that would help the minister a great deal when she meets with her counterparts subsequently. She would only have to remind them of what is written in their mandate letter. To the extent that that is done, the minister might have more room to manoeuver. But given the current situation, we all agree that things are not working, and that is why various possible solutions were proposed.

Pour conclure, je dirais que toutes les recommandations que nous proposons aujourd'hui sont fort importantes pour notre communauté. Cependant, la Loi sur les langues officielles continuera d'être inadéquatement mise en œuvre si elle ne s'accompagne pas d'une architecture de mise en œuvre robuste et en mesure d'assurer sa pleine application par les institutions fédérales. L'ACFA s'est prononcée sur la nécessité de conférer la responsabilité de la mise en œuvre de la loi à une agence centrale, en l'occurrence le Conseil du Trésor. Pour nous, un changement de culture au sein du Bureau du Conseil privé s'avère nettement insuffisant. En ce sens, l'ACFA appuie et fait sienne la recommandation de la FCFA.

Nous espérons que nos recommandations sauront influencer une modernisation de la Loi sur les langues officielles au profit de tous les Canadiens et les Canadiennes. Nous sommes d'avis que la loi doit être modernisée. Je vous remercie de votre attention, et je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Nolette. Nous amorçons la période des questions en commençant par Mme la sénatrice Gagné.

La sénatrice Gagné : Ma première question porte sur la délégation de la responsabilité des langues officielles. Nous avons entendu différents organismes francophones qui ont proposé de confier la responsabilité de coordination de la Loi sur les langues officielles au Conseil privé ou au Conseil du Trésor.

Si je me souviens bien, le sénateur Maltais avait déjà soulevé cette question en mentionnant que le président du Conseil du Trésor avait beaucoup de chats à fouetter. Est-ce qu'il y aurait lieu, à votre avis, de renforcer le rôle du ministère du Patrimoine canadien plutôt que de déléguer cette responsabilité à un ministère qui a déjà beaucoup d'autres responsabilités? J'ai entendu différentes opinions quant à la façon de déléguer la responsabilité des langues officielles, et j'aimerais qu'on clarifie davantage cette question.

Mme Rioux : Je vous remercie de cette question, madame la sénatrice. Je crois que nous nous entendons sur le fait que, actuellement, la coordination de la Loi sur les langues officielles ne fonctionne pas. Il est concevable, à notre avis, d'accorder davantage de pouvoirs à la ministre de Patrimoine canadien, mais elle aussi a la responsabilité de nombreux dossiers.

Selon nous, tout doit partir du leadership et de la tête. S'il est clairement écrit dans les lettres de mandat que tous les ministres et sous-ministres doivent s'occuper de l'application de la Loi sur les langues officielles et en être responsables, il me semble que ça aiderait beaucoup la ministre lorsqu'elle rencontre ses homologues par la suite. Elle n'aurait qu'à leur rappeler ce qui est écrit dans leur lettre de mandat. Dans la mesure où cela est fait, la ministre aurait peut-être davantage de marge de manœuvre. Mais, dans la situation actuelle, nous nous entendons tous pour dire que cela ne fonctionne pas, d'où la proposition de ces différentes pistes de solution.

Simon Ouellette, Board Member, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick: We support the FCFA position stating that Treasury Board should be in charge. The position is well substantiated. Treasury Board has powers and can require accountability, which Canadian Heritage cannot do. In our brief, we even suggested that its powers be broadened. If existing resources are insufficient, since we are talking here about the enforcement of the act and about respecting linguistic obligations, resources need to be added, quite simply.

In the current structure, it is simpler to give the lead to Treasury Board rather than to rewrite the way in which Canadian Heritage functions. Under the existing law, Treasury Board already has a series of powers that are much more adequate, and that is expressed in the FCFA brief, in paragraph 51, which states that:

> That Treasury Board be responsible for the implementation of the OLA
>
> Treasury Board is a central agency constituted under the *Financial Administration Act*. . .

— which confers special powers on it —

> . . . In addition to its president, it is made up of the Minister of Finance and of four other ministers. The responsibilities of Treasury Board are set out in large part in paragraph 7(1) of the *Financial Administration Act*, which gives it the capacity to act on behalf of the Privy Council with regard, among others, to the following matters:

When agreements are concluded between the federal government and the provinces, Treasury Board has the power not only to prescribe but also to require accountability; its powers are much more clearly defined, and that is the approach we advocate.

Mr. Nolette: I would like to support my colleague Mr. Ouellette and say that in order to implement the Official Languages Act, you need a central agency that has horizontal power and can influence the other government departments and agencies. Canadian Heritage does not have that horizontal power. Treasury Board's enabling act confers important powers on it that will allow it to properly coordinate and implement the Official Languages Act.

Treasury Board is also responsible for the budgets of all the departments and agencies and can thus exert influence on budgets. In addition, the legislative structure of Treasury Board encourages transparency, since its law is very detailed and specific and includes mechanisms to further accountability and transparency.

Simon Ouellette, représentant au conseil d'administration, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick : Nous appuyons la position de la FCFA qui affirme qu'il faut passer par le Conseil du Trésor. La position est bien étayée. Le Conseil du Trésor possède des pouvoirs et une capacité d'exiger des comptes que Patrimoine canadien n'a pas. Dans notre mémoire, nous avons même proposé d'étendre ses pouvoirs. Si les ressources existantes sont insuffisantes, étant donné que l'on parle ici de l'application de la loi et du respect des obligations linguistiques, il faut ajouter des ressources, tout simplement.

Dans la structure qui existe actuellement, il est plus simple de le faire avec le Conseil du Trésor plutôt que de réécrire la façon dont Patrimoine canadien fonctionne. Le Conseil du Trésor, en vertu de la loi existante, possède déjà une série de pouvoirs qui sont beaucoup plus intéressants, et cela est exprimé dans le mémoire de la FCFA, au paragraphe 51, qui mentionne ce qui suit :

> Faire du Conseil du Trésor le responsable de la mise en œuvre de la LLO
>
> Le Conseil du Trésor est une agence centrale constituée en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*...

—cela lui confère des pouvoirs particuliers—

> [...] Elle est composée, en plus de sa ou son président, du ministre des Finances et de quatre autres ministres. Les responsabilités du Conseil du Trésor sont prévues en grande partie par le paragraphe 7(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lequel lui attribue la capacité d'agir au nom du Conseil privé à l'égard, notamment, des questions suivantes :

Lorsqu'on conclut des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, le Conseil du Trésor a les pouvoirs non seulement de prescrire, mais aussi d'exiger qu'on lui rende compte, des pouvoirs qui sont beaucoup plus clairement définis. C'est donc cette approche que l'on préconise.

M. Nolette : J'aimerais faire écho à mon collègue M. Ouellette et dire que, pour mettre en œuvre la Loi sur les langues officielles, il faut une agence centrale qui est munie d'un pouvoir horizontal et qui influence les autres ministères et agences du gouvernement. Patrimoine canadien n'a pas ce pouvoir horizontal. La loi habilitante du Conseil du Trésor lui confère des pouvoirs importants qui lui permettront de bien coordonner et mettre en œuvre la Loi sur les langues officielles.

Le Conseil du Trésor est également responsable des budgets de tous les ministères et agences, et peut donc exercer une influence du côté budgétaire. De plus, la structure législative du Conseil du Trésor favorise la transparence, car elle est dotée d'une loi très détaillée et spécifique qui comprend des mécanismes de responsabilisation et de transparence.

Finally, Treasury Board already has experience. Under Part VIII of the Official Languages Act, Treasury Board has several duties related to Parts IV, V and VI of the act. It should be given other responsibilities including Part VII, and we should make this duty obligatory by replacing the word "may" with the word "shall" in the law.

Senator Gagné: My second question is about Part VII. Several of you have mentioned the importance of amending the act for the purpose of really encouraging francophone immigration. You mentioned that it was very important to include this principle in Part VII of the act.

I wonder whether this could be made much stronger if a parallel obligation were included in the Immigration Act. Since we intend to modernize the Official Languages Act, would it be a good idea to adopt a quasi-omnibus bill that would amend the Official Languages Act and other acts in consequence? Can we meet the objectives of the OLA when other key acts remain unchanged? Or is it preferable to strengthen the OLA and the powers of the minister responsible for its application? It would then be very clear to everyone that all the departments and agencies need to apply it regardless of their own enabling acts.

Mr. Nolette: ACFA believes that everything needs to be in the OLA. If the government decides to do other things in other acts later, all the better. The objective in 1988 was to have a complete Official Languages Act and we have to finish that work by modernizing the act so that it can respond to today's immigration realities. To serve that objective, we must ensure that our language is not lost in the next two or three generations. The ACFA believes that the Official Languages Act can contribute to that, especially if it is managed by a central agency such as Treasury Board.

Mr. Ouellette: We should not forget also that the Official Languages Act does serve as a reference for other acts to some degree, since it has a quasi-constitutional character. That is what distinguishes it from other laws. In cases of conflict within the law, it has more weight and the OLA has preponderance. If we want to push things so that what is already stated in the Immigration Act gets implemented, hear, hear! I would like to see the same thing with all the other acts. Horizontal powers at the federal and provincial levels were referred to. We should not lose sight of the importance of strengthening the Immigration Act, since it is an essential vector in the development and strong growth of our communities.

Often we talk about maintaining what we have gained or about survival. In Acadia, there is a pleasant effervescence that stirs up enthusiasm. We also want to remind people about New Brunswick's specificity. It would be better to include

Enfin, le Conseil du Trésor a déjà de l'expérience. En vertu de la partie VIII de la Loi sur les langues officielles, le Conseil du Trésor se voit attribuer plusieurs fonctions portant sur les parties IV, V et VI de la loi. Nous devons lui donner davantage d'attributions, y compris la partie VII, et nous devons rendre ce devoir obligatoire en remplaçant le mot « peut » par le mot « doit » dans la loi.

La sénatrice Gagné : Ma deuxième question porte sur la partie VII. Plusieurs d'entre vous ont mentionné l'importance de modifier la loi dans le but de favoriser réellement l'immigration francophone. Vous avez mentionné qu'il était très important d'inclure ce principe à la partie VII de la loi.

Je me suis demandé si l'effet serait décuplé en prévoyant une obligation parallèle dans la Loi sur l'immigration. Si on compte moderniser la Loi sur les langues officielles, y a-t-il lieu d'adopter plutôt un projet de loi presque omnibus, qui modifierait la Loi sur les langues officielles et d'autres lois en conséquence? Est-ce qu'on peut atteindre les visées de la Loi sur les langues officielles lorsque d'autres lois clés demeurent inchangées? Ou bien est-il préférable de renforcer la Loi sur les langues officielles et les pouvoirs du ministre chargé de son application? Il serait alors très clair pour tout le monde que tous les ministères et toutes les agences seraient tenus de la respecter indépendamment de leur propre loi habilitante.

M. Nolette : L'ACFA est d'avis que tout doit être présent dans la Loi sur les langues officielles. Si le gouvernement décide de faire autrement dans d'autres lois plus tard, c'est encore mieux. En 1988, le but était d'avoir une Loi sur les langues officielles complète, et nous devons terminer ce travail en modernisant la loi pour qu'elle réponde aux réalités d'aujourd'hui en matière d'immigration. À cette fin, il faut s'assurer que la langue ne se perde pas au cours des deux ou trois prochaines générations. L'ACFA croit que la Loi sur les langues officielles peut contribuer à cela, surtout si elle est gérée par un organe central tel que le Conseil du Trésor.

M. Ouellette : Il ne faut pas non plus oublier que la Loi sur les langues officielles éclaire un peu les autres lois, puisqu'elle a un caractère quasi constitutionnel. C'est ce qui la distingue des autres lois. En cas de conflit avec la loi, elle a plus de poids. C'est la Loi sur les langues officielles qui l'emporterait. Si on veut pousser la Loi sur l'immigration à mettre en œuvre ce qui est déjà inscrit dans la loi, bravo! Je souhaite qu'il en soit de même avec toutes les autres lois. On parle d'horizontalité tant au fédéral qu'au provincial. Il ne faut pas perdre de vue l'importance de renforcer la Loi sur l'immigration, étant donné que c'est un vecteur essentiel du développement et de l'épanouissement de nos communautés.

Souvent, on parle de maintenir nos acquis ou de survivre. En Acadie, il y a un bouillonnement qui est plaisant et enthousiasmant. On veut aussi rappeler la spécificité du Nouveau-Brunswick. Il faut mieux intégrer la question de

immigration and set more stringent objectives in the act, but we should also add a paragraph on New Brunswick's specific character, given that there is a large percentage of francophones in that province. The Charter recognizes New Brunswick's special situation, but the federal law does not. It is time to correct that aspect.

There could be an agreement on immigration that could be particularly beneficial for New Brunswick. Paragraph 59 of our brief refers to the general interest and to New Brunswick's unique linguistic character. We have to see to it that immigration does not become a vector that encourages xenophobia within our francophone and Acadian communities. If each newcomer must choose a language but does not have the necessary resources and support, which the Official Languages Act could provide, that is a threat. It is not the principle upon which Canada was founded. Canada is a welcoming land. I have always seen our country in that way. I feel that in Acadia, we want to welcome all immigrants with open arms, but to do so we have to give them the resources they need to integrate our Acadian communities.

Ali Chaisson, Executive Director, Sociétéde l'Acadie du Nouveau-Brunswick: And to remain there.

Mr. Ouellette: Yes, and also to remain there. We have to make sure that we retain them, because we don't want them all to wind up in Fort McMurray.

Senator Jaffer: Thank you for your presentation.

[*English*]

I originally had another question that I prepared for today, and I hope the chair will give me an opportunity to ask the question. But I'm very interested in the question that almost all of you brought up about immigration. I will tell you that I'm a little annoyed because I don't think you understand the community. I'm going to give you a job to work with us — the newcomers. It's not that we don't want to do French. It's an issue of leadership. Let me give you an example of what I mean.

Immigrants understand that language is important. I'm not going to lecture you because I don't mean to do that. I'm concerned about the presentations.

I come from a country where we spoke five languages. It wasn't like this or that; we spoke them all. It was a country where different people spoke different languages. In our country, it's English or French. My colleague Senator Maltais knows how I feel about this. It needs to be not either/or; it needs to be both. That's what you are saying. But it's not the immigrants who are making the issue; it's the provincial and federal leadership.

l'immigration et fixer des objectifs plus contraignants dans la loi, mais aussi y ajouter un paragraphe sur la spécificité du Nouveau-Brunswick, étant donné qu'on y trouve un pourcentage intéressant de francophones. La Charte reconnaît la spécificité du Nouveau-Brunswick, mais la loi fédérale ne le reconnaît pas. Il est temps de corriger cet aspect.

Il pourrait y avoir un accord sur l'immigration qui pourrait être particulièrement intéressant pour le Nouveau-Brunswick. Le paragraphe 59 de notre mémoire traite de l'intérêt général et de la spécificité du Nouveau-Brunswick. Il faut faire en sorte que l'immigration ne soit pas un vecteur qui encourage la xénophobie au sein de nos communautés francophones et acadiennes. Si chaque nouvel arrivant doit faire le choix d'une langue, mais qu'il n'a pas les ressources ni l'appui nécessaire que la Loi sur les langues officielles peut lui apporter, c'est une menace. Ce n'est pas le principe sur lequel le Canada est fondé. Le Canada est une terre d'accueil. J'ai toujours perçu notre pays ainsi. Je me dis qu'en Acadie, on veut accueillir à bras ouverts tous les immigrants. Pour ce faire, il faut leur donner des ressources pour intégrer nos communautés acadiennes.

Ali Chaisson, directeur général, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick : Et y rester.

M. Ouellette : Et y rester aussi. Il faut assurer leur rétention, parce qu'on ne veut pas qu'ils aboutissent tous à Fort McMurray

La sénatrice Jaffer : Merci de votre présentation.

[*Traduction*]

J'avais d'abord préparé pour aujourd'hui une autre question, et j'espère que le président me donnera l'occasion de la poser. Je m'intéresse toutefois fortement à la question que vous avez presque tous soulevée à propos de l'immigration. Je dois vous dire que je suis légèrement irritée, car je ne pense pas que vous compreniez la communauté. Je vais donc vous confier un travail pour collaborer avec nous, les nouveaux arrivants. Ce n'est pas que nous ne voulons pas apprendre le français: c'est une question de leadership. Permettez-moi de vous donner un exemple de ce que je veux dire.

Les immigrants comprennent l'importance de la langue. Je ne vais pas vous faire la leçon, car ce n'est pas mon intention. Ce sont les exposés qui me préoccupent.

Je viens d'un pays où on parle cinq langues. Nous ne parlions pas l'une ou l'autre, mais les cinq. Dans ce pays, diverses personnes parlaient diverses langues. Au Canada, on parle anglais ou français. Mon collègue, le sénateur Maltais, connaît mes sentiments à cet égard. Il ne faut pas parler l'une ou l'autre de ces langues, mais les deux. C'est ce que vous dites. Cependant, le problème ne vient pas des immigrants, mais des dirigeants provinciaux et fédéraux.

In B.C., the Mauritian community leads in organizations that you head. The immigrant community is heading and fighting for French language. I suggest that you not look at immigrants as diluting. It's what immigrants are being provided with.

For example, when French-speaking people come to my province, immediately they are told to go into English. Syrians speak French, but at the airport, they are put into English schools. That's not their fault. It's leadership. We need to take this conversation about immigrants diluting it — I really want us to work together because it's really important. It's not that immigrants are diluting it; it's the leadership our country is providing.

To give you an idea, in my province, I really wanted my children and grandchildren to go to French school because I think immersion is second best. It's not as good as French speaking. But they can't because we are not French. That's the law. That's not the immigrants' fault.

In my country, all Alliance Françaises are full of immigrant children, and it took 11 applications on behalf of my grandchild to get him into a French immersion school. It's not the immigrants.

I want you to change that discourse from us diluting it to providing leadership. All of you need to look at what leadership is being provided in our provinces to include immigrant children. I say this humbly. I don't mean to be rude, but I think we need to take the discourse.

For example, in my province, people from Congo, Burundi, Mauritius, Madagascar come, but they are not necessarily put in French school. They want to. The other week I attended a Mauritian function that was all in French in B.C. It's not about immigrants. I want us to change this and say, in modernizing the languages act, "Federal government and provincial governments, deal with that challenge and show leadership."

How do all of you welcome French-speaking immigrants into your organizations?

[*Translation*]

Mr. Jolin: Thank you for the question. This topic is much discussed in Ontario, since last year a white paper on francophone immigration was published. Many immigrants want to settle close to the large cities like Ottawa or Toronto, among others. There is a sprint going on within our organizations

En Colombie-Britannique, la communauté mauricienne tient un rôle de premier plan au sein des organisations que vous dirigez. La communauté immigrante est à la tête de la lutte pour la langue française. À mon avis, il ne faut pas considérer que les immigrants ont sur la langue un effet d'affaiblissement. Ils font avec ce qu'on leur offre.

Par exemple, quand des francophones arrivent dans ma province, on leur indique immédiatement de s'exprimer en anglais. Les Syriens parlent français, mais, à l'aéroport, ils sont inscrits à l'école anglaise. Ce n'est pas de leur faute, mais celle des dirigeants. Nous devons nous attaquer au discours voulant que les immigrants aient un effet d'affaiblissement de la langue. Je veux vraiment que nous travaillions ensemble parce que c'est vraiment très important. Ce ne sont pas les immigrants qui causent le problème, mais les dirigeants de notre pays.

Pour vous donner une idée de la situation, je tenais vraiment à envoyer mes enfants et mes petits-enfants à l'école française dans ma province, car je considère que l'immersion est un deuxième choix. Ce n'est pas aussi bon que le fait de parler français. Ce n'est toutefois pas possible, car nous ne sommes pas Français. C'est la loi. Ce n'est pas la faute des immigrants.

Dans mon pays, toutes les Alliances françaises sont pleines d'enfants immigrants, mais il a fallu présenter 11 demandes pour inscrire mon petit-fils à une école d'immersion française. Ce n'est pas la faute des immigrants.

Je veux que vous changiez de discours, cessiez de parler d'affaiblissement de la langue pour prendre les choses en main. Vous devez tous examiner les mesures prises dans nos provinces pour inclure les enfants immigrants. Je parle en toute humilité. Sans vouloir être impolie, je pense que nous devons réorienter le discours.

Par exemple, il arrive dans ma province des gens du Congo, du Burundi, de la République de Maurice et de Madagascar, mais ils ne sont pas nécessairement inscrits à l'école française. C'est pourtant ce qu'ils veulent. L'autre semaine, j'ai assisté à une activité mauricienne qui s'est déroulée entièrement en français en Colombie-Britannique. Le problème ne vient pas des immigrants. Je veux que nous modifiions le discours pour indiquer aux gouvernements fédéral et provinciaux qu'il faut relever le défi et faire preuve de leadership alors que nous modernisons la loi sur les langues.

Comment accueillez-vous tous les immigrants francophones au sein de vos organisations?

[*Français*]

M. Jolin : Merci de la question. C'est un sujet qui fait la une en Ontario, puisque l'an dernier, on a publié un livre blanc sur l'immigration francophone. Bon nombre d'immigrants veulent s'établir près des grandes villes, à Ottawa ou à Toronto, entre autres. Il y a tout un sprint au sein de nos organisations à

outside of the big cities to deal with helping francophone immigrants to settle. Changes will take place in the context of an action plan. Important funds are allocated to immigration to help our communities be eligible for the program called Welcoming Community. There are some 17 criteria to meet in order to qualify and funds will be available to help communities to meet them and work in that direction.

The main challenge is to be able to welcome people when they arrive at the airport and are directed to the anglophone side. Soon there will be a pilot project that will allow us to have an outlet at the main airport in order to direct people to our communities and services. The structures are there. Unfortunately, when these people arrive, they are often directed to the wrong side and then discover five or six months later that there is a whole network of francophone schools, a francophone community, and so on and so forth.

Concerning immersion, at this time, the shortage of teachers in Canada is putting a brake on the Canadian francophonie. In Ontario, where there are 100,000 students in French-language schools, there are 200,000 in immersion programs, mostly in the Toronto region. What parents who do not speak French want for their children is quite incredible. We talked about parents who spend the night lining up in order to register their children in the schools. In Toronto, they have stopped doing things that way because it led to quarrels; they are using a lottery system instead. This shows you how important this is to people.

In Toronto, if you speak only one language, you are in the minority, because people often speak two to four languages, and sometimes even five, as you mentioned. We have to give greater value to the profession and give ourselves the means to promote the language through French-language schools and immersion schools. We have an enormous amount of work to do in that way.

Mr. Ouellette: Senator Jaffer, to answer you directly, I hope that you want to become a champion of that issue. I agree with you completely: no immigrant should feel that he is contributing to assimilation or to dilution. It is essential in the context of this modernization that the federal government be given tools and that there be clear obligations to deliver the goods, because that is not the case at this time.

Part VII of the Official Languages Act deals with promoting languages. It refers to immigration and concrete, positive measures to help the development of our communities. The problem with that part is that these are encouragement measures; there is nothing there that obliges anyone to do anything. There is no accountability and there are no clear directives.

l'extérieur des grands centres pour traiter de l'accueil des immigrants francophones. Des changements auront lieu dans le cadre d'un plan d'action. Des sommes importantes seront octroyées en matière d'immigration pour aider nos communautés à être admissibles au programme qu'on appelle Communauté accueillante. Il y a quelque 17 critères pour se prévaloir de ce titre et des fonds seront disponibles pour aider les communautés à les respecter et à travailler en ce sens.

Le défi majeur est de pouvoir accueillir les gens lorsqu'ils arrivent à l'aéroport et qu'ils sont aiguillés du côté anglophone. Il y aura bientôt un projet pilote qui nous permettra d'avoir un pied-à-terre à l'aéroport principal afin d'aiguiller les gens vers nos communautés et services. Les structures y sont. Malheureusement, lorsque ces gens arrivent, ils sont aiguillés du mauvais côté et découvrent cinq ou six mois plus tard qu'il y a tout un réseau d'écoles francophones, une communauté francophone, et ainsi de suite.

En ce qui concerne l'immersion, à l'heure actuelle, la pénurie d'enseignants et enseignantes au Canada freine l'essor de la francophonie canadienne. En Ontario, où il y a 100 000 étudiants et étudiantes dans les écoles de français langue première, il y en a 200 000 en immersion, majoritairement dans la région de Toronto. Ce que les parents qui ne parlent pas le français veulent pour leurs enfants est assez incroyable. Nous avons parlé de parents qui ont passé la nuit à faire la file afin d'inscrire leurs enfants à l'école. À Toronto, on a laissé tomber cette façon de faire, car il y a eu des querelles; on utilise plutôt un système de loterie. Cela montre à quel point c'est important pour les gens.

À Toronto, si vous parlez seulement une langue, vous êtes minoritaire, car les gens parlent souvent de deux à quatre langues, et parfois même cinq langues, comme vous l'avez mentionné. Il faut valoriser la profession et se donner les moyens de promouvoir la langue par l'intermédiaire des écoles de français langue première et d'immersion. Nous avons énormément de travail à faire de ce côté-là.

M. Ouellette : Sénatrice Jaffer, pour vous répondre directement, j'espère que vous souhaitez devenir championne de cet enjeu. Je suis entièrement d'accord avec vous : aucun immigrant ne devrait sentir qu'il contribue à l'assimilation ou à la dilution. Il est essentiel, dans le cadre de cette modernisation, que le gouvernement fédéral soit outillé et qu'il ait des obligations claires pour livrer la marchandise, parce que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

La partie VII de la Loi sur les langues officielles traite de la promotion des langues. On y trouve les notions d'immigration et de mesures positives concrètes pour l'épanouissement de nos communautés. Le problème avec cette partie, c'est que ce sont des mesures d'encouragement. Il n'y a rien de contraignant. Il n'y a aucune reddition de comptes ni de directives claires.

This is clarified in objective 3 in our brief, and I invite you to reread it. I think that you could be an extraordinary champion for that aspect. Yes, the federal government makes efforts to promote immigration, and those efforts are commendable and essential, but it is important that the quasi-constitutional text that is the Official Languages Act contain obligations that will solder those responsibilities. This cannot be the result of incidental political will, that is to say that it should not disappear as soon as a new government that isn't interested in this matter is elected.

We believe that the Senate has the opportunity to produce a report that would recommend the inclusion of this incentivizing role in Part VII of the act, while respecting the wish expressed by the FCFA, which is that the merchandise should be delivered by a central agency. We need a more prescriptive act. We hope that New Brunswick's specificity will be included in it.

The Chair: Is that all, senator?

Senator Jaffer: Would it be possible to ask another question?

[*English*]

The Chair: Yes, go ahead.

Senator Jaffer: My assistant is going to kill me, but this is someone whose parents are from Mauritius. She studied in Victoria. She prepares me for this committee, and she's completely fluent. So I say to all of you: It's not the immigrant that's the problem. The problem is the leadership in this country.

[*Translation*]

Senator Maltais: First, I want to say that you don't know my colleague Senator Jaffer well, but I can tell you that she is the only person on the other side of the Rockies who works to promote the French language. Her children and grandchildren all speak excellent French. Her husband still needs a little tweaking. I've been to British Columbia with Mobina several times, and she has some very firm positions. Mobina, I want to pay tribute to you today, because you deserve it.

Senator Jaffer: Thank you.

Senator Maltais: We don't always give the crowns to the right people.

Mr. Nolette, there is an expression that you should pluck from your vocabulary. In Canada, there is no second language. There are two official languages: English and French. You can speak one or the other, or both, but there is no second language. To say that it is a second language is to diminish the individual no matter what his first language. There is no second language in Canada; there are two official languages. I have travelled

Cela a été clarifié à l'objectif 3 de notre mémoire. Je vous invite à le relire. Je crois que vous pouvez être une championne incontestable de ce volet. Oui, le gouvernement fédéral fait des efforts quant à l'immigration, et ces efforts sont louables et essentiels, mais il est important que le texte quasi constitutionnel qu'est la Loi sur les langues officielles contienne des obligations qui cimentent ces responsabilités. Cela ne doit pas être le fruit d'une volonté politique passagère, c'est-à-dire que cela ne doit pas disparaître dès qu'arrive un nouveau gouvernement qui ne s'intéresse pas à cette question.

Nous croyons que le Sénat a la chance de produire un rapport qui recommande l'insertion de ce rôle d'impulsion à la partie VII de la loi en respectant, d'ailleurs, ce qui a été exprimé par la FCFA, en prévoyant une agence centrale qui livre la marchandise. Il faut une loi plus prescriptive. Nous espérons que la spécificité du Nouveau-Brunswick y sera incluse.

Le président : Sénatrice, est-ce que ça va?

La sénatrice Jaffer : Est-ce que ce serait possible de poser une autre question?

[*Traduction*]

Le président : Oui, allez-y.

La sénatrice Jaffer : Mon assistante va m'en vouloir, mais sachez que ses parents viennent de la République de Maurice. Elle a étudié à Victoria. Elle m'aide à me préparer aux séances du comité et maîtrise parfaitement la langue. Je vous affirme donc que le problème ne vient pas des immigrants, mais bien des dirigeants de ce pays.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : D'entrée de jeu, vous ne connaissez pas bien ma collègue, la sénatrice Jaffer, mais je peux vous dire que c'est la seule personne de l'autre côté des Rocheuses qui s'occupe de la langue française. Ses enfants et petits-enfants parlent tous un excellent français. Son mari a encore un besoin de raffinement. Je suis allé plusieurs fois avec Mobina en Colombie-Britannique, et elle a des positions très fermes. Mobina, je te rends hommage aujourd'hui, parce que tu le mérites.

La sénatrice Jaffer : Merci.

Le sénateur Maltais : On ne donne pas toujours les couronnes aux bonnes personnes.

Monsieur Nolette, il y a une expression que vous devez retirer de votre vocabulaire. La langue seconde, au Canada, ça n'existe pas. Il y a deux langues officielles : l'anglais et le français. On peut parler l'une ou l'autre ou les deux. Mais il n'y a pas de langue seconde. Dire que c'est une langue seconde, c'est diminuer l'individu, peu importe sa langue maternelle. Il n'y a pas de langue seconde au Canada; il y a deux langues officielles.

throughout Canada, from British Columbia to Prince Edward Island, to get that into people's heads, both francophones and anglophones. There is no second language; there are two official languages according to our Constitution. A citizen may speak 10 languages. My colleague Senator Smith speaks Irish, English, French, and he swears. He speaks four languages!

J'ai parcouru le Canada, de la Colombie-Britannique à l'Île-du-Prince-Édouard, pour faire entrer cela dans la tête des gens, francophones et anglophones. Il n'y a pas de langue seconde; il y a deux langues officielles selon la Constitution. Un citoyen peut parler 10 langues. Mon collègue, le sénateur Smith, parle l'irlandais, l'anglais, le français, et il jure. Il parle quatre langues!

I'd like to go back to the issue of francophone immigration. I'm speaking in particular to Mr. Jolin from Ontario, where a large part of the population is francophone, and to Mr. Couturier from New Brunswick. French-speakers make up about 35 per cent of the population of New Brunswick; what is the percentage in Ontario?

J'aimerais revenir à la question de l'immigration francophone. Je m'adresse surtout à M. Jolin, de l'Ontario, où une partie importante de la population est francophone, et à M. Couturier, du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'un certain pourcentage de la population est francophone, au Nouveau-Brunswick, on parle d'environ 35 p. 100; en Ontario, quel est ce pourcentage?

Mr. Jolin: 4.9 per cent.

M. Jolin : 4,9 p. 100.

Senator Maltais: Immigration falls under federal jurisdiction. It would be possible to have a federal-provincial agreement governing the selection of immigrants, as we did in Quebec in 1978 with the Cullen-Couture agreement. However, we have to be careful, because this is a double-edged sword.

Le sénateur Maltais : L'immigration relève du gouvernement fédéral. Il est possible d'avoir une entente fédérale-provinciale sur le choix des immigrants, comme nous l'avons fait au Québec en 1978 avec l'entente Cullen-Couture. Il faut faire attention cependant, car c'est un couteau à deux tranchants.

As you said so well, when immigrants arrive in our respective provinces, they are always directed to the anglophone side. That's very unfortunate. Before they arrive, people don't have a perfect knowledge of Canada, nor of what happens in Ontario, Nova Scotia, Alberta, New Brunswick, Manitoba, Saskatchewan or British Columbia. They don't know Canada.

Comme vous l'avez si bien dit, lorsque les immigrants arrivent dans vos provinces respectives, ils sont toujours dirigés du côté anglophone. C'est très malheureux. Les gens, avant d'arriver, n'ont pas une connaissance parfaite du Canada, de ce qui se passe en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique. Ils ne connaissent pas le Canada.

We know that the federal machine is anglophone. Let's not kid ourselves. When you arrive at the Pearson Airport in Toronto, or in Calgary or Vancouver, it's not exactly francophone. What does the immigrant do? He is already under stress from having left his country of origin, and he is plunged into the unknown, very often with his family. He has no job. He doesn't know where he is going to sleep, or where his next meal will come from the next morning. The first hand that is extended to him — if he has to learn Japanese, he will learn it during the night to ensure that his wife and children can eat the next morning. That is one of the major problems with regard to immigration. I don't know how you can solve it; the will of the Canadian government is not behind it. It doesn't matter which government, it's six of one and half a dozen of the other.

On sait que la machine fédérale est anglophone. Ne nous contons pas de chansons. Lorsque vous arrivez à l'aéroport Pearson de Toronto, à Calgary ou à Vancouver, ce n'est pas tout à fait francophone. Que fait l'immigrant? Il vit déjà le stress d'avoir quitté son pays d'origine et arrive dans l'inconnu avec, bien souvent, sa famille. Il n'a pas d'emploi. Il ne sait pas où il va coucher ni où il va manger demain matin. La première main qui lui est tendue... s'il faut qu'il apprenne le japonais, il va l'apprendre pendant la nuit pour s'assurer que sa femme et ses enfants puissent manger le lendemain matin. Voilà un des problèmes majeurs en ce qui a trait à l'immigration. Je ne sais pas comment vous pouvez le régler; la volonté du gouvernement canadien n'y est pas. Peu importe le gouvernement : bonnet blanc, blanc bonnet.

Mr. Couturier, you spoke of an agency that would report to the President of Treasury Board. I met the President of Treasury Board in private, and here at the committee, to see how far he could go. You know that the President of Treasury Board is responsible for federal transfers to the provinces, and that is a constitutional obligation. Once the transfers are made, it is up to the provinces to allocate the money. The President of Treasury Board cannot under the Constitution require accountability. I gave him one year to find a solution, and he told me that there wasn't any, since this is a constitutional matter. We would have

Monsieur Couturier, vous avez parlé d'une agence qui relèverait du président du Conseil du Trésor. J'ai rencontré le président du Conseil du Trésor en privé et au sein du comité ici pour voir jusqu'où il pouvait aller. Vous savez que le président du Conseil du Trésor est responsable des transferts fédéraux aux provinces. Cette obligation est constitutionnelle. Une fois les transferts effectués, il appartient aux provinces de redistribuer les sommes d'argent. Le président du Conseil du Trésor ne peut pas, en vertu de la Constitution, exiger de reddition de comptes. Je lui ai donné un an pour trouver la solution, et il m'a dit qu'il n'y en

to amend the Constitution and these days, there is no great will to do that.

You also said something that struck me, which was that in your province this issue is directly under the Premier's responsibility. Does that principle work, or not?

Mr. Couturier: Let's say that things could be better. The department responsible for official languages exists to do the work in a way, because the premier likes to delegate and he does so frequently. However, we would like to see greater involvement on the part of the premier regarding official languages, especially when it comes to immigration.

We recently published a white paper to propose ways of improving our system for immigrants who wish to integrate a francophone environment in New Brunswick. There is, as you know, a duality in New Brunswick which complicates things somewhat — although in another way it makes them simpler.

The task is incumbent upon the premier, but it is delegated elsewhere. What we then see is a lack of power and importance in relation to official languages. It's a problem we would like to see solved, and we mention it in the brief.

Senator Maltais: I'll give you an example with regard to immigration.

In another country, I went to an office of Citizenship and Immigration Canada to obtain the form in French — since this is my first language — for those who want to emigrate to Canada. I was in France at the time; they had no forms. If immigrants don't know that we speak French in Canada, they won't guess when they get here.

Something is not working. We see a lack of will. The guideline has to be imposed at higher levels, and it should come from the government. When we say that the services have to be provided in French or in English, according to the population, this is always addressed to the lower echelons. The ones who are told are always the lady at the post office or the fisheries officer. However, it's not their fault. We have to go up the line. The real guilty party is higher up the ladder. As long as things don't come from higher up so that the message gets through, things will be difficult.

I understand the issue with your agency, because like any agency, it has to be accountable to the government. If the agency is treated poorly, the government will be grappling with this situation. If you are not happy with the work of the agency and hold press conferences to say that it's not doing its work, the government will have to tell it to comply with the law.

avait pas, étant donné que cette question est d'ordre constitutionnel. Il faudrait modifier la Constitution; or, par les temps qui courent, il n'y a pas un grand désir en ce sens.

Vous m'avez dit une chose qui m'a impressionné, soit que cette question, chez vous, relève directement du premier ministre. Est-ce que ce principe fonctionne ou pas?

M. Couturier : Disons qu'on pourrait espérer mieux. Le ministère des Langues officielles existe en quelque sorte pour faire le travail, car le premier ministre aime bien déléguer et il le fait fréquemment. Toutefois, nous aimerions que le premier ministre s'implique davantage en ce qui a trait aux langues officielles, et surtout en matière d'immigration.

Récemment, nous avons publié un livre blanc pour proposer des façons d'améliorer notre système pour les immigrants qui désirent s'intégrer dans un milieu francophone au Nouveau-Brunswick. Il ne faut pas oublier qu'il y a au Nouveau-Brunswick une dualité, ce qui complique un peu les choses — quoique cela les arrange d'une certaine façon.

La tâche revient au premier ministre, mais elle est déléguée ailleurs. On constate donc un manque de pouvoir et d'importance en matière de langues officielles. C'est un problème qu'on aimerait voir se régler, et on le mentionne dans le mémoire.

Le sénateur Maltais : Je vais vous donner un exemple pour ce qui est de l'immigration.

Je me suis rendu à un bureau de Citoyenneté et Immigration Canada dans un autre pays pour obtenir le formulaire en français — car c'est ma première langue — pour ceux qui désirent immigrer au Canada. Je me trouvais alors en France. Or, il n'y avait pas de formulaire. Si les immigrants ne savent pas qu'on parle français au Canada, ils le devineront certainement une fois ici.

Il y a quelque chose qui ne marche pas. On constate une absence de volonté. Il faut que la directive soit imposée aux échelons supérieurs, et c'est le gouvernement qui devrait la donner. Lorsqu'on dit que les services doivent être offerts en français ou en anglais, selon la population, on s'adresse toujours à ceux qui se trouvent en bas de l'échelle. C'est toujours à la dame du bureau de poste ou au garde-pêche qu'on s'en prend. Or, ce n'est pas de leur faute. On doit remonter l'échelle. Le vrai coupable se trouve en haut de l'échelle. Tant et aussi longtemps que la tête ne sera pas bien « battue », comme on le dit parfois, pour qu'elle résonne des deux côtés, les choses seront difficiles.

Je souscris à votre agence, car, comme toute agence, elle doit rendre des comptes au gouvernement. Si l'agence est mal traitée, le gouvernement sera aux prises avec cette situation. Si vous n'êtes pas heureux du travail de l'agence et que vous faites des conférences de presse pour dire qu'elle ne fait pas son travail, le gouvernement devra lui dire de se conformer à la loi.

Things could be going better. We are fighting two battles and modernizing an act can take time. The Department of Canadian Heritage and Treasury Board are both involved. Treasury Board is very possessive about its prerogatives, and the Minister of Canadian Heritage protects her budgets. If Treasury Board gives more to British Columbia in federal transfers, and hopes it invests in French-language schools, we will have no way of verifying that. Canadian Heritage may do it, on condition that it has the necessary budgets. If its budget remains the same, it will not be able to build schools or hire teachers from other countries. So things are interconnected, and the agency may hold the solution, I don't know. It would at least be a buffer that could help the government.

Les choses pourraient aller mieux. Nous avons deux combats à mener. Or, la refonte d'une loi peut prendre du temps. Le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil du Trésor sont tous les deux impliqués. Le Conseil du Trésor est très jaloux de ses prérogatives, et la ministre du Patrimoine canadien est jalouse de ses budgets. Si le Conseil du Trésor donne davantage à la Colombie-Britannique en transferts fédéraux, en espérant qu'elle investira dans les écoles françaises, il n'y aura pas moyen de le vérifier. Patrimoine canadien peut le faire à condition de disposer des budgets nécessaires. Si son budget demeure le même, elle ne pourra pas construire d'écoles ni engager des enseignants d'autres pays. Il y a donc un lien à faire, et peut-être que c'est l'agence qui détient la solution, je n'en suis pas certain. Du moins, ce serait un tampon qui pourrait servir au gouvernement.

Mr. Chaisson: Respectfully, Senator Maltais, I think that the problem is often with the federal government's timidity or lack of strength when it begins negotiations with the provinces and signs agreements. The problem is contractual. The federal government does not place enough conditions and accountability mechanisms in its agreements with the provinces. It's not accurate to say that the formula does not exist. I think that the formula could easily be put in place if people had the courage to do so. The officials and departments who negotiate those agreements should spend more time perfecting the wording in order to ensure that the contract includes returns on investment, accountability mechanisms and a certain transparency. When it comes to official languages and education, it's a disaster. The provinces are using federal government money and do not necessarily place it in the coffers of school boards to meet the needs or requirements the federal government could have imposed had it taken the time to do so.

M. Chaisson : Sénateur Maltais, respectueusement, je crois que le problème réside souvent dans la timidité ou l'absence de force de frappe du gouvernement fédéral lorsqu'il entre en négociation avec les provinces et qu'il signe des ententes. Le problème est contractuel. Le gouvernement fédéral ne met pas suffisamment de conditions et de mécanismes de reddition de comptes dans ses ententes avec les provinces. Prétendre que la formule n'existe pas est faux. Je crois que la formule pourrait facilement être mise en place à condition d'avoir le courage de le faire. Les fonctionnaires et les ministères qui négocient ces ententes devraient mettre plus de temps pour raffiner le libellé afin d'assurer que le contrat prévoit des retours sur l'investissement, des mécanismes de reddition de comptes et une certaine transparence. En matière de langues officielles et d'éducation, c'est un désastre. Les provinces utilisent l'argent du gouvernement fédéral et ne le versent pas nécessairement dans les coffres des conseils scolaires pour répondre aux besoins ou aux exigences que le gouvernement fédéral aurait pu imposer s'il avait pris le temps de le faire.

Mr. Nolette: The ACFA believes that the Official Languages Act should be modified to include a clear and concrete federal commitment and leadership in immigration to minority communities.

In paragraph 28 of our brief, we first propose that the federal government commit to enriching and strengthening Canada's social and cultural fabric, while respecting its bilingual and multicultural federal character, and encourage the development of minority official language communities. We also suggest that it commit to supporting community organizations, school boards and postsecondary institutions. We propose that the federal government do more promotion abroad in order to ensure that Canada's bilingualism is very clear and is promoted offshore.

As a concrete example, Campus Saint-Jean in Edmonton trains all postsecondary students who wish to study in French in Alberta. However, federal government funds and leadership are absent or leave much to be desired. At this time, funds are

M. Nolette : L'ACFA est d'avis que la Loi sur les langues officielles devrait être modifiée afin d'inclure un engagement clair et concret quant au leadership fédéral en matière d'immigration pour les communautés en situation minoritaire.

Au paragraphe 28 de notre mémoire, nous proposons d'abord que le gouvernement fédéral s'engage à enrichir et à renforcer le tissu social et culturel du Canada dans le respect de son caractère fédéral bilingue et multiculturel, et à favoriser le développement des collectivités de langue officielle en situation minoritaire. Nous proposons aussi qu'il s'engage à appuyer les organismes communautaires, les conseils scolaires et les institutions postsecondaires. Nous proposons que le gouvernement fédéral fasse plus de promotion à l'étranger afin que le fait bilingue du Canada soit très clair et soit promu à l'extérieur.

À titre d'exemple concret, le Campus Saint-Jean, à Edmonton, forme tous les étudiants postsecondaires qui désirent étudier en français en Alberta. Or, les fonds et le leadership du gouvernement fédéral, selon moi, y sont absents ou laissent

invested in Campus Saint-Jean. However, too many questions are asked about these funds. People go from pillar to post — to Canadian Heritage, to the Alberta Ministry of Education, then to the Ministry of Advanced Education, to the University of Alberta, and finally, to Campus Saint-Jean. There are some major budgetary shortfalls at Campus Saint-Jean in connection with infrastructure. The community does what it can. However, the federal government should show more leadership to help them and to enrich and strengthen immigration to minority communities.

Senator Moncion: Since 2016, the federal government has been studying Bill C-24, which proposes creating the position of Minister of Francophonie. How would the creation of such a position contribute to advancing the cause of the Canadian francophonie?

Mr. Jolin: I am going to describe what we just experienced in Ontario. There was an Office of Francophone Affairs, but since July 1 there is a Ministry of Francophone Affairs. This has given a major boost to the credibility of the office which became a department. That is a very strong message that was sent to the community, to the province of Ontario, according to which French is progressing and the francophonie has an important place in the province. I would see that somewhat from the same perspective. It's a matter of visibility, of importance and credibility, and it conveys a very strong message, just like when the public action plan was released. We had been asking the premier for some time to reaffirm her commitment to official languages, and that was a good opportunity to do so. It sends an eloquent message throughout Canada and internationally. I would see that very favourably, both nationally and internationally. When people come here, they would know that the federal government has a Department of Francophone Affairs.

The Chair: Does anyone else want to speak?

Mr. Nolette: Very briefly, to get back to the previous point I made, if there were leadership in immigration, a Department of Francophonie could take that file and implement the provisions we are proposing that set out clear federal commitments for immigration.

Senator Moncion: I expected you to say that it might make things less diluted, since currently it's a bit as though the pendulum swings between Treasury Board and the Department of Canadian Heritage. I would have thought that you would have shown more enthusiasm for the creation of a Minister of Francophonie position, as the work would be more centralized and there would be greater concertation and impact, since you are asking that there be more support.

beaucoup à désirer. À l'heure actuelle, des fonds sont investis au Campus Saint-Jean. Toutefois, on se pose beaucoup de questions au sujet de ces fonds. Ils passent de Patrimoine canadien au ministère de l'Éducation de l'Alberta, puis au Ministry of Advanced Education, à l'Université de l'Alberta et, enfin, au Campus Saint-Jean. Il y a des lacunes budgétaires très importantes au Campus Saint-Jean en matière d'infrastructure. La communauté fait ce qu'elle peut. Cependant, il faut que le gouvernement fédéral fasse preuve de plus de leadership pour les aider, et pour enrichir et renforcer l'immigration en situation minoritaire.

La sénatrice Moncion : Depuis 2016, le gouvernement fédéral étudie le projet de loi C-24, qui propose la création d'un poste de ministre de la Francophonie. En quoi la création d'un tel poste contribuerait-elle à faire avancer la cause de la francophonie canadienne?

M. Jolin : Je vais décrire ce que l'on vient de vivre en Ontario. Il y avait un Office des affaires francophones et, depuis le 1er juillet, il y a un ministère des Affaires francophones. Cela vient de donner toute une crédibilité à l'office qui est devenu un ministère. C'est un message très fort envoyé à la communauté, à la province de l'Ontario, selon lequel le français progresse et la francophonie tient une place importante dans la province. Je verrais cela un peu du même œil. C'est une question de visibilité, d'importance et de crédibilité, et cela transmet un message très fort, de la même façon que lorsqu'on a rendu le plan d'action public. On demandait depuis un certain temps au premier ministre de réaffirmer son engagement envers les langues officielles. C'était une belle occasion de le faire. Cela envoie un message éloquent partout au Canada et à l'international. Je verrais cela d'un très bon œil, autant à l'échelle nationale qu'internationale. Quand les gens viennent chez nous, ils savent que le gouvernement fédéral a un ministère des Affaires francophones.

Le président : D'autres personnes veulent-elles intervenir?

M. Nolette : Très brièvement, pour revenir au point précédent que j'avançais, s'il y avait un leadership en matière d'immigration, un ministère de la Francophonie pourrait prendre en charge un tel dossier et mettre en œuvre les dispositions que nous proposons qui énoncent des engagements clairs de la part du gouvernement fédéral en matière d'immigration.

La sénatrice Moncion : Je m'attendais à vous entendre dire que cela aurait été peut-être moins dilué, étant donné que, à l'heure actuelle, c'est un peu un balancier entre le Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine canadien. J'aurais pensé qu'en créant justement un poste de ministre de la Francophonie, il y aurait eu plus d'engouement de votre part, car le travail serait plus centralisé et qu'il y aurait plus de concertation et de force de frappe, parce que vous demandez justement qu'il y ait plus d'appui.

Mr. Couturier: If I might jump in, I think it would be a very welcome initiative that could help move the agenda forward, as Mr. Nolette mentioned. It would be important to know the resources and powers that would be granted to the department. If that authority was limited, would the department be able to accomplish the same thing as before? What additional issues could the department make progress on? Those are all key considerations. It's a discussion we could perhaps come back to. Now that you have brought it up, a lot of ideas are coming to mind. I'm not sure as to what the internal workings would look like, as I'm having a bit of trouble envisioning how exactly this initiative would translate into results. That said, it's something I would certainly welcome since I expect it would help.

M. Couturier : Si je peux me le permettre, on peut voir cela d'un très bon œil. Cela pourrait faire avancer les choses, comme le disait M. Nolette. Il s'agirait de savoir quelles ressources ce ministère aurait à sa disposition et quels pouvoirs on lui accorderait. Si son pouvoir est limité, le ministère pourra-t-il faire la même chose qu'auparavant? Quelles nouvelles choses ce ministère pourra-t-il accomplir? Ce sont des questions très intéressantes. Ce serait quelque chose dont on pourrait discuter tout à l'heure. Vous en parlez, et cela me donne beaucoup d'idées. Je ne sais pas quelle sorte de fonctionnement interne cela pourrait avoir. J'ai un peu de difficulté à voir exactement le résultat que cette mesure pourrait avoir, quoique je l'anticipe avec beaucoup de joie, parce que ça pourrait aider, j'imagine.

Ms. Rioux: This recommendation leaves me a bit puzzled because it all depends on how much clout the department would have. If the Prime Minister appoints an inexperienced junior minister, we can't expect the department to make great things happen. It comes down to how willing the Prime Minister is, in appointing his cabinet, to give the department and the minister responsible the authority to have an impact, not to mention the resources we talked about a moment ago. Someone who comes to mind is Stéphane Dion, who was a senior minister with tremendous credibility. When he was Minister of Canadian Heritage, what he said carried a lot of weight, more than a newly appointed minister would have. I mean no disrespect to Minister Joly, but, as we say back home, everything is in everything. If the Prime Minister appoints a rookie minister who has to learn the ropes, we won't get the results we deserve. As the senator mentioned earlier, it won't matter whether a new department is created or the existing structure remains in place because, without the will of the federal government, we won't get anywhere.

Mme Rioux : Je suis un peu perplexe concernant cette recommandation-là, car tout dépend de la force qu'on donnerait à ce ministère. Si l'on nomme un ministre de second rang avec peu d'expérience, on ne peut pas s'attendre à ce que le ministère fasse des merveilles. Tout découle de la volonté du premier ministre quand il nomme son Cabinet, de la force qu'il voudra donner à ce ministère et au ministre qui en sera responsable et des ressources dont on a parlé tantôt. Je pense, par exemple, à Stéphane Dion, qui était un ministre supérieur, avec une grande crédibilité. Quand il était ministre du Patrimoine canadien, ce qu'il disait avait beaucoup de poids, plus de poids qu'un ministre nouvellement nommé en aurait eu. Je ne veux pas manquer de respect à la ministre Joly, mais, comme on dit par chez nous, tout est dans tout. Si l'on nomme un ministre débutant et qu'on lui demande de faire ses classes, on n'aura pas les résultats qu'on mérite d'avoir. Le sénateur l'a mentionné tantôt, s'il n'y a pas de volonté fédérale, on pourra créer n'importe quel ministère ou garder la même structure, mais on n'arrivera à rien.

Mr. Jolin: I completely agree with Ms. Rioux. It would be a matter of figuring out the right mechanism, one with the capacity to ensure that every piece of federal legislation proposed always took into account the francophone perspective. It was suggested that the ministers' mandates include a responsibility to apply the Official Languages Act and respect the francophone perspective, so that the mandate letters could address all measures going forward. At some point, it would be appropriate to stop coming at things from a certain angle and to adopt an approach focused on official languages. The idea would be to determine the impact it could have and how the measure could be applied. Will there be challenges in assessing that situation?

M. Jolin : Je suis entièrement d'accord avec Mme Rioux. Il faut voir quel mécanisme on pourrait créer pour que, dans chacun des projets de loi présentés au gouvernement fédéral, il y ait toujours une lentille francophone. On a mentionné le fait que, dans les mandats des ministères, on puisse inclure ni plus ni moins une lentille francophone, pour que dans la lettre de mandat du ministre, on puisse traiter de tout ce qui s'en vient. À un moment donné, on pourrait enlever un certain type de lentille et prévoir une lentille francophone pour voir quel impact cela pourrait avoir et comment cette mesure pourrait s'appliquer. Va-t-il y avoir des défis dans l'évaluation de cette situation?

Coming back to the issue of creating a department, I would say it's important to keep in mind that Treasury Board plays a part in the legislation. The agency is mentioned in the act. The government would have to take great care in creating a department, so as not to relieve everyone else of their responsibilities. We could end up in the exact same boat we're in today, one where no one is truly accountable because the responsibility has been scattered here and there. That is not what we want. That is the opposite of what we want. We would like to

Pour revenir à la question d'un ministère, il ne faut pas oublier que le Conseil du Trésor figure dans la loi. C'est une agence qui est mentionnée dans la loi. Il faut faire attention en créant un ministère, car on déresponsabilise tout le monde autour. On se retrouverait exactement où on se retrouve maintenant, où personne ne prend réellement la responsabilité du dossier, car c'est un peu éparpillé. Ce n'est pas ce qu'on veut; c'est le contraire. On aimerait voir le Conseil du Trésor prendre les

see Treasury Board at the helm because it would send a meaningful message. Our research shows that Treasury Board is the organization best suited to the job.

Mr. Chaisson: I'm a bit confused because we do, indeed, have a minister who looks after the francophonie, the Honourable Marie-Claude Bibeau, but she is responsible for the international francophone community as opposed to Canada's. No matter, the last time the federal government demonstrated clear initiative and took a bold step forward dates back to the days of Mr. Dion. He was the minister responsible for official languages, and he took his responsibility, his mandate, seriously. He worked very hard on two fronts: public policy with respect to Part VII and its horizontal application, and the funding issue. He took strong action in both of those areas, delivering results, not just for the community, but also for the whole institution of bilingualism and the learning of the second, or other, language, Senator Maltais.

I think care needs to be taken in how a department responsible for the francophonie is structured. First of all, a minister without portfolio who is given little in the way of resources probably won't be very effective. Second of all, it's time to take some concrete measures. Never has French-speaking Canada, Canada's francophone community, taken the time to seriously examine the federal government's contribution to the International Organization of La Francophonie. That would be something worth looking at and talking about because, in terms of Canada's efforts to develop the international francophone community, the place that our francophone and Acadian communities hold is negligible to non-existent. That would be worth a serious discussion, senator.

Senator Poirier: I'd like to apologize for being late. I was held up at another meeting. Welcome.

My question is for the SANB representatives. Thank you for your brief on the modernization of the Official Languages Act. In it, you focus on the idea that New Brunswick should be given distinct recognition. You make a very compelling case. My question, though, has to do with the commissioner's powers. I learned this week that New Brunswick's commissioner would be retiring in July. The powers, rights and obligations that the commissioner has are set out in the legislation. The problem, however, pertains to the application of the act and compliance with it. Too often, language obligations are not fully respected, and so people end up having to take legal action, which costs time and money. Do you think the act should be amended to give the commissioner greater powers, thus preventing these delays?

rênes, parce que cela serait significatif. Selon nos recherches, il serait le mieux placé pour faire le travail.

M. Chaisson : Je suis un peu confus, parce que, effectivement, il y a un ministre responsable de la Francophonie, et c'est l'honorable Marie-Claude Bibeau, mais elle est responsable de la francophonie internationale et non canadienne. Cela dit, la dernière fois que nous avons eu une manifestation concrète, une initiative audacieuse de la part du gouvernement fédéral, c'était à l'époque de M. Dion. Il était ministre responsable des Langues officielles et il a pris cette responsabilité, ce mandat au sérieux. Il a considérablement travaillé sur deux fronts; sur le front en matière de politique publique, en ce qui a trait à la partie VII et à sa portée horizontale, et sur la question financière. Il a fait deux choses sérieusement. Il a livré la marchandise, pas uniquement pour la communauté, mais aussi pour la notion du bilinguisme et de l'apprentissage de la langue seconde, ou de l'autre langue, monsieur le sénateur Maltais.

Je pense qu'il faut faire attention à la manière dont on articule le tout par rapport au concept d'un ministère de la Francophonie. Premièrement, avec un ministre sans portefeuille doté de très peu de ressources, je ne pense pas qu'on ferait long feu. Deuxièmement, revenons à des choses concrètes. On n'a jamais, au Canada français, dans la francophonie canadienne, pris le temps encore d'étudier sérieusement l'apport de la participation du gouvernement fédéral à l'Organisation internationale de la Francophonie. Il vaudrait la peine de travailler sur ce dossier et d'en discuter, parce que la place qu'occupent les communautés francophones et acadiennes dans la démarche du Canada en matière de développement de la francophonie internationale est médiocre et quasi inexistante. Cela, madame la sénatrice, mériterait une discussion.

La sénatrice Poirier : Je vous fais mes excuses pour mon retard, car j'avais une autre réunion. Je vous souhaite la bienvenue.

Ma question s'adresse à la SANB. Je vous remercie de votre mémoire au sujet de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Le thème de votre mémoire de reconnaître comme unique le cas du Nouveau-Brunswick est fort intéressant. Ma question touche cependant les pouvoirs de la commissaire. J'ai appris cette semaine que notre commissaire au Nouveau-Brunswick allait prendre sa retraite en juillet. Les pouvoirs, droits et obligations de la commissaire sont expliqués dans la loi. Cependant, le problème se situe au niveau de l'application et du respect de la loi. Trop souvent, les obligations linguistiques ne sont pas pleinement respectées et le tout se retrouve devant les tribunaux. Or, cela coûte temps et argent. Selon vous, devrait-on modifier la loi afin d'accorder plus de pouvoirs à la commissaire, ce qui éviterait ces retards?

Mr. Ouellette: Senator Poirier, it's so nice to see you. Seeing more faces from New Brunswick is a positive sign.

This is what I would say in response to your question. New Brunswick's commissioner of official languages only has the power to make recommendations, thus weakening her influence. Not only is her authority limited to making recommendations, but her financial resources are also meagre. In fact, those resources should instead come from the federal government and flow through an Official Languages Act made more robust thanks to this modernization.

Fixing this problem in New Brunswick means dealing with it at the root. The federal government has to work on its official languages legislation. As far as Treasury Board is concerned, the act needs to be much more prescriptive, referring to "shall" instead of "may." As the ACFA has often said, such concrete actions would likely solve these problems. If the federal government were to provide sufficient resources to ensure compliance with official languages obligations, the commissioner would have a lot more resources at her disposal and we would be living in an entirely different world.

What's more, the federal act contains all sorts of inconsistencies. It is much less potent than the provincial legislation. That is not to say that New Brunswick's act doesn't have its flaws, since a review is called for in two years' time. Regardless, we hope the work being done at the federal level will guide the discussion at the provincial level in the years ahead.

With respect to the second point in our brief, I'd like to come back to the *SANB v. Canada* case, in 2008. A woman driving on the highway was stopped by an RCMP officer in Woodstock, where New Brunswick's specificity is not recognized under the federal act. That specificity is, however, guaranteed by the Charter and requires that services be provided in both languages where numbers warrant. In Woodstock, that meant providing service only in English. Therefore, it was really a matter of someone speaking a second language, in the way that Senator Maltais was talking about.

The feat of legal gymnastics achieved by Justice Bastarache was remarkable, admirable and very commendable, given that the federal legislation did not allow him to take action. In fact, if he had to rely solely on the federal act, the RCMP would not be required to provide bilingual service in Woodstock, despite the fact that New Brunswick is the only province mentioned in the Charter. It says a lot when a judge finds that he has absolutely no discretion under a federal act. He had to fall back on the provincial act in determining that the RCMP was actually enforcing the province's laws and was therefore acting as an agent of the province. Consequently, he found that the provincial act should apply.

M. Ouellette : Madame la sénatrice Poirier, je suis heureux de vous voir ici. Lorsqu'on voit plus de gens du Nouveau-Brunswick, c'est bon signe.

En fait, je vous répondrai en vous disant ceci. La commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick n'a qu'un pouvoir de recommandation, d'où sa faiblesse. D'ailleurs, non seulement elle n'a que le pouvoir de recommander, mais elle a des ressources financières très limitées, ressources qui devraient plutôt provenir du gouvernement fédéral, par l'entremise d'une Loi sur les langues officielles plus ferme grâce à cet exercice de modernisation.

Pour régler ce problème chez nous, il faut travailler en amont. Le travail doit se faire sur la Loi sur les langues officielles fédérale. Lorsqu'il est question du Conseil du Trésor, il faut passer à une loi beaucoup plus prescriptive, qui passe du mot « peut » au mot « doit ». Comme l'a si souvent dit l'ACFA, ce sont des choses concrètes qui sont susceptibles de régler ces situations. Si le gouvernement fédéral fournissait les ressources nécessaires pour faire respecter les obligations linguistiques, la commissaire aurait beaucoup plus de moyens et on vivrait dans un monde différent.

Aussi, il existe toutes sortes d'incongruités dans la loi fédérale. Elle est tellement faible contrairement à la loi provinciale. Je ne dis pas que la loi provinciale n'a pas de défauts, car nous voulons la réviser dans deux ans. Quoi qu'il en soit, nous espérons que tout le travail que nous accomplissons à l'échelle fédérale inspirera la discussion au niveau provincial dans les années à venir.

Concernant le deuxième point de notre mémoire, j'aimerais revenir au cas de *SANB c. Canada*, en 2008, où une dame qui circulait sur l'autoroute s'est fait arrêter par un membre de la GRC, à Woodstock, endroit où, selon la loi fédérale, on ne respecte pas la spécificité du Nouveau-Brunswick. Cette spécificité est pourtant garantie par la Charte et indique que là où le nombre le détermine, les services seront offerts dans les deux langues. Or, à Woodstock, « là où le nombre le détermine », cela signifiait que c'était seulement en anglais. Donc, il s'agissait vraiment de quelqu'un qui parlait une langue seconde, dans le sens où l'entend le sénateur Maltais.

Le juge Bastarache a fait de la gymnastique juridique fabuleuse, admirable et très louable, parce que la loi fédérale ne lui permettait pas d'agir. En fait, si on devait se fier uniquement à la loi fédérale, la GRC n'avait pas l'obligation de fournir un service bilingue à Woodstock, alors que le Nouveau-Brunswick est la seule province mentionnée dans la Charte. C'est quand même fort pour un juge de constater que la loi fédérale ne lui donne absolument rien. Il a été obligé de se rabattre sur la loi provinciale et de dire qu'en fait, la GRC respectait les lois provinciales. Donc, on pouvait dire que la GRC fonctionnait comme agent de la province et que c'est la loi provinciale qui devait s'appliquer.

Fortunately, the outcome was both justifiable and admirable, but you can appreciate the legal gymnastics he had to perform owing to the fact that the federal act does not respect New Brunswick's specificity. There is much that needs to be done at the federal level, and it needs to happen quickly in order to resolve the matters that crop up all over the province. I could speak at length about the commissioner's powers, but I wouldn't want to show a lack of respect for our colleagues. As I see it, the work has to happen at the source. Existing powers need to be strengthened and the responsibilities under Part VII need to be entrusted to Treasury Board, as the FCFA recommended. The necessary steps need to be taken to ensure the act respects New Brunswick's specificity. That way, the federal regime would, at the very least, be on a par with the provincial regime and, let us hope, more effective going forward.

Senator Poirier: In your brief, you recommend that Part IV be amended to require federal institutions to ensure all services to, and communications with, the public are bilingual. Is it your view that making such an amendment to Part IV would give momentum to francophone communities that do not meet the infamous "significant demand" threshold?

Mr. Ouellette: Would you kindly repeat the last part of your question?

Senator Poirier: All right. Do you think that, if Part IV were amended to that end, it would give a boost to francophone communities that do not currently meet the infamous "significant demand" threshold? I am referring to communities that may lack the 10 per cent of the population they need to receive services in their language.

Mr. Ouellette: In New Brunswick, all federal government offices should be required to provide bilingual services; that is clear. Even though the Charter sets out New Brunswick's specificity, the federal Official Languages Act is completely silent on the matter. No community would fall by the wayside if the spirit of the Charter were respected.

In our brief, we also talk about the importance of recognizing New Brunswick's linguistic specificity in the preamble of the act; that is our first objective. We make the point repeatedly throughout our submission, but you are absolutely right when you suggest the measure would help bring about substantive equality.

Senator Maltais: My question is for Ms. Rioux. First, however, I want to say to Senator Moncion that Canada should not have a federal department responsible for its francophonie. That would be akin to having a department responsible for francophones in Canada. As far as I know, Canada is still a bilingual country, so a department responsible for anglophones would also have to be established. For heaven's sake. The country should use its institutions and agencies to look after official languages. I don't see the need for a minister responsible for the French language and one responsible for the English

Heureusement, nous sommes arrivés à un résultat justifiable et admirable, mais voyez la gymnastique qu'il a fallu faire en raison du fait que la loi fédérale ne respecte pas la spécificité du Nouveau-Brunswick. Je me dis qu'il y a beaucoup de travail à faire au gouvernement fédéral, et tout de suite, si on veut aller régler les cas qui surviennent à l'échelle provinciale. On pourrait s'étendre longuement sur le sujet des pouvoirs du commissaire, mais je ne voudrais pas manquer de respect envers nos collègues. À mon avis, il faut faire le travail en amont. Il faut renforcer les pouvoirs existants et accorder les responsabilités de la partie VII au Conseil du Trésor, comme la FCFA l'a recommandé, et faire en sorte d'avoir une loi qui respecte la spécificité du Nouveau-Brunswick. De cette façon, le régime fédéral serait à tout le moins équivalent au régime provincial et, espérons-le, sera amélioré pour l'avenir.

La sénatrice Poirier : Dans votre mémoire, vous proposez une modification à la partie IV afin que tous les services de communication avec le public soient bilingues. Selon vous, est-ce qu'une telle modification à la partie IV donnerait un élan aux communautés francophones qui tombent présentement à l'extérieur du fameux principe de la demande importante?

M. Ouellette : Voulez-vous répéter la dernière partie de votre question s'il vous plaît?

La sénatrice Poirier : Oui. Selon vous, est-ce qu'une telle modification à la partie IV donnerait un élan aux communautés francophones qui tombent présentement à l'extérieur du fameux principe de la demande importante, là où il manque peut-être 10 p. 100 de la population pour que les services soient offerts?

M. Ouellette : En fait, il est clair qu'au Nouveau-Brunswick, tous les bureaux du gouvernement fédéral devraient être bilingues. Bien que la spécificité du Nouveau-Brunswick soit prévue dans la Charte, la Loi sur les langues officielles fédérale reste complètement muette à ce sujet. Aucune communauté ne serait laissée derrière si on respectait l'esprit de la Charte.

Il est aussi question de changer le préambule de la loi et d'inclure la spécificité du Nouveau-Brunswick dans notre objectif n° 1. On le répète plusieurs fois dans le mémoire, mais vous avez entièrement raison lorsque vous dites que cette mesure viserait à favoriser une égalité réelle.

Le sénateur Maltais : Je vais m'adresser à Mme Rioux. Mais avant, j'aimerais dire à la sénatrice Moncion qu'un ministère de la Francophonie fédérale, cela ne devrait pas exister. Ce serait comme dire qu'il faut un ministère des Francophones du Canada. À ce que je sache, le Canada est un pays bilingue et, dans ce cas, il faudrait aussi un ministère des Anglophones. Voyons donc! Je pense que le pays doit s'occuper des langues officielles par l'intermédiaire de ses institutions et de ses agences. Je ne vois pas pourquoi on aurait un ministre responsable de la langue française et un ministre responsable de la langue anglaise. Tant

language. Why not establish a minister responsible for Indigenous languages while we're at it? With all due respect, I don't think it's a good idea.

Ms. Rioux, you deserve a lot of credit in Nova Scotia. I commend you for being here. Is francophone immigration in Nova Scotia some utopian idea or dream? Is it non-existent?

Ms. Rioux: No, senator. It's very much a reality. There are some names I didn't want to forget to mention. I've been with Nova Scotia's Acadian federation for five years now. I hired Ludivine Larcher, Sonia Idir, Taoufik Ouchagour, Iba Bannani, Reham Omar, Ben Huyge, Pauline Naillon and Nicolas Jego. All of them came through the federation. Of those eight individuals, three returned to France and five remained in Canada. They came to Nova Scotia and things turned out well. One of them now lives in the Northwest Territories, but the others still call Nova Scotia home. Not only did our organization help give them their start, but we also let them go afterwards. One of those people now works at Acadian Affairs and Francophonie, and another works at Heritage Canada. Nova Scotia certainly has some success stories.

In fact, the community of Chéticamp agreed to take in some Syrian refugees, and it's been a tremendous success. The remaining family members will be coming to settle in Chéticamp, a tiny community of 3,000 at most. Do you realize the kind of impact that can have? The children are delighted; they attend French-language school. The father started a catering business and it's going very well. Stories like this abound. So, no, immigration in Nova Scotia is not a problem; it's a solution.

I wholeheartedly agree with what you were saying earlier, senator. In Canada, we tend to pit English and French against each other, when we should view each language as enhancing the value of the other.

In Sweden, they teach 12 languages in school, and here, we make a big fuss about two languages. You're right, though, when you say that the problem lies with the policies of Immigration, Refugees and Citizenship Canada. In Nova Scotia, the refugees have spent years in English-only environments. They are welcomed to Canada in English and referred to English-speaking provinces and centres, as though it were impossible to serve them in French.

On top of that, the range of services available is substantially inferior to what our anglophone counterparts are able to provide. Regardless, we welcome people into our communities. Keep in mind that our anglophone counterparts have the capacity to provide multiple services that are out of our reach. For instance, there is no French learning available. We aren't able to give

qu'à y être, pourquoi ne pas avoir un ministre responsable des langues autochtones? Bien que je respecte entièrement votre opinion, à mon avis, ce n'est pas une bonne idée.

Madame Rioux, vous avez beaucoup de mérite en Nouvelle-Écosse. Je vous félicite d'être ici. L'immigration francophone en Nouvelle-Écosse, est-ce une utopie, un rêve ou est-ce inexistant?

Mme Rioux : Non, monsieur le sénateur. C'est une réalité et elle est très présente. J'ai ici quelques noms que je ne voulais pas oublier. Cela fait cinq ans que je suis à la Fédération acadienne. J'ai embauché Ludivine Larcher, Sonia Idir, Taoufik Ouchagour, Iba Bannani, Reham Omar, Ben Huyge, Pauline Naillon et Nicolas Jego. Ils sont tous passés par la Fédération acadienne. De ces huit personnes, trois sont retournées en France, et les cinq autres sont restées au Canada. Elles sont arrivées en Nouvelle-Écosse, et cela a fonctionné. L'une de ces personnes vit maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest, mais les autres sont restées en Nouvelle-Écosse. Non seulement elles ont commencé à la Fédération acadienne, mais, ensuite, je les ai laissées partir. L'un des membres de ce groupe travaille à Affaires acadiennes et Francophonie, et un autre travaille pour Patrimoine canadien. Il y a des histoires à succès en Nouvelle-Écosse.

D'ailleurs, la communauté de Chéticamp a accepté d'accueillir des réfugiés syriens, et cela a été un succès monstre. Le reste de la famille viendra s'établir à Chéticamp, une petite communauté d'environ 3 000 personnes au maximum. Vous vous rendez compte de l'impact que cela peut avoir? Les enfants sont ravis, ils vont à l'école française. Le papa a lancé un service de traiteur, et cela se passe très bien. Des exemples comme celui-là sont nombreux. Alors non, l'immigration n'est pas un problème en Nouvelle-Écosse, c'est une solution.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous disiez plus tôt, madame la sénatrice. Au Canada, on a tendance à opposer l'anglais et le français, alors que nous devrions plutôt envisager chaque langue comme la plus-value de l'autre.

En Suède, on enseigne 12 langues dans les écoles, alors qu'ici, on fait tout un plat avec deux langues. Par contre, vous avez tout à fait raison lorsque vous dites que le problème se situe au niveau des politiques d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, parce qu'en Nouvelle-Écosse, les réfugiés ont passé des années dans des camps uniquement anglophones. Lorsqu'on leur souhaite la bienvenue au Canada, on le fait en anglais, et on les aiguille ensuite vers des provinces et des centres anglophones, comme si on n'était pas en mesure de leur offrir des services en français.

Par ailleurs, les services qu'on offre sont nettement moins complets que ceux offerts par nos collègues anglophones. Malgré tout, on accueille des gens. De plus, il y a plein de services que nous ne pouvons offrir, alors que les anglophones le peuvent. Par exemple, l'apprentissage du français ne se fait pas. On n'est pas en mesure de leur donner des cours de français et, en fait, on

French classes; in fact, we are prohibited from doing so. Conversely, newcomers do have access to English as a second language classes. You can see, then, how incredibly uneven the playing field is. We can't reach out to international students, even though they would make ideal immigrants: they have come to Canada to pursue a university education and earn a degree. They would be in a position to enter the workforce immediately. Be that as it may, we aren't allowed to accept them into our communities or provide services to them.

I'm not here to criticize Immigration, Refugees and Citizenship Canada; we already have a brief addressing those issues. Nevertheless, yes, you are right that there is a huge problem when it comes to francophone immigration. It's unfortunate. I think that, at some point, it all comes down to leadership. Perhaps I'm disillusioned or too old, but I don't see any such leadership, not in terms of immigration or official languages.

Senator Maltais: Still, you've managed to make progress in your province.

Ms. Rioux: A lot.

Senator Maltais: I'm on the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, and we often hear from experts who come from Dalhousie University or the University of Guelph, among others. Much to my surprise, Dalhousie University has quite a few people specializing in agriculture and forestry who speak French. They are francophones who are clearly doing well. I won't talk about the people in New Brunswick, since it is next to Quebec so the provinces share experts. The Université de Moncton does, however, have a strong presence in Quebec and vice versa. That may be less true in Fredericton.

When we were in Prince Edward Island, I realized that young people were leaving the island for one of two places: either your province or New Brunswick. Both parents and French-language institutions on the island bemoaned the fact that, once young islanders had been exposed to one of those two provinces, they didn't want to go back home, because it was easier to find work in French in New Brunswick than it was in Prince Edward Island. Job opportunities would appear to be few and far between in Prince Edward Island.

My question is for both of you. Is that, in fact, the case?

Mr. Couturier: I have friends from Prince Edward Island, and they say that New Brunswick has a much bigger French-speaking community than Nova Scotia. People like feeling that they are part of a community; they like having access to services in their language where they live. For the sake of its francophone community, Prince Edward Island would do well to expand its service offering in order to keep families from leaving. Young people and families are less likely to settle in places where they

nous interdit d'en donner, alors qu'ils ont la possibilité de recevoir des cours d'anglais langue seconde. Vous voyez que c'est très inégal. On ne peut pas toucher à des étudiants internationaux, même s'ils représentent la clientèle parfaite à accueillir au Canada; ils viennent étudier à l'université, ils ont un diplôme universitaire canadien, ils peuvent intégrer le marché du travail immédiatement, mais on n'a pas le droit de les accueillir et de leur offrir des services.

Je ne suis pas ici pour faire le procès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, car on a déjà produit un mémoire à ce sujet. Mais, effectivement, vous avez raison, il y a un gros problème avec l'immigration francophone. C'est triste, et je suis peut-être désabusée ou trop vieille, mais à un moment donné, il me semble que tout part du leadership, et je ne vois malheureusement pas ce leadership, tant du côté de l'immigration que de celui des langues officielles.

Le sénateur Maltais : Mais il existe quand même des choses intéressantes chez vous.

Mme Rioux : Beaucoup.

Le sénateur Maltais : Je siège au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, où on fait souvent appel à des spécialistes de l'Université Dalhousie ou de Guelph, par exemple, et à ma grande surprise, à l'Université Dalhousie, il y a beaucoup de spécialistes francophones dans le secteur de l'agriculture et des forêts. Ce sont des francophones qui ont certainement bien réussi. Je ne parlerai pas du Nouveau-Brunswick, car le Nouveau-Brunswick et le Québec sont l'un à côté de l'autre et se partagent les spécialistes. Mais l'Université de Moncton est très présente au Québec, et le Québec est présent à l'Université de Moncton; il l'est peut-être moins à Fredericton.

Lorsque nous étions à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai remarqué que les jeunes quittent l'île pour deux endroits : ils vont soit chez vous, soit au Nouveau-Brunswick. Et les parents et les institutions francophones déplorent le fait que lorsque les jeunes ont goûté à l'une des deux provinces, ils ne veulent plus retourner chez eux, parce qu'il est plus facile pour eux de trouver du travail en français au Nouveau-Brunswick qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Il semble que ce soit très limité à l'Île-du-Prince-Édouard.

Ma question s'adresse à vous deux : est-ce que c'est la réalité?

M. Couturier : J'ai des amis qui viennent de l'Île-du-Prince-Édouard, et ils disent que la communauté francophone est beaucoup plus grande au Nouveau-Brunswick qu'en Nouvelle-Écosse. Les gens aiment vivre en milieu communautaire, ils aiment avoir accès des services autour d'eux. Pour le bienfait de la francophonie à l'Île-du-Prince-Édouard, il y aurait intérêt à développer des services afin d'y retenir les familles. Si on ne peut recevoir de services en français dans les hôpitaux, par

can't go to the hospital, for instance, and be served in their language, French.

That's one reason why we, in New Brunswick, are fighting for linguistic duality. We are a bilingual province. We fought for that status. We fought for the right to access services in both languages so that our young francophones would stay in the province and come back to start their families in the language of their choice.

The situation is no different in other provinces where French is the minority language. How do we keep our young francophones from leaving home? The answer lies in the vitality of our communities and the services we can provide.

Senator Maltais: Ms. Rioux, do young bilingual Nova Scotians have decent prospects as far as federal government services are concerned?

Ms. Rioux: No. It's more complicated in Nova Scotia. Acadians in Nova Scotia have been the victims of discrimination, and that is still the case as we speak. Consequently, a certain amount of fear has built up around speaking French and asserting one's francophone identity.

You said earlier that there was no second language. In Nova Scotia, though, there is, because francophones are treated like second-class citizens, and it's really too bad.

It's important not to lose sight of the fact that K-12 French-language schools did not become established in Nova Scotia until the year 2000. We aren't talking eons ago, senator, but the year 2000. We had to wage a legal battle all the way to the Supreme Court of Canada, in order to have the matter resolved once and for all in 2003. The country's top court had to weigh in to confirm this right. When you bear all that in mind, you appreciate how long our francophone community has had to fight. You know, it's not all that shocking that French isn't exactly thriving given that most parents did not have access to schooling in their mother tongue. Their rights were constantly trampled upon.

It's important to understand that what matters to francophones is unfortunately not French; rather, it's the ability to find a job.

Senator Maltais: Ms. Rioux, every summer, I make my way to New Brunswick and take the ferry over to Digby to enjoy some of the world's best scallops. I always use it as an opportunity to visit with friends, such as former Senator Cowan, in Halifax. I'll bring one or two of my grandchildren along and we take the Evangeline Trail, stopping often. As soon as people realize we speak French, they extend the warmest welcome to us. It's fantastic. It's as though people are wanting to speak French.

exemple, il est difficile d'inciter les jeunes et les familles à s'installer dans des endroits où ils ne peuvent parler leur langue.

C'est l'une des raisons pour laquelle, au Nouveau-Brunswick, on se bat pour la dualité linguistique. On a une province bilingue, on s'est battu pour cette province bilingue, pour avoir le droit de recevoir les services dans les deux langues afin que nos jeunes francophones y restent, ou y reviennent, et puissent fonder une famille dans la langue de leur choix.

La réalité est la même dans les autres provinces où le français est minoritaire. Comment fait-on pour retenir nos jeunes francophones dans nos régions? Cela revient à la vitalité de nos communautés et des services que ces communautés sont en mesure d'offrir.

Le sénateur Maltais : Madame Rioux, est-ce que les jeunes Néo-Écossais qui sont bilingues ont des débouchés, par exemple, dans les services gouvernementaux fédéraux?

Mme Rioux : Non. C'est plus compliqué en Nouvelle-Écosse. Vous savez, les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ont été et continuent, au moment où je vous parle, d'être victimes de discrimination. Et il s'est créé une certaine peur, en Nouvelle-Écosse, de parler français et de s'affirmer comme francophone.

Vous disiez plus tôt qu'il n'y a pas de langue seconde. Il y a une langue seconde, en Nouvelle-Écosse, parce que les francophones sont traités comme des citoyens de seconde classe, et c'est dommage.

Quand vous vous rendez compte, par exemple, que les écoles en Nouvelle-Écosse, de la maternelle à la 12e année, ne datent que de l'année 2000 — on ne parle pas de l'ère des dinosaures, sénateur, on parle de l'an 2000 —, et qu'il a fallu aller en cour, jusqu'à la Cour suprême du Canada, pour qu'une décision soit rendue à ce sujet, en 2003, afin de réaffirmer tout cela, vous comprenez que les francophones ont dû se battre pendant longtemps. Vous savez, il ne faut pas s'étonner que le français ne soit pas solide, parce que la majorité des parents n'ont pas eu accès à une éducation dans leur langue maternelle. Ils ont été constamment brimés.

Alors, vous savez, l'important pour les francophones n'est malheureusement pas le français, c'est plutôt de se trouver un travail.

Le sénateur Maltais : Pourtant, madame Rioux, presque chaque été, je traverse au Nouveau-Brunswick et je vais à Digby pour manger les meilleurs pétoncles au monde. J'en profite toujours pour visiter mes amis, comme l'ancien sénateur Cowan, à Halifax. Je prends le sentier Évangéline avec un ou deux de mes petits-enfants, et je m'arrête souvent. Dès que les gens s'aperçoivent qu'on parle français, ils nous font un accueil extraordinaire. C'est formidable! On dirait que les gens ont envie de parler français.

Can you tell me what percentage of Nova Scotia's population is French-speaking?

Ms. Rioux: Four per cent.

Senator Maltais: Aside from the town you mentioned, the population is quite scattered across the province.

Ms. Rioux: It's out of necessity. When Acadians were allowed back into Nova Scotia, after the expulsion, it was on condition that they not settle in groups large enough to pose a threat. Although they represent 4 per cent of the population, they make up 60 per cent of the population in Baie Sainte-Marie, 50 per cent in Par-en-Bas, around 60 per cent in Chéticamp, and nearly 50 per cent on Isle Madame. Those regions, then, have a very high concentration of francophones, but it's a different story for the province as a whole.

I encourage you to listen to Nova Scotia's news broadcasts from last week. You would notice that, beyond the attitude of "since you speak French, I will speak French to you," the results are quite worrisome and not at all favourable when it comes to francophones. I'm not here to play political games; I'm not in any way partisan, but what I've noticed is that the situation is detrimental and that, once again, we will have to fight for our rights. The battle is far from won. Beyond the warm welcome, the reality is a whole other story, unfortunately.

Senator Maltais: I urge you to keep it up because you're doing tremendous work. Thank you.

The Chair: I believe you wanted to respond, Mr. Nolette. You may go ahead. After that, we will hear from Senator Moncion.

Mr. Nolette: I'll be very quick. I wanted to pick up on immigration. In Alberta, we have a lot of immigrants. I don't want to speak for my colleagues at the table, but the challenges abound right across the country.

In our view, the Official Languages Act needs to include a statutory obligation requiring the federal government to assert leadership through a commitment to provide communities with the support and tools they need. What's more, that obligation must apply across the entire country, as well as abroad.

Senator Moncion: In response to Senator Maltais' comment, I would point precisely to the fact that, outside Quebec, the rights of Canada's francophones are trampled upon. All too often, our skills and our language go unrecognized. I think having a minister responsible for the country's francophone community is important.

I'd like to thank Mr. Chaisson for his earlier clarification. I had a look at Minister Bibeau's mandate, and I saw that her responsibilities were indeed limited to the international francophone community. I thought we were going to have a

Pouvez-vous me dire le pourcentage de la population francophone en Nouvelle-Écosse?

Mme Rioux : Elle est de 4 p. 100.

Le sénateur Maltais : C'est assez bien réparti, à part le village dont vous avez parlé.

Mme Rioux : C'est réparti par la force des choses. Quand les Acadiens ont pu revenir en Nouvelle-Écosse, après la Déportation, c'était à la condition de ne pas former un groupe suffisamment grand pour constituer une menace. Je dis 4 p. 100, mais ils sont 60 p. 100 à Baie Sainte-Marie, 50 p. 100 par en bas, 60 p. 100 environ à Chéticamp, et près de 50 p. 100 à l'île Madame. Donc, la concentration est très forte dans ces régions, mais pour l'ensemble de la province, c'est une autre histoire.

Je vous invite à écouter les actualités de la semaine dernière, en Nouvelle-Écosse. Vous vous rendrez compte qu'au-delà de l'attitude « comme vous parlez français, on va parler français avec vous », les résultats, qui sont très préoccupants, sont très loin d'être en faveur des francophones. Je ne suis pas ici pour jouer des jeux politiques, je ne fais preuve d'absolument aucune partisanerie, mais ce que je constate, c'est que cela fait mal et que, encore une fois, on devra se battre pour obtenir des droits. La bataille est loin d'être gagnée. Au-delà de l'accueil chaleureux, la réalité est tout autre, malheureusement.

Le sénateur Maltais : Je vous encourage à continuer, parce que vous faites un gros travail. Je vous remercie.

Le président : Je crois que vous vouliez réagir, monsieur Nolette. Je céderai ensuite la parole à la sénatrice Moncion.

M. Nolette : Je serai très bref. J'aimerais revenir sur le sujet de l'immigration. En Alberta, nous avons beaucoup d'immigrants. Je ne veux pas parler pour mes collègues autour de la table, mais les défis sont nombreux d'un océan à l'autre.

Ce qu'il faut, selon nous, c'est une obligation législative inscrite dans la Loi sur les langues officielles, exigeant que le gouvernement fédéral joue un rôle de leadership et s'engage à appuyer et à outiller les communautés, et que cette obligation s'étende d'un océan à l'autre et à l'étranger.

La sénatrice Moncion : Je vous relance, sénateur Maltais, parce que, justement, le français au Canada est bafoué à l'extérieur du Québec. Très souvent, nous ne sommes pas reconnus dans nos compétences ou dans la langue que nous parlons. Je crois qu'il serait important qu'il y ait un ministre de la Francophonie.

Je remercie M. Chaisson pour la correction à laquelle il a fait allusion. Je suis allée voir le mandat de la ministre Bibeau, et j'ai constaté que ses responsabilités se limitaient au niveau international. Je croyais qu'on allait avoir un champion qui

champion working on behalf of Canada's francophonie, thus underscoring the importance of the position for francophones. Perhaps one day, such a position won't be necessary, but it is now. Francophones in every province face challenges when it comes to asserting their rights to access education, use their language and receive federal services in French. Last week, I called the Canada Revenue Agency. The message I received was in English only. I wasn't even given the option of pressing a button to select a language. The recording was solely in English.

travaillerait pour la francophonie canadienne, d'où l'importance de ce poste pour les francophones. Peut-être qu'un jour on n'en aura plus besoin, mais on en a besoin en ce moment, parce qu'il y a des défis dans toutes les provinces, notamment pour faire valoir le droit à l'éducation, le droit de s'exprimer dans sa langue et le droit de se faire servir en français par le gouvernement fédéral. La semaine dernière, j'ai essayé de communiquer avec l'Agence du revenu du Canada. Le message était exclusivement en anglais. Je n'avais même pas le choix d'appuyer sur une touche pour choisir la langue. C'était exclusivement en anglais.

As a result, in francophone communities, here, in Canada, the rights of francophones are constantly undermined. Francophones frequently speak English and are able to understand it. We, francophones, experience the same thing here, in the Senate; we understand English and we speak it, whereas the anglophones who do not speak —

Tout cela fait en sorte que dans toutes les communautés francophones, ici au Canada, les droits des francophones sont toujours brimés. On parle souvent en anglais et on est capable de le comprendre. On vit la même réalité au Sénat où, nous, les francophones, nous comprenons l'anglais et nous le parlons, alors que les anglophones qui ne parlent pas...

Senator Maltais: There are some exceptions.

Le sénateur Maltais : Il y a des exceptions.

Senator Moncion: I agree with you, but, as francophones, we face the same things everywhere. We need champions in the federal government to represent our interests. We don't have any such champions right now, so that brings me back to the idea of a minister to represent Canada's francophone community. The powers within the Department of Canadian Heritage and Treasury Board are very watered down, in my view. Canada's francophone community is treated as an afterthought, as is the anglophone community in Quebec.

La sénatrice Moncion : Je suis d'accord avec vous, mais on vit ces réalités partout. Il nous faut des champions au sein du gouvernement fédéral pour représenter les francophones. On n'en a pas à l'heure actuelle. Je reviens donc au ministre qui pourrait représenter la francophonie canadienne, car je crois qu'à l'intérieur de Patrimoine canadien et du Conseil du Trésor, les pouvoirs sont très dilués; la francophonie est traitée comme un élément accessoire, de même que l'anglophonie, pour ceux qui sont au Québec.

Ms. Rioux: Senator, if that's true, what purpose does the Commissioner of Official Languages serve? If you're looking for an official languages champion to protect our rights and our identity, and to strengthen our standing, you should look to the commissioner, who should be given broader powers. The commissioner actually has all the necessary authority. He even has the power to take the government and departments to court, but he doesn't use it. That brings me back to the problem of leadership. The commissioner's mandate gives him enough power to fulfil the role of a true champion, not just to handle complaints. We don't see that, however. Beyond the appointment of a junior minister, who would likely be given few resources, we should probably focus more on the idea of giving the Commissioner of Official Languages broader powers.

Mme Rioux : Madame la sénatrice, à ce moment-là, à quoi sert le commissaire aux langues officielles? Si vous cherchez un champion en matière de langues pour protéger nos droits et notre identité, et pour nous donner de la force, c'est plutôt du côté du commissaire qu'on devrait se tourner en lui accordant davantage de pouvoirs. En fait, le commissaire a tous les pouvoirs. Il a même le pouvoir de poursuivre des gouvernements ou des ministères en cour, mais il ne l'exerce pas. Je reviens au problème de leadership. Il y a dans le mandat du commissaire une force suffisante pour exercer ce rôle de champion réel, pas seulement pour traiter les plaintes, mais on ne le voit pas. Au-delà d'un ministre débutant, compte tenu du peu de ressources qu'on lui donnerait, il faudrait davantage penser à donner plus de pouvoirs au commissaire aux langues officielles.

I have a little side note. We spoke earlier about services and Part IV of the Official Languages Act. That brings me back to the Laurendeau-Dunton commission, which determined that the federal government had to provide services in French in regions where francophones made up the majority or represented a substantial minority. That should be the goal. In my view, Part IV should apply to all front-line services in regions where francophones make up the majority and have a French-language school. That is proof of the francophone community's vitality in the region. That is still not the case, but it should be the goal.

J'aimerais faire une petite parenthèse. On a parlé plus tôt de services et de la partie IV de la Loi sur les langues officielles. Je reviens à la Commission Laurendeau-Dunton, selon laquelle les services du gouvernement fédéral doivent être offerts en français dans les régions où les francophones sont majoritaires ou lorsqu'ils forment une minorité substantielle. C'est ce qu'on devrait viser. À mon avis, la partie IV devrait s'adresser à tous les services de première ligne dans les régions où les francophones sont majoritaires, où il y a une école française. C'est une preuve du dynamisme de la francophonie dans cette région. On ne l'a pas encore, et c'est ce qu'on devrait viser.

Isabelle Laurin, Executive Director, Association canadienne-française de l'Alberta: My initial answer is this. We talked about the possibility of a department that is responsible for Canada's francophonie. It may be appropriate to take a somewhat asymmetrical approach, without necessarily appointing a minister for Canada's francophonie. My Nova Scotia counterpart brought up Stéphane Dion's accomplishments. It's important to note that he was never heritage minister. He was President of the Privy Council, Minister of Foreign Affairs and Minister of Environment. Nevertheless, his plan had an impact on our communities and provided the initial leadership.

Former Prime Minister Jean Chrétien had given him considerable authority. A downturn has been felt since his departure. His achievements resulted from political power. We are calling for a central agency to coordinate official languages matters and for successful initiatives to be entrenched in a statute through Treasury Board.

Mr. Nolette: Like Ms. Rioux, I wholeheartedly agree with the idea of giving the Commissioner of Official Languages greater authority, so that he would be able to investigate not only violations of the act, but also any problem related to official languages. We discuss that option in greater detail in our brief. Broadening the commissioner's investigative authority could strengthen his role as a promoter of official languages, as well as open the door to new solutions.

It may also be advisable to give the commissioner the authority to bring matters before the court on his own initiative, without requiring the consent of the individual with whom the complaint originated. Lastly, the government could prohibit anyone from impeding the commissioner in the exercise of his authority. I just wanted to add those elements.

Mr. Chaisson: The fact that there is a minister responsible for the Francophonie and not a minister responsible for the Commonwealth says it all, in my opinion.

I'd like to come back to section 37 of our brief. A debate took place in the days when Mr. Bouchard was Canada's Secretary of State. When he appeared before a Senate committee, Senator De Bané had this to say, which I will paraphrase:

> Canada's Secretary of State, in consultation with other Ministers of the Crown, shall encourage and promote a coordinated. . .
>
> As you know, only two or three organizations in the federal government truly have power of coordination: Treasury Board, the Department of Finance and the Privy Council. I predict, Minister, that section 42 will never give you the authority to tell recalcitrant ministers that, under section 42, they are required to take such and such an action in a certain part of the country in order to help you achieve

Isabelle Laurin, directrice générale, Association canadienne-française de l'Alberta : Je commencerai avec un début de réponse. On a parlé de l'option d'un ministère de la Francophonie. Il y a peut-être un besoin de créer une certaine asymétrie, sans qu'il s'agisse de nommer un ministre chargé de la Francophonie. Ma collègue de la Nouvelle-Écosse a parlé des succès de Stéphane Dion. Il faut savoir qu'il n'a jamais été ministre du Patrimoine canadien. Il a été président du Conseil privé, ministre des Affaires internationales et ministre de l'Environnement. Pourtant, le plan Dion a eu un impact sur nos communautés et leur a inspiré un début de leadership.

C'est le premier ministre Jean Chrétien qui lui a accordé beaucoup de pouvoir. Depuis son départ, on a senti un affaissement. C'était dû à un pouvoir politique. On demande d'avoir accès à une agence centrale qui pourrait coordonner les langues officielles et que les succès soient institutionnalisés dans une loi par l'entremise du Conseil du Trésor.

M. Nolette : Comme Mme Rioux l'a dit, je suis entièrement d'accord avec l'idée de confier plus de pouvoirs au commissaire aux langues officielles pour qu'il puisse enquêter non seulement sur des infractions à la loi, mais sur tout problème en matière de langues officielles. Nous abordons cet aspect dans notre mémoire avec plus de détails. Le fait d'élargir sa compétence en matière d'enquêtes pourrait être très utile pour accroître son rôle de promotion des langues officielles et pour proposer de nouvelles solutions.

On pourrait aussi accorder au commissaire aux langues officielles le pouvoir de saisir les tribunaux de son propre chef sans qu'il soit nécessaire que la personne qui a déposé la plainte y consente. Enfin, on pourrait interdire l'entrave au commissaire dans l'exercice de ses pouvoirs. Je voulais simplement ajouter ces éléments.

M. Chaisson : Le fait qu'il y ait un ministre responsable de la francophonie et non un ministre responsable du Commonwealth veut tout dire, à mon avis.

Revenons à la section 37 de notre mémoire. Il y a eu un débat à l'époque où M. Bouchard était secrétaire d'État. Il avait comparu devant un comité sénatorial, et le sénateur De Bané avait affirmé ceci :

> Le secrétaire d'État du Canada, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination...
>
> Comme vous le savez, au gouvernement central il n'y a que deux ou trois organismes qui réellement ont un pouvoir de coordination : le Conseil du Trésor, le ministère des Finances, le Conseil privé. Je vous prédis, monsieur le ministre, que jamais l'article 42 ne vous donnera l'autorité pour appeler les ministres récalcitrants et pour leur dire en vertu de l'article 42 : je vous demande de poser tel et tel

the objectives of the act. As it stands now, Minister, all that provision will do is cause you frustration.

Senator De Bané had quite the foresight given that, many years later, the same observation still holds true, hence the need for a central agency to handle all of these matters.

The Chair: On that note, ladies and gentlemen, I want to extend our sincere thanks for your participation today. You've given us some great insight to inform our study. Your positions were well-researched and took into account the history of the Official Languages Act, which is an important consideration in planning for the future.

(The committee adjourned.)

geste dans telle section du pays pour m'aider à atteindre les objectifs de la loi. Tel qu'il est, cet article-là, monsieur le ministre, tout ce qu'il va vous causer c'est de la frustration.

Il était donc clairvoyant, ce sénateur De Bané, parce qu'on se rend compte, plusieurs années plus tard, qu'on peut faire exactement le même constat, de là la nécessité de se doter d'une agence centrale qui pourra s'occuper de tout ça.

Le président : Sur ce, messieurs, mesdames, je tiens à vous remercier sincèrement de votre participation. Vous nous avez apporté des éclaircissements importants dans le cadre de notre étude. Vous avez appuyé votre argumentaire sur une recherche sérieuse et sur l'histoire de la Loi sur les langues officielles, ce qui est important pour prévoir l'avenir.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 23, 2018

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:04 p.m. in public, to continue examining Canadians' views about modernizing the Official Languages Act, and in camera, to consider a draft agenda (future business).

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening, my name is René Cormier. I am a senator from New Brunswick and I am pleased to chair today's meeting.

The Standing Senate Committee on Official Languages is continuing the second part of its study on the views of official language minority communities on modernizing the Official Languages Act.

We are pleased to welcome today representatives of francophone municipalities. From the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, we have Luc Desjardins, President, and Frédérick Dion, Executive Director. Mr. Desjardins is also President of the Réseau des municipalités francophones of the Federation of Canadian Municipalities, an informal network of a number of associations of francophone or bilingual municipalities in Canada.

Before I give the floor to our witnesses, I invite the senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Jaffer: I am Mobina Jaffer from British Columbia.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Smith: Larry W. Smith from Quebec.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Moncion: Senator Lucie Moncion from Ontario.

Senator McIntyre: Senator Paul McIntyre from New Brunswick.

The Chair: Gentlemen, the floor is yours.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 23 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 4, en séance publique, afin de poursuivre son examen de la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles, et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonsoir, je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick. J'ai le plaisir de présider la réunion d'aujourd'hui.

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit le deuxième volet de son étude portant sur la perspective des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui des représentants de municipalités francophones. De l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, nous accueillons Luc Desjardins, président, et Frédérick Dion, directeur général. M. Desjardins est également président du Réseau des municipalités francophones de la Fédération canadienne des municipalités, un réseau informel de plusieurs associations de municipalités francophones ou bilingues du Canada.

Avant de passer la parole à nos témoins, j'invite les membres du comité à bien vouloir se présenter, en commençant à ma gauche.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Jaffer : Je suis Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

Le sénateur Smith : Larry W. Smith, du Québec.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Moncion : Sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur McIntyre : Sénateur Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Messieurs, la parole est à vous.

Luc Desjardins, President, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick: Thank you very much, Senator Cormier. Senators, I am also the mayor of the village of Petit-Rocher in Chaleur Bay, across from the Gaspé. That's the hat I wear in the first place.

First of all, I would like to thank you, on behalf of the Association francophone des municipalités — and I say the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, not the Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick because it is an association that operates entirely in French — and its 50 member municipalities for this opportunity to share our organization's views and some suggestions as part of revising the Official Languages Act, which you are mandated to do.

Before I get into that, let me briefly introduce our organization. The Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, or AFMNB, was created in 1989 and it now brings together francophone and bilingual municipalities from six major regions stretching from northwestern to southeastern New Brunswick. Our member municipalities represent approximately 300,000 people, almost one third of the province's population. About 40 of them, out of a total of 104 in the province, are predominantly francophone and operate almost exclusively in French, when it comes to municipal council meetings, the language of work and services to the public. It must be noted that, since the mid-2000s, a dozen of our member municipalities have been subject to language obligations under the New Brunswick Official Languages Act to uphold the rights of francophones and anglophones to receive services in their language.

The Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick has forged close ties with other organizations from Acadian and francophone civil society and the municipalities, at provincial, national and international levels. Our organization is a member of the Concertation des organismes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, the COANB, and the Conseil provincial municipal du Nouveau-Brunswick, which brings together the province's three municipal associations and the senior officials from New Brunswick's local government department.

We are also members of the francophone network of the Federation of Canadian Municipalities as well as of the federation's board, of the Leaders Forum of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, the FCFA, and the Association internationale des maires francophones, or AIMF, while working as collaborators on developing the Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique. However, it

Luc Desjardins, président, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick : Merci beaucoup, sénateur Cormier. Chers sénateurs, je suis aussi le maire du village de Petit-Rocher de la Baie-des-Chaleurs, en face de la Gaspésie. C'est le chapeau que je porte en premier lieu.

Tout d'abord, je désire vous remercier, au nom de l'Association francophone des municipalités — et je dis bien de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, et non de l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick, parce que c'est une association qui fonctionne entièrement en français — et de ses 50 municipalités membres pour cette occasion de vous transmettre le point de vue de notre organisation et de vous faire part de quelques suggestions dans le cadre de l'exercice de révision de la Loi sur les langues officielles que vous avez le mandat de réaliser.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de présenter brièvement notre organisation. L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) a été créée en 1989 et regroupe aujourd'hui des municipalités francophones et bilingues, réparties dans six grandes régions qui s'étendent du nord-ouest au sud-est du Nouveau-Brunswick. Nos municipalités membres représentent environ 300 000 personnes, soit près du tiers de la population de la province. Une quarantaine d'entre elles, sur un total de 104 dans la province, sont majoritairement francophones et fonctionnent presque exclusivement en français, tant au niveau des rencontres du conseil municipal, de la langue de travail et de la prestation des services aux citoyens. Il est à noter qu'une douzaine de nos municipalités membres sont assujetties depuis le milieu des années 2000 à des obligations en matière linguistique en vertu de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick visant le respect des droits des citoyens francophones et anglophones de recevoir des services dans leur langue.

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick a tissé des liens étroits avec les autres organisations de la société civile acadienne et francophone ainsi que du monde municipal, et ce, tant au niveau provincial, national, qu'international. Notre organisation est membre de la Concertation des organismes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (COANB) et du Conseil provincial municipal du Nouveau-Brunswick qui regroupe les trois associations municipales de la province et les hautes autorités du ministère des Gouvernements locaux.

Nous sommes aussi membres du réseau francophone de la Fédération canadienne des municipalités ainsi que du conseil d'administration de cette même fédération, du Forum des leaders de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), tout en étant des collaborateurs qui travaillent au développement du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique. Il est toutefois nécessaire de

is important to specify that our appearance before you today is on behalf of our association only.

Although the Constitution of our country officially recognizes only two levels of government, federal and provincial, the evolution of our society and the nature of the services provided to the public have called for a third order of government, which, over the decades, has been given more and more responsibilities.

In the Local Governance Act, which has been in effect since January 1, 2018, the Government of New Brunswick now legally recognizes municipalities as a proper level of government, like a number of other provinces where local government has been officially recognized. This new status is not just symbolic and must lead to a new culture of co-operation between the federal government, the provinces and the municipalities in developing and implementing legislation and programs that ultimately target the same people.

We are not forerunners, and you will not be surprised to hear that one of the major weaknesses of the Official Languages Act is, in our opinion, the absence of provisions that would help it achieve its full potential. More specifically, subsections 1 and 2 of section 41 of Part VII of the act set out fundamental principles that define its scope and the intentions of the legislator when it was passed.

The problem is that no regulation has been drafted and promulgated to precisely define the positive measures incumbent upon every federal institution, whereas the legislation provides for it in subsection 3 of Part VII. This same regulation could easily codify the various positive measures of federal institutions and mandate an entity or department responsible for its horizontal implementation. It could also formalize the consultation mechanisms for official language minority communities and the accountability exercises. Such a responsibility goes beyond the coordinated approach provided for in subsection 42, a responsibility currently entrusted to the Department of Canadian Heritage. I am talking about section 42.

We are not opposed to the FCFA's proposal reiterated by the Société de l'Acadie New Brunswick, the SANB, with a view to entrusting the Treasury Board with the specific responsibility for implementing the legislation. However, it is important to remember that the Treasury Board is already responsible for Parts IV, V and VI, and that this could be done by regulation for Part VII. The current problems may therefore be more a result of successive governments' lack of political commitment to recognize the importance of this framework legislation for the development of official language minority communities. The provisions of the act, as far-sighted and detailed as they may be,

préciser que c'est au nom de notre association uniquement que nous nous présentons devant vous aujourd'hui.

Bien que la Constitution de notre pays ne reconnaisse officiellement que deux ordres de gouvernement, soit le fédéral et le provincial, l'évolution de notre société et la nature des services livrés aux citoyens ont nécessité l'établissement d'un troisième ordre de gouvernement à qui on a confié, au fil des décennies, de plus en plus de responsabilités.

Dans la Loi sur la gouvernance locale qui est en vigueur depuis le 1[er] janvier 2018, le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît désormais légalement les municipalités comme étant un ordre de gouvernement en bonne et due forme, à l'instar de plusieurs autres provinces où le palier de gouvernement local a été reconnu officiellement. Ce nouveau statut est plus que symbolique et doit se traduire par une nouvelle culture de collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités dans le développement et la mise en œuvre des lois et des programmes qui ciblent en fin de compte le même citoyen.

Nous ne serons pas des précurseurs, et vous ne serez pas étonnés d'entendre que l'une des plus grandes faiblesses de la Loi sur les langues officielles est à notre avis l'absence de certaines dispositions permettant de lui accorder son plein potentiel. Plus exactement, les paragraphes 1 et 2 de l'article 41 de la partie VII de la loi édictent des principes fondamentaux qui définissent la portée que devrait avoir celle-ci et les intentions du législateur au moment de son adoption.

Le problème est qu'aucun règlement n'a été rédigé et promulgué, entre autres, pour définir précisément les mesures positives qui incombent à chacune des institutions fédérales alors que la loi le prévoit pourtant au paragraphe 3 de cette même partie VII. Ce même règlement pourrait facilement codifier les différentes mesures positives des institutions fédérales en plus de mandater une entité ou un ministère responsable de sa mise en œuvre horizontale. Il pourrait aussi formaliser les mécanismes de consultation des communautés de langue officielle en situation minoritaire et les exercices de reddition de comptes. Une telle responsabilité dépasse celle de coordination qui est prévue au paragraphe 42 et qui est confiée à l'heure actuelle au ministère de Patrimoine canadien. Je parle de l'article 42.

Nous ne nous opposons pas à la proposition de la FCFA reprise par la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) de confier spécifiquement la responsabilité de la mise en œuvre de la loi au Conseil du Trésor. Cependant, il est important de rappeler que le Conseil du Trésor est déjà responsable des parties IV, V et VI et qu'il serait possible de le faire par voie réglementaire pour la partie VII. Les problèmes actuels découlent donc peut-être davantage d'un manque d'engagement politique des gouvernements successifs de reconnaître l'importance de cette loi-cadre pour le développement des communautés de langue officielle en

can never be a substitute for the strong leadership that the Privy Council Office, the Treasury Board and all the departments must demonstrate in order to achieve the objectives of the act.

I will now talk a bit about New Brunswick's specificity. In the brief the SANB presented to your committee last week, they demonstrated the incongruity of having a federal Official Languages Act with language protections for the francophone minority that are inferior to those provided for in New Brunswick's Official Languages Act. Without deciding on the tool to be used in terms of amending the legislation or codifying this specificity by regulation, we feel that it is essential to recognize the uniqueness of the Acadian and francophone community of New Brunswick.

A number of other factors justify such recognition, and it would be redundant to repeat the exhaustive list and the arguments made by the SANB in their brief. One of them, however, has been ignored and yet it adds significant weight to the argument about New Brunswick's specificity: the control of power at the local level. More specifically, because of the geographic distribution of the Acadian and francophone community in New Brunswick, the majority of the population is concentrated in 46 out of a total of 104 municipalities in the province. You will find the list in Appendix A of our brief. This francophone homogeneity that ensures the control of so many local governments is unique in Canada.

This reality allows the community to take control of the strategic and levers that are essential to its development to ensure that services are created and provided to meet its needs, while contributing to its development. Since the role of municipalities has changed considerably in the last 50 years, their areas of jurisdiction have multiplied, and the new Local Governance Act now recognizes them as a level of government, it is now essential that municipalities become key players in any program or measure implemented by federal institutions in New Brunswick. Whether in terms of economic development, infrastructure, the environment, arts and culture, public safety or immigration, to name a few full or shared responsibilities, municipalities are instrumental in implementing public policies and carrying out projects.

I will talk about immigration now. The issue of francophone immigration is certainly a clear example that justifies the need to recognize the specific character of New Brunswick and the municipalities' role as privileged players. Undermined by a significant demographic decline caused mainly by the exodus

situation minoritaire. Les dispositions de la loi, aussi prévoyantes et détaillées qu'elles puissent être, ne pourront jamais se substituer au leadership fort que doivent démontrer le Bureau du Conseil privé, le Conseil du Trésor et l'ensemble des ministères dans l'atteinte des objectifs de la loi.

Maintenant, je vais parler un peu de la spécificité du Nouveau-Brunswick. Dans le mémoire qu'elle a présenté à votre comité la semaine dernière, la SANB a fait la démonstration de l'incongruité d'avoir une Loi sur les langues officielles fédérale dont les protections linguistiques pour la minorité francophone sont moindres que celles prévues dans la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Sans nous prononcer sur l'outil à utiliser entre une modification de la loi ou une codification de cette spécificité dans un règlement, il nous apparaît primordial effectivement de reconnaître le caractère unique de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs facteurs justifient une telle reconnaissance, et il serait redondant de répéter la liste exhaustive et les arguments formulés par la SANB dans son mémoire. L'un d'entre eux a toutefois été occulté et permet pourtant d'ajouter un poids significatif à l'argument de la spécificité néo-brunswickoise, soit la maîtrise du pouvoir au niveau local. Plus précisément, la répartition géographique de la communauté acadienne et francophone sur le territoire du Nouveau-Brunswick fait en sorte que la majorité de la population est concentrée au sein de 46 municipalités sur un total de 104 dans la province. Vous trouverez la liste dans l'annexe A de notre mémoire. Cette homogénéité francophone qui assure la mainmise d'un si grand nombre de gouvernements locaux est unique au Canada.

Cette réalité permet à la communauté de maîtriser des leviers stratégiques et essentiels à son développement afin d'assurer l'élaboration et la livraison de services qui répondent à ses besoins, tout en contribuant à son épanouissement. Étant donné que le rôle des municipalités a considérablement évolué ces 50 dernières années, que leurs champs de compétences se sont multipliés et que la nouvelle Loi sur la gouvernance locale les reconnaît désormais comme un ordre de gouvernement, il devient indispensable de faire des municipalités un acteur central de tout programme ou mesure mis en œuvre par les institutions fédérales sur le territoire néo-brunswickois. Que ce soit en matière de développement économique, d'infrastructure, d'environnement, d'art et de culture, de sécurité publique ou d'immigration, pour ne nommer que quelques responsabilités entières ou partagées, les municipalités sont instrumentales à la mise en œuvre des politiques publiques et à la réalisation de projets.

Je vous parlerai maintenant de l'immigration. Un exemple patent qui justifie la nécessité de reconnaître le caractère spécifique du Nouveau-Brunswick ainsi que le rôle d'acteur privilégié des municipalités est assurément celui de l'enjeu de l'immigration francophone. Minées par une décroissance

and aging of the population, 80 per cent of our member municipalities have suffered losses that exceed 20 per cent of their population in certain cases since the 2001 census. We have some statistics on this in Appendix B of our brief.

démographique importante qui est causée principalement par l'exode et le vieillissement de la population, 80 p. 100 de nos municipalités membres ont subi des pertes qui atteignent plus de 20 p. 100 de leur population dans certains cas depuis le recensement de 2001. Nous avons à l'annexe B de notre mémoire des statistiques à ce sujet.

Unfortunately, federal policies and programs, including those of Immigration, Refugees and Citizenship Canada, do not take into account the needs and unique reality of the Acadian population of New Brunswick. Our francophone immigration targets must not be between 4 per cent and 5 per cent, as is the case elsewhere in Canada, but between 30 per cent and 40 per cent at least so that the Acadian and francophone community can maintain its demographic weight. In fact, the very survival of some communities depends on it.

Malheureusement, les politiques fédérales et les programmes, y compris ceux d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ne tiennent pas compte des besoins et de la réalité unique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nos cibles d'immigration francophone ne doivent pas se situer entre 4 et 5 p. 100 comme c'est le cas ailleurs au Canada, mais plutôt entre 30 et 40 p. 100 au minimum pour que la communauté acadienne et francophone puisse maintenir son poids démographique. En fait, c'est la survie même de certaines communautés qui en dépend.

Different options have been considered to tackle the problem. Among others, developing specific responsibilities for the Department of Immigration, Refugees and Citizenship is possible by filling the vacuum created by the absence of a clear definition of the positive measures implied in Part VII of the Official Languages Act. Creating some form of duality within the same department could also be considered, again under Part VII. Because of the strategic role that the municipalities play at critical stages in the immigration process, adequate assistance and support measures for municipal governments must be put in place.

Différents moyens ont été envisagés pour s'attaquer au problème. Entre autres, l'élaboration de responsabilités spécifiques ciblant le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté est possible si l'on vient combler le vide causé par l'absence d'une définition claire des mesures positives sous-entendues à la partie VII de la Loi sur les langues officielles. La création d'une forme de dualité au sein de ce même ministère pourrait également être envisagée, et ce, toujours en vertu de la partie VII. En raison du rôle stratégique que jouent les municipalités à certaines étapes déterminantes du processus d'immigration, il faut mettre en place des mesures d'aide et d'accompagnement adéquates destinées aux administrations municipales.

In conclusion, I would like to remind you that the francophone and bilingual municipalities of New Brunswick are essential partners in achieving a number of objectives of the Official Languages Act. The foundations of this act remain relevant. However, some changes must be made, enabling it to achieve its full scope and ensure that all federal institutions can adequately support the development of official language minority communities. For the Acadian community and the francophones of New Brunswick, these changes require recognition of the specificity of the province and of the strategic role that the municipalities play. Thank you.

En conclusion, je tiens à rappeler que les municipalités francophones et bilingues du Nouveau-Brunswick sont des partenaires incontournables dans l'atteinte de plusieurs objectifs de la Loi sur les langues officielles. Les fondements de cette loi demeurent pertinents. Il faut cependant prévoir certains changements qui lui permettront d'atteindre sa pleine portée et veiller à ce que toutes les institutions fédérales puissent adéquatement appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour la communauté acadienne et les francophones du Nouveau-Brunswick, ces changements requièrent une reconnaissance de la spécificité de la province ainsi que du rôle stratégique que jouent les municipalités. Je vous remercie.

The Chair: Thank you very much, Mr. Desjardins. We will now proceed to the period for questions, starting with the deputy chair of the committee, Senator Poirier.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Desjardins. Nous allons procéder à la période des questions en commençant par la vice-présidente du comité, madame la sénatrice Poirier.

Senator Poirier: Thank you for your presentation and for joining us. It is a pleasure to have people from home coming to see us.

La sénatrice Poirier : Je vous remercie de votre présentation et d'être parmi nous. Il est plaisant de voir des gens de chez nous venir nous voir.

I have a few questions. You touched on the subject of two of my questions. Last week, the committee heard testimony from the SANB on the need to recognize New Brunswick as a unique case in terms of official languages. One of their proposals dealt

J'ai quelques questions. Vous avez touché un peu le sujet de mes deux questions. La semaine dernière, le comité a entendu des témoignages intéressants de la SANB sur la nécessité de reconnaître le cas unique du Nouveau-Brunswick en matière de

with Part VII, to the effect that the federal government should consider the province's specific linguistic balance when creating and applying its immigration policies. Do you agree with that proposal? If so, do you believe that the impact would be in the interests of Acadian communities and that the proposal would be supported by our Acadians?

Mr. Desjardins: Yes, as we mentioned in our brief, we support that position. The problem is that, in New Brunswick, the objectives for francophone immigration are much broader than those that have been set for the rest of Canada. The target for us is 33 per cent, or at least between 30 and 40 per cent. Even with the efforts that have been made in recent years, we have still not yet reached 20 per cent. Each year, when we do not achieve the objective, we take a step backwards because there is a multiplier effect from year to year. One of the difficulties with this — and it is where Part VII could be positive, especially for New Brunswick — is linked to the reality of current immigration. Immigrants are more and more interested in rural settings. That is an advantage for us, because our population is concentrated in those regions. But, at the same time, in rural areas, there are fewer welcome and settlement services, and less public transportation. Ultimately, we are talking about the needs of the immigrants.

A formula needs to be found. For us, it is where we are vulnerable. It will not take a decade for communities to start disappearing. We are seeing urbanization as a phenomenon all over the country, and the Acadian regions are the most rural. One possible solution, when Immigration, Refugees and Citizenship Canada talks about duality, is to give francophone units the responsibility to manage the welcoming and the recruitment. How many times have we participated in immigration fairs where the francophone aspect is never even brought up? We all have the same problem, we all want to welcome immigrants, but it is very difficult to point out the dual specifics of the need to welcome and of a life in French within structures that were not created to focus specifically on the francophone community.

Senator Poirier: In big cities, we see small cultural groups coming together. Is it an issue to not have similar cultural community groups in rural areas? How can we improve on that?

Frédérick Dion, Executive Director, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick: As President Desjardins mentioned, there is a desire on the part of some immigrants to start a new life in a rural area. You can see efforts being made in the north of the province, in Edmundston and Bathurst. There is a lot of immigration from France, and, on the poultry farms in the northwest of the province, from Belgium.

langues officielles. L'une de leurs propositions touchait à la partie VII, de sorte que le gouvernement fédéral tienne compte de l'équilibre linguistique spécifique de la province dans la création et l'application de ses politiques d'immigration. Êtes-vous d'accord avec cette proposition? Le cas échéant, croyez-vous que l'impact serait profitable aux communautés acadiennes et que la proposition serait appuyée par nos Acadiens?

M. Desjardins : Oui, comme il est mentionné dans notre mémoire, nous appuyons cette position. La problématique, c'est qu'au Nouveau-Brunswick, les objectifs sont beaucoup plus larges que ceux qui ont été tracés pour le reste du Canada en matière d'immigration francophone. Chez nous, on vise 33 p. 100, ou du moins entre 30 et 40 p. 100. Même avec les efforts qui ont été faits au cours des dernières années, on n'atteint pas encore 20 p. 100. Chaque année, lorsqu'on n'atteint pas l'objectif, on recule davantage, parce que cela a un effet multiplicateur d'année en année. L'une des difficultés à ce niveau — et c'est là qu'on voit que la partie VII pourrait servir surtout dans le contexte du Nouveau-Brunswick — est liée aux réalités de l'immigration actuelle; les immigrants s'intéressent de plus en plus au milieu rural. Cela représente un avantage pour nous, parce que notre population est concentrée dans ces régions, mais c'est en même temps dans les régions rurales qu'il y a le moins de services d'accueil, d'accompagnement et de transport en commun. Finalement, il s'agit des besoins des immigrants.

Il faut trouver une formule. Chez nous, c'est névralgique. Il ne faudra qu'une décennie avant de voir des communautés disparaître. Nous voyons le phénomène de l'urbanisation dans l'ensemble du pays, et ce sont les régions acadiennes qui sont les plus rurales. Une solution possible, lorsqu'on parle d'une dualité à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, est celle de donner aux unités francophones la responsabilité de gérer cet accueil et ce recrutement. Combien de fois a-t-on participé à des foires d'immigration où la question francophone n'était même pas soulevée? Nous avons tous le même problème, nous voulons tous accueillir des immigrants, mais il est très difficile de faire valoir la double spécificité du besoin d'accueil et de la francophonie dans des structures qui n'ont pas été créées pour s'adresser spécifiquement à la communauté francophone.

La sénatrice Poirier : Dans les grandes villes, on voit de petits groupes culturels qui se forment. Est-ce un enjeu de ne pas avoir, dans les régions rurales, de tels regroupements de communautés culturelles? Comment peut-on améliorer cet aspect?

Frédérick Dion, directeur général, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick : Comme l'a mentionné le président Desjardins, il y a un désir de la part de certains immigrants de trouver un nouveau milieu de vie en région rurale. On voit des efforts qui se font dans le nord de la province, à Edmundston et à Bathurst. Il y a beaucoup d'immigration en provenance de la France et, sur les fermes avicoles du nord-ouest de la province, de la Belgique.

There are strategies to find the potential immigrants who are most likely to become integrated and to stay. In the past, despite our efforts, some immigrants did not find a large enough pool in their communities, and decided to leave. There is also the issue of what we are trying to sell them. There is a desire to work in natural resources, like fishing or forestry, but we must also seek out the kind of people with that desire who will come to settle in the Acadian and rural areas in the north and east of New Brunswick.

Because they do not have the welcoming capacities and the resources they need to play their role, communities — and above all municipalities, which have a key role in this process — miss out on a number of opportunities. They are not at all part of this immigration market, which chooses to go elsewhere in the country. If we are going to throw our hat in the ring, we need precise targets and specific resources.

Senator Poirier: You touched on my next question a little, but I would like to have some more information. Last week, the SANB proposed changing Part VI of the Official Languages Act to make all federal communications and services provided to the public entirely bilingual. Do you agree with that proposal? Do you have any comments on it?

Mr. Dion: Without writing a number of pages about that and talking about it at length, it is one of the points that we wanted to bring up. We completely agree. Moreover, it should also apply to the services to which people in New Brunswick must have access regionally. For example, some services of New Brunswick's Ministry of Health come from an office located in Halifax. Some of the officials who work for ministries in New Brunswick are not bilingual, and therefore do not have the language ability to serve the people.

The Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick went through that with the Ministry of Health in a specific case: we were looking for an expert to talk about the problem of radon. The official responsible in Halifax was not able to answer us in French. As a matter of practicality, we suggested being served by Quebec, which has an equivalent official. Unfortunately, for jurisdictional reasons, we had to deal with Halifax, which made no sense at all.

All services to New Brunswick that come from the Atlantic region should be provided in both official languages.

Senator Jaffer: Good evening, and thank you for your testimony. I have a question about French immersion. In my province, British Columbia, the schools have a shortage of immersion teachers and the waiting lists are very long for non-

Il y a des stratégies pour trouver les immigrants potentiels les plus aptes à bien s'intégrer et à rester. Par le passé, malgré nos efforts, certains immigrants ne trouvaient pas un bassin suffisant au sein de leur communauté et ont décidé de partir. Il y a aussi la question de ce qu'on essaie de leur vendre. Il y a un désir de travailler dans le secteur des ressources naturelles, telles la pêche ou la foresterie, mais il faut aussi cibler les bons créneaux de personnes qui viendront s'établir dans les régions acadiennes et rurales du Nord et de l'Est du Nouveau-Brunswick.

À défaut d'avoir les capacités d'accueil et les ressources nécessaires pour jouer leur rôle, les communautés — et surtout les municipalités, qui ont un rôle déterminant dans ce processus — ratent plusieurs occasions. On n'est pas du tout dans le marché de cette immigration, qui choisit d'aller ailleurs au pays. Pour tirer notre épingle du jeu, on a besoin de cibles précises et de ressources spécifiques.

La sénatrice Poirier : Vous avez touché un peu à ma prochaine question, mais j'aimerais avoir davantage d'information. La semaine dernière, la SANB a proposé la modification de la partie VI de la Loi sur les langues officielles afin que toutes les communications et tous les services fédéraux offerts au public soient entièrement bilingues. Êtes-vous d'accord avec cette proposition? Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Dion : À défaut d'écrire plusieurs pages à ce sujet et d'en parler longuement, c'était l'un des points que nous voulions aborder. Nous sommes entièrement d'accord. De plus, cela devrait aussi s'appliquer aux services auxquels les gens du Nouveau-Brunswick doivent avoir accès sur une base régionale. Par exemple, certains services du ministère de la Santé relèvent d'un bureau situé à Halifax. Certains des fonctionnaires qui travaillent pour ces ministères au Nouveau-Brunswick ne sont pas bilingues et n'ont donc pas les capacités linguistiques pour desservir la population.

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick l'a vécu dans un cas spécifique avec le ministère de la Santé : nous cherchions une expertise pour parler de la problématique du radon. Ce dossier relevait d'un fonctionnaire d'Halifax qui n'était pas en mesure de nous répondre en français. De façon pragmatique, nous avons suggéré d'être desservis par le Québec, qui a un fonctionnaire équivalent. Malheureusement, pour une question de juridiction, nous devions relever d'Halifax, ce qui est une aberration.

Tous les services au Nouveau-Brunswick qui relèvent de la région de l'Atlantique devraient être offerts dans les deux langues officielles.

La sénatrice Jaffer : Bonsoir, et merci de votre témoignage. J'ai une question concernant l'immersion française. Dans ma province de la Colombie-Britannique, les écoles souffrent d'une pénurie d'enseignants en immersion, et les listes d'attente sont très longues pour les parents non francophones qui aimeraient

francophone parents who would like their children to receive a quality French immersion education.

Do you have a model established in New Brunswick, in your communities, that you could suggest to us and that could result in French immersion being better reflected in the Official Languages Act?

Mr. Desjardins: Thank you for that question. It is still a major concern, especially in New Brunswick, where the entrance age for immersion programs has just been changed. In recent years, the entry happened earlier, which created a shortage of teachers. It is a problem not only in British Columbia, but also in New Brunswick.

I am not able to venture any further into that subject, I am afraid. We deal with municipal matters, not education. Generally, we work in partnership with the education system and we share their concerns. The greatest challenge is not people's attitudes. Minds are increasingly open, but resources are difficult to obtain. In Part VII of the Official Languages Act, there could be a stronger commitment to leadership and resources on the part of the federal government.

Two factors will result in the francophonie existing all across Canada: opportunities in French for anglophone francophiles and recruiting francophone immigrants who want to enrich our communities. If we do not act on those two fronts, our future will be sad indeed.

Senator Jaffer: Thank you for that answer. I know that municipalities aren't responsible for schools.

[*English*]

Where I come from, Vancouver, the municipalities do everything and know everything, and I had the opportunity to ask you.

[*Translation*]

I very much appreciate your answer about immigration. I am very happy with your response.

[*English*]

I am very pleased with how you are dealing with the issue of immigrants and also rural immigrants going into rural areas. In our reports, what are the one or two things that we could recommend that would help immigrants integrate easier in your municipality?

que leurs enfants reçoivent une éducation en immersion française de qualité.

Avez-vous un modèle en place au Nouveau-Brunswick et au sein de vos communautés que vous pourriez nous suggérer et qui pourrait refléter une meilleure inclusion de l'immersion française dans la Loi sur les langues officielles?

M. Desjardins : Je vous remercie de cette question. C'est quand même une préoccupation très importante, surtout au Nouveau-Brunswick, où l'on vient de modifier l'âge d'entrée aux programmes d'immersion. Dans les dernières années, l'entrée se faisait de façon plus précoce, ce qui a créé une pénurie d'enseignants. C'est un problème qui ne se vit pas seulement en Colombie-Britannique, mais également au Nouveau-Brunswick.

Je ne pourrai pas m'aventurer plus loin sur le sujet, je le regrette. Nous nous occupons des affaires municipales et non pas de l'éducation. De façon générale, nous sommes en partenariat avec le système d'éducation et nous partageons ses préoccupations. Le plus gros défi n'est pas l'attitude des gens. Il y a une ouverture d'esprit de plus en plus grande, mais les ressources sont difficiles à obtenir. Il pourrait y avoir, à la partie VII de la Loi sur les langues officielles, un engagement plus ferme de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'encadrement et les ressources.

Il y a deux facteurs qui vont faire en sorte que la francophonie soit présente partout au Canada : la francisation des anglophones francophiles et le recrutement des immigrants francophones qui veulent enrichir nos communautés. Si nous n'agissons pas sur ces deux facteurs, nous aurons de tristes lendemains.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie de cette réponse. Je sais que la tâche des municipalités ne comprend pas les écoles.

[*Traduction*]

Je sais qu'à Vancouver, d'où je viens, les municipalités font tout, et sont au courant de tout, et j'ai eu l'occasion de vous le demander.

[*Français*]

J'apprécie beaucoup votre réponse en ce qui concerne l'immigration. Je suis vraiment contente de votre réponse.

[*Traduction*]

Je suis très heureuse de la manière dont vous vous occupez de la question des immigrants et aussi des immigrants ruraux qui s'installent dans des régions rurales. En ce qui concerne nos rapports, pouvez-vous nous donner une ou deux choses que nous pourrions recommander en vue d'aider les immigrants à s'intégrer plus facilement dans votre municipalité?

[*Translation*]

Mr. Dion: There is no magic formula. This requires a series of measures. For example, Immigration, Refugees and Citizenship Canada has programs for the municipalities to put in place immigration reception mechanisms. Of course, these programs are more for big cities that need significant capacity to play a role in immigration. These programs aren't intended for rural municipalities, which often have to work together, on a regional basis, if they want to be able to play a relevant role. The programs would need to be modified and improved, especially in New Brunswick, given the importance of immigration for the future of the Acadian and francophone community.

I would like to say something about the infrastructure program that was announced. In fact, we will discuss it tomorrow in another meeting. With respect to mass transit in rural areas, unfortunately, the program criteria have been defined for urban areas. At the moment, therefore, the possibility of establishing public transport in rural areas with the money available is excluded. So there is no opportunity to develop anything that would meet a need often felt by newcomers settling in a region. There are several regions in New Brunswick, be it Senator Poirier's Kent County, in the Acadian Peninsula, or in the Chaleur region, where we are trying to set up public transport — and it is very difficult because of a lack of resources — that would benefit various sectors of society, but also newcomers, to a large extent. Public transit is not profitable in Montreal, Toronto or Vancouver. It isn't in rural areas, either, and that's okay; it's a service we are deciding to offer. This also responds to a logic of protecting the environment. But I think that if we consider the importance of this service for immigration, we could adapt the programs accordingly.

Mr. Desjardins: Senator Jaffer, I would like to tell you about a specific measure. I'll give you the example of the Chaleur region. The retention rate of French-speaking immigrants in our region and, in fact, of immigrants from all cultural communities, exceeds 85 per cent. That's extraordinary for a rural community because people are usually drawn more to Toronto, Vancouver or other big cities. So we have a formula that works, hence the importance of including these successful people in the mix, and giving them the independence to manage the program to multiply success.

We have entrepreneurs who are taking steps in Europe to recruit employees. They have been waiting a year for them to arrive, and there are hold-ups. We don't have the structures to

[*Français*]

M. Dion : Il n'y a pas de formule magique. Cela exige une série de mesures. Par exemple, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, il y a des programmes destinés aux municipalités pour mettre en place des mécanismes d'accueil en matière d'immigration. Évidemment, ce sont des programmes destinés davantage aux grandes villes qui ont besoin de capacités importantes pour jouer un rôle en immigration. Ces programmes ne sont pas destinés aux municipalités en région rurale, qui doivent souvent travailler ensemble, sur une base régionale, si elles veulent être capables de jouer un rôle pertinent. Il serait nécessaire de modifier et de bonifier les programmes, surtout pour le territoire du Nouveau-Brunswick, si on considère l'importance de l'immigration pour l'avenir de la communauté acadienne et francophone.

Je voudrais dire un mot au sujet du programme des infrastructures qui a été annoncé. D'ailleurs, nous allons l'aborder demain dans une autre réunion. En ce qui concerne la question du transport collectif en région rurale, malheureusement, les critères des programmes ont été définis pour les régions urbaines. On exclut donc, en ce moment, la possibilité d'établir des transports collectifs en région rurale avec les sommes disponibles. Ainsi, il n'y a pas d'occasions de développer quoi que ce soit qui répondrait à un besoin souvent ressenti par les nouveaux arrivants qui s'établissent dans une région. Il y a plusieurs régions au Nouveau-Brunswick, que ce soit le comté de Kent de la sénatrice Poirier, dans la péninsule acadienne ou dans la région Chaleur, où on tente de mettre sur pied — et c'est très difficile, faute de moyens —, des transports collectifs qui profiteraient à diverses couches de la société, mais aussi pour une grande part aux nouveaux arrivants. Le transport en commun n'est pas rentable, ni à Montréal, ni à Toronto, ni à Vancouver. Ce ne l'est pas plus dans les régions rurales, et c'est correct; c'est un service qu'on décide d'offrir. Cela répond aussi à une logique de protection de l'environnement. Mais je pense que, si on considère l'importance de ce service pour l'immigration, on pourrait adapter les programmes en conséquence.

M. Desjardins : Madame la sénatrice Jaffer, je voudrais vous parler d'une mesure spécifique. Je vais vous donner l'exemple de la région Chaleur. Le taux de rétention des immigrants francophones dans notre région et, en fait, d'immigrants de toutes les communautés culturelles dépasse les 85 p. 100. Pour un milieu rural, c'est extraordinaire, parce que d'habitude les gens ont plutôt un attrait pour Toronto, Vancouver ou d'autres grandes villes. Nous avons donc une formule qui réussit, d'où l'importance d'inclure ces gens qui ont réussi dans la recette, et de leur donner de l'autonomie dans la gestion du programme pour multiplier les succès.

Nous avons des entrepreneurs qui font des démarches en Europe pour aller recruter des employés. Cela fait un an qu'ils attendent qu'ils arrivent, et il y a des blocages. Nous n'avons pas

help them, within the francophone community. We don't have this form of duality with francophone immigration. I'm talking about a form of duality because we don't want "duality" for the entire department. We need a francophone unit that will work specifically on solving the problems, facilitating and solving the problems of our promoters, our companies, in the northwest in the chicken sector, in the peninsula at the fish factories, or in Restigouche in the forestry sector. We need a workforce. Why not kill two birds with one stone: find a workforce and promote francophone immigration at the same time? We have work for them. We need a structure, and there is an enhanced Part VII with a component for francophone immigration — specifically in New Brunswick, depending on our reality — and I think our recommendations would be very profitable.

les structures pour les aider, au sein de la communauté francophone. Au niveau de l'immigration francophone, nous n'avons pas cette forme de dualité. Je parle d'une forme de dualité, car on ne veut pas « dualiser » tout le ministère. Il nous faut une unité francophone qui travaillera spécifiquement à régler les problèmes, à faciliter et aussi à régler les problèmes de nos promoteurs, de nos entreprises, dans le nord-ouest dans la filière du poulet, dans la péninsule au niveau des usines à poisson, ou dans le Restigouche dans le domaine forestier. On a besoin d'une main-d'œuvre. Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups : aller chercher une main-d'œuvre et favoriser l'immigration francophone dans le même temps? Nous avons du travail pour eux. Il faut qu'on se donne une structure, et c'est là qu'une partie VII bonifiée avec un volet pour l'immigration francophone — de façon spécifique au Nouveau-Brunswick, en fonction de notre réalité — et nos recommandations seraient, je le crois, très profitables.

Senator Gagné: Thank you for your presentation. I would like to come back to the Official Languages Act. I would like to know if this act should specifically recognize the role of bilingual municipalities in the development of official language minority communities.

La sénatrice Gagné : Merci de votre présentation. J'aimerais revenir à la Loi sur les langues officielles. J'aimerais savoir si cette loi devrait reconnaître spécifiquement le rôle des municipalités bilingues dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Mr. Desjardins: It was discussed a little before the hearings, but I will share my thoughts on that. It goes way back, to the overhaul of New Brunswick's Official Languages Act in 2002, which created a new bilingualism system at the municipal level.

M. Desjardins : On l'a abordé un peu avant les audiences, mais je vais vous faire part de ma réflexion à ce sujet. Elle vient de loin, de la refonte de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick en 2002, qui a créé un nouveau régime de bilinguisme au niveau des municipalités.

When the act was overhauled in 2002, the Association francophone des juristes d'expression française, at the time, had prepared a code of linguistic rights and had proposed a model that was inspired by the Poirier-Bastarache reports previously, to see how a fair balance could be found at the municipal level, between the bilingualism that is necessary in some cases and not imposing bilingualism on communities that are largely unilingual, francophone or anglophone. At the time, I was president of the Association des juristes d'expression française. We had a seminar on the language rights code, and we had very good participation from the francophone municipalities. We have 46 members that are in a francophone majority, and we are 98 per cent French-speaking in my village of Petit-Rocher. We wouldn't want to see bilingualism obligations imposed there because the number doesn't justify it, if I may say so.

Lors de la refonte de la loi en 2002, l'Association francophone des juristes d'expression française, à l'époque, avait préparé un code des droits linguistiques et avait proposé un modèle qui s'était inspiré des rapports Poirier-Bastarache auparavant, pour voir comment on trouvait un juste équilibre, au niveau municipal, entre le bilinguisme qui est nécessaire dans certains cas et le fait de ne pas imposer le bilinguisme à des communautés largement unilingues, francophones ou anglophones. J'étais à l'époque président de l'Association des juristes d'expression française. Nous avions tenu un colloque sur le code des droits linguistiques, et nous avions obtenu une très bonne participation des municipalités francophones. Nous avons 46 membres qui sont en majorité francophones et, à Petit-Rocher, mon village, nous sommes à 98 p. 100 francophones. Nous ne voudrions pas nous voir imposer des obligations de bilinguisme, parce que le nombre ne le justifie pas, si je puis dire.

The threshold was set at 20 per cent in New Brunswick. In other words, if you exceed 20 per cent, you are required to adopt the by-laws and provide a number of services. There are a number of measures that were subsequently specified by the regulations, which are obligations. In addition, the eight cities in the province, regardless of the number of the minority, are required to be bilingual.

Le seuil a été établi au Nouveau-Brunswick à 20 p. 100. C'est-à-dire que, si vous dépassez 20 p. 100, vous avez l'obligation d'adopter des arrêtés et d'offrir un certain nombre de services. Il y a un certain nombre de mesures qui ont été précisées par la suite par règlement, qui sont des obligations. Également, les huit cités de la province, indépendamment du nombre de la minorité, se sont vu imposer un régime de bilinguisme.

However, it's an area of provincial jurisdiction. I'm not convinced that we want to have a federal vision that would impose bilingualism at the municipal level, both in Petit-Rocher and Woodstock. I think the formula that has been proposed in New Brunswick seems to be working well. There is a balance between the obligations, there is a trigger figure, and it seems that, generally speaking, it has been working relatively well for the past few decades.

Mr. Dion: Where the federal government may have a role to play is on some measures that municipalities can implement. The example I would give is language signage in New Brunswick. In some predominantly English-speaking regions, where there were communities with a greater concentration of francophones, but where the greater region was more anglophone, signage was in English, historically, much like in eastern Ontario. Using the two-language service delivery programs that go through the provincial government, namely the federal-provincial agreements, we have had access in recent years to money to encourage signage in both official languages. In fact, it is a language display that also respects the linguistic reality on the ground. This is decisive, as several studies have shown, for the sense of belonging, pride and affirmation of the community. At that time, the federal government was a partner and, in similar endeavours, it is very important that it continue to play its role.

Senator Gagné: Mr. Desjardins, I am from Manitoba, where we do not have the pleasure of having francophone municipalities. My question is whether the Official Languages Act should recognize the role of bilingual and francophone municipalities to recognize the New Brunswick's distinctiveness in the development of official language minority communities.

Mr. Desjardins: I will come back to my example of New Brunswick, which is specific. The Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities gives the community constitutional rights that ensure that the homogeneity of a number of institutions is protected. I wouldn't say that the municipalities are part of it, but it doesn't say that we can't argue that they could be.

For instance, a municipal library is a cultural institution that belongs to the community, which could claim the right to have a unilingual library. I understand that the context in Manitoba, or elsewhere in the country, is very different, but the imposed solutions that take into account the context, either Quebec or the rest of Canada, have often worked against the Acadian community.

Cependant, c'est un champ de compétence provinciale. Je ne suis pas convaincu qu'on veuille avoir une vision fédérale qui viendrait imposer le bilinguisme au niveau municipal, tant à Petit-Rocher qu'à Woodstock. Je crois que la formule qui a été proposée au Nouveau-Brunswick semble bien fonctionner. Il y a un équilibre entre les obligations, il y a un chiffre déclencheur, et il semble, de façon générale, depuis les dernières décennies, que cela fonctionne relativement bien.

M. Dion : Là où le gouvernement fédéral a peut-être un rôle à jouer, c'est sur certaines mesures que peuvent mettre en œuvre les municipalités. Je donnerais l'exemple de l'affichage linguistique au Nouveau-Brunswick. Dans certaines régions majoritairement anglophones, où il y avait des communautés avec une concentration plus importante de francophones, mais où la grande région était plutôt anglophone, historiquement, on trouvait un affichage en anglais, un peu comme dans l'Est ontarien. À l'aide des programmes de prestation de services dans les deux langues officielles qui transitent par le gouvernement provincial, soit les ententes fédérales-provinciales, on a eu accès, depuis quelques années, à des sommes pour encourager l'affichage dans les deux langues officielles. En fait, il s'agit d'un affichage linguistique qui respecte aussi la réalité linguistique sur le terrain. C'est déterminant, comme plusieurs études l'ont démontré, pour le sentiment d'appartenance, la fierté et l'affirmation de la communauté. À ce moment-là, le gouvernement fédéral a été partenaire et, dans le cadre de mesures semblables, il est très important qu'il continue de jouer son rôle.

La sénatrice Gagné : Monsieur Desjardins, je suis du Manitoba, où nous n'avons pas le plaisir d'avoir des municipalités francophones. Ma question est à savoir si la Loi sur les langues officielles devrait reconnaître le rôle des municipalités bilingues et francophones, pour reconnaître la spécificité du Nouveau-Brunswick, dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

M. Desjardins : Je vais revenir sur mon exemple du Nouveau-Brunswick, qui est spécifique. La Loi sur l'égalité des communautés accorde à la communauté des droits constitutionnels qui font en sorte que le caractère homogène d'un certain nombre d'institutions est protégé. Je ne dirais pas que les municipalités en font partie, mais il n'est pas dit qu'on ne puisse pas soutenir l'argument qu'elles le pourraient.

Par exemple, une bibliothèque municipale est une institution culturelle qui appartient à la communauté, laquelle pourrait revendiquer le droit d'avoir une bibliothèque unilingue, par exemple. Je comprends que le contexte au Manitoba, ou ailleurs au pays est très différent, mais les solutions imposées qui tiennent compte du contexte, soit du Québec soit du reste du Canada, ont souvent joué en défaveur de la communauté acadienne.

We will remember the Supreme Court of Canada decision in *Société des Acadiens*, when language rights were interpreted restrictively on the basis of a decision rendered the same day for the Quebec context, which is why it matters to us that article 93.1 of the Constitution recognizes us as having distinct constitutional status. And if we were to intervene in the municipal context with respect to the Official Languages Act, those interventions should be modeled on those constitutional obligations of New Brunswick.

Senator Gagné: I would like to continue along the same lines. You talked about the importance of immigration for the development of communities in New Brunswick. Should the act recognize immigration as an important activity sector for the development of the communities?

Mr. Desjardins: Yes, definitely. Given today's reality, it has become an obligation. If the minority communities in Canada can't find ways to welcome and maintain strong francophone immigration, this will be a challenge.

I will give you an example that you will probably understand, since it comes from Manitoba. At the last meeting of the Réseau francophone of the Federation of Canadian Municipalities, we received representatives of the FCFA who deal with immigration. They came to give a presentation to the network because they wanted to know what role the municipalities could play. I, someone from New Brunswick, was flabbergasted to learn that in Manitoba, when immigrants arrive, the problem is not French, but English. They have to be given English classes so they can work, and that's quite realistic in the context of that province; if you can't work in English, you may not be able to work at all. However, when francophone immigrants arrive in New Brunswick, they won't be anglicized or given English classes; on the contrary, we want to integrate them into the francophone community. There are distinct realities in different regions, and the act must take into account the specific nature of each community.

Senator McIntyre: Thank you, gentlemen, for your presentation.

Mr. Desjardins, you are not only mayor, but also a lawyer. Do you think the courts should be used if linguistic obligations aren't respected?

Mr. Desjardins: I will answer you as a lawyer: we haven't studied this matter. Although I am a lawyer, I don't purport to be here as a lawyer or an expert in linguistic law.

On se rappellera l'arrêt *Société des Acadiens*, de la Cour suprême du Canada, alors qu'on avait interprété de façon restrictive les droits linguistiques à partir d'une décision rendue le même jour pour le contexte québécois, d'où l'importance pour nous que figure dans la Constitution cet article 93.1 qui nous reconnaît un statut constitutionnel distinct. Et si nous devions intervenir dans le cadre municipal en ce qui a trait à la Loi sur les langues officielles, il faudrait que ces interventions soient calquées sur ces obligations constitutionnelles du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Gagné : J'aimerais poursuivre dans la même veine. Vous avez parlé de l'importance de l'immigration pour le développement des communautés du Nouveau-Brunswick. La loi devrait-elle reconnaître l'immigration comme un secteur d'activité important pour le développement des communautés?

M. Desjardins : Oui, définitivement. Compte tenu de la réalité d'aujourd'hui, c'est devenu une obligation. Si les communautés minoritaires au pays ne peuvent pas trouver des façons d'accueillir et de maintenir une forte immigration francophone, cela posera un défi.

Je vais vous donner un exemple que vous allez probablement comprendre, puisqu'il provient du Manitoba. Lors de la dernière réunion du Réseau francophone de la Fédération canadienne des municipalités, nous avons reçu des représentants de la FCFA qui s'occupent du domaine de l'immigration. Ces derniers sont venus faire une présentation au réseau parce qu'ils voulaient savoir en quoi les municipalités pouvaient jouer un rôle. Moi, qui viens du Nouveau-Brunswick, j'ai été estomaqué d'apprendre que, au Manitoba, lorsqu'un immigrant arrive, son problème n'est pas la langue française, mais bien la langue anglaise. Il faut lui donner des cours d'anglais pour qu'il puisse fonctionner, et c'est tout à fait réaliste dans le contexte de cette province; si on ne peut pas fonctionner dans la langue anglaise, on ne pourra peut-être pas travailler. Par contre, au Nouveau-Brunswick, lorsqu'un immigrant francophone vient chez nous, on ne va pas l'angliciser et on ne va pas lui donner des cours d'anglais; au contraire, on veut l'intégrer à la communauté francophone. Il y a des réalités distinctes selon les régions, et la loi doit tenir compte des spécificités de chacun des milieux.

Le sénateur McIntyre : Merci, messieurs, de votre présentation.

Monsieur Desjardins, vous êtes non seulement maire, mais vous êtes également avocat. Selon vous, doit-on faciliter le recours aux tribunaux en cas de non-respect des obligations linguistiques?

M. Desjardins : Je vais vous répondre comme un avocat : nous n'avons pas étudié cette question. Bien que je sois avocat, je n'ai pas la prétention de venir ici à titre de juriste ou d'expert en droit linguistique.

I will give you my answer as mayor and as a lawyer. There was a debate about signage in Dieppe, when the City of Dieppe passed By-law Z-22, which provided for bilingualism in signage and which some companies contested in court. I was a columnist at the time for the *Acadie nouvelle*, and I wrote a few columns on the subject. I understood why some municipalities were a little embarrassed to venture too far in this area. I had a discussion at one point with Michel Doucet, who is a great advocate for language rights, and he did not agree with me; he told me that if we adopted the by-laws, we had to put them into effect. I told him then that Petit-Rocher only had a budget of $2,000 a year for legal affairs. That's the reality on the ground, and we are not appearing before the Supreme Court with that.

Okay for the remedies, but the remedies of the Commissioner of Official Languages that are much more useful for the communities because we don't have the necessary resources on the ground.

You know, for example, that the Court Challenges Program is a tide that flows with the passing governments. It comes and goes.

Senator McIntyre: There is case law on the matter; does the Official Languages Act, in its current form, take into account recent case law in this regard?

Mr. Desjardins: I would not want to venture into this subject. As we said at the beginning of our presentation, we didn't come here to give a technical presentation. I may disappoint you in saying this, but I do not want to testify as a lawyer. Other witnesses who will appear before the committee are much more qualified than me to give you informed answers on this subject.

Senator McIntyre: I would like to follow up on Senator Gagné's questions regarding the Frenchifying of commercial signage in municipalities. As you rightly said, in New Brunswick, the Official Languages Act provides that any municipality serving a minority language population of at least 20 per cent of the total population is subject to the Official Languages Act.

In New Brunswick, by-laws must be published in both official languages. New Brunswick has 50 francophone and bilingual municipalities in six regions; is the publication of by-laws going well?

Mr. Desjardins: You touched on several points that I would like to respond to. At the municipal by-law level, we haven't noted any particular problems. Thresholds set at 20 per cent, or even those for the eight cities, seem to meet the needs of citizens. We haven't received any specific complaints about this.

Je vais vous donner ma réponse à titre de maire et de juriste. Il y a eu un débat sur l'affichage à Dieppe, lorsque la Ville de Dieppe a adopté l'arrêté Z-22 qui prévoyait le bilinguisme dans l'affichage et que certaines compagnies ont contesté devant les tribunaux. J'étais chroniqueur à l'époque pour le journal *L'Acadie nouvelle* et j'avais écrit quelques chroniques sur le sujet. Je comprenais bien pourquoi certaines municipalités étaient un peu gênées de s'aventurer trop loin dans ce secteur. J'ai eu une discussion à un certain moment avec Me Michel Doucet, qui est un grand défenseur des droits linguistiques, et il n'était pas d'accord avec moi; il me disait que si on adoptait des arrêtés, on devait les mettre en vigueur. Je lui avais alors dit que Petit-Rocher ne disposait que d'un budget de 2 000 $ par année pour les affaires juridiques. C'est la réalité sur le terrain, et on ne se présente pas devant la Cour suprême avec cela.

D'accord pour les recours, mais les recours du commissaire aux langues officielles qui, pour les communautés, sont beaucoup plus utiles, étant donné que nous ne disposons pas sur le terrain des ressources nécessaires.

Vous savez, par exemple, que le Programme de contestation judiciaire est une marée qui va au gré des gouvernements qui passent. Ça va, ça vient.

Le sénateur McIntyre : Il existe de la jurisprudence en la matière; la Loi sur les langues officielles, dans sa forme actuelle, tient-elle compte de la jurisprudence récente à cet égard?

M. Desjardins : Je ne voudrais pas m'aventurer sur ce sujet. Comme nous l'avons dit au début de notre présentation, nous ne sommes pas venus ici faire une présentation technique. Je vous déçois peut-être en vous disant cela, mais ce n'est pas à titre de juriste que je veux témoigner. D'autres témoins qui comparaîtront devant le comité sont largement plus qualifiés que moi pour vous donner des réponses informées à ce sujet.

Le sénateur McIntyre : J'aimerais faire suite aux questions de la sénatrice Gagné en ce qui concerne la francisation de l'affichage commercial dans les municipalités. Comme vous l'avez si bien dit, au Nouveau-Brunswick, la Loi sur les langues officielles prévoit que toute municipalité desservant une population de langue minoritaire d'au moins 20 p. 100 de la population totale est assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Au Nouveau-Brunswick, la publication des arrêtés doit se faire dans les deux langues officielles. Le Nouveau-Brunswick compte 50 municipalités francophones et bilingues réparties dans six régions; la publication des arrêtés se passe-t-elle bien?

M. Desjardins : Vous avez touché plusieurs points sur lesquels je voudrais rebondir. Au niveau des arrêtés municipaux, nous n'avons pas noté de problème particulier. Les seuils établis à 20 p. 100 ou encore ceux pour les huit villes semblent répondre aux besoins des citoyens. Nous n'avons pas reçu de plainte particulière à ce sujet.

With regard to signage, a new element could take shape, and it may be in Petit-Rocher that the initiative will be taken in this regard. I will give you the example of the municipal library. We have an obligation, under provincial legislation, to use signage in both languages. In addition, the municipality has adopted a Frenchifying policy statement. In other words, we want to promote francophone signage in the municipality. All of this is related to the importance of the linguistic landscape with regard to respecting the language of the community. It is possible that we may use the Quebec method in Petit-Rocher for the new library we are to consider, meaning that there could be a preponderance of French, while proposing an English version, so that the predominantly French-speaking character is reflected in the linguistic landscape.

Moreover, in Dieppe, those who adopted By-law Z-22 for a community of 80 per cent francophones could have allowed the preponderance of French; it seems normal to me.

Mr. Dion: An exercise was conducted by the Commissioner of Official Languages in New Brunswick to assess compliance with municipal obligations in this area, and the results were very positive. The only issues identified related more to the level of active offer of certain services in some municipalities.

As the by-laws, publication is systematic, and the work is not very constraining. There is no Part IV in the municipal act with respect to language of work or the Official Languages Act, meaning what refers to municipalities in terms of language of work, and there is no Part VII, let alone positive measures.

With respect to the current obligations, I think they are better understood and, most importantly, better respected by the municipalities that are subject to them.

Mr. Desjardins: With respect to the legislative measures adopted, it is difficult to determine their actual impact on the ground. When we talked about the signage program that was run 10 years ago by our association, but with funding from Fredericton through federal-provincial agreements, you would go to Shediac and feel like it was an English-speaking city. All the signage was in English. Today when you go to Shediac, you see bilingual signage. The face of this community has changed completely, from beginning to end. It's striking!

Shediac is an example, but it is the effect of the measures taken upstream that stem from the Official Languages Act. These are the kinds of measures that have an impact on the ground and that ensure that the francophones and the Acadians in Shediac recognize themselves in their community, without denying the presence of the other community. It is a popular tourist site. I was embarrassed that everyone, especially a large number of

En ce qui concerne l'affichage, un élément nouveau pourrait prendre forme, et ce sera peut-être à Petit-Rocher que l'initiative sera prise à ce chapitre. Je vais vous donner l'exemple de la bibliothèque municipale. Nous avons une obligation, en vertu de la loi provinciale, d'utiliser un affichage dans les deux langues. Par ailleurs, la municipalité a adopté un énoncé de politique de francisation, c'est-à-dire que nous voulons favoriser l'affichage francophone dans la municipalité; tout cela a un rapport avec l'importance du paysage linguistique quant au respect de la langue de la communauté. Il est possible que, à Petit-Rocher, pour la nouvelle bibliothèque que nous sommes à envisager, nous utilisions la méthode québécoise, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir une prépondérance du français, tout en proposant une version anglaise, de sorte que le caractère majoritairement francophone soit reflété dans le paysage linguistique.

D'ailleurs, à Dieppe, ceux qui ont adopté l'arrêté Z-22 pour une communauté à 80 p. 100 francophone auraient pu permettre la prépondérance du français; cela m'apparaît normal.

M. Dion : Un exercice a été effectué par la commissaire aux langues officielles au Nouveau-Brunswick afin d'évaluer le respect des obligations des municipalités en cette matière, et les résultats étaient quand même très positifs. Les seules problématiques retenues avaient davantage trait au niveau de l'offre active de certains services dans certaines municipalités.

Quant à la publication des arrêtés, c'est systématique, et ce n'est pas très contraignant comme travail. Il n'y a pas de partie IV dans la Loi sur les municipalités en ce qui a trait à la langue de travail ou dans la Loi sur les langues officielles, c'est-à-dire qui vise les municipalités en matière de langue de travail, et il n'y a pas de partie VII, encore moins en ce qui concerne les mesures positives.

En ce qui concerne les obligations actuelles, je pense qu'elles sont mieux comprises et, surtout, de mieux en mieux respectées par les municipalités qui y sont assujetties.

M. Desjardins : En ce qui a trait aux mesures législatives adoptées, il est difficile de déterminer leur impact réel sur le terrain. Lorsqu'on parlait du programme de l'affichage qui a été géré par notre association, mais à l'aide de fonds provenant de Fredericton par le truchement d'ententes fédérales-provinciales, il y a 10 ans, vous alliez à Shediac et vous aviez l'impression que c'était une ville anglophone. Tout l'affichage était en anglais. Aujourd'hui, vous allez à Shediac, et vous voyez de l'affichage bilingue. Le visage de cette communauté s'est transformé complètement, de bout en bout. C'est frappant!

C'est un exemple, Shediac, mais c'est l'effet des mesures prises en amont qui découlent de la Loi sur les langues officielles. C'est ce genre de mesures qui ont un impact sur le terrain et qui font en sorte que les francophones, les Acadiens de Shediac, se reconnaissent dans leur environnement, sans nier la présence de l'autre communauté. C'est un site touristique prisé. J'étais gêné que tout le monde, surtout un grand nombre de

Quebecers who came to Acadia on vacation, arrived in Shediac in an English-speaking city and in this linguistic landscape. It was abnormal, and it was corrected. It wasn't just "talk," your stuff.

The Chair: Since time is running short, I'll ask you to be concise in your questions and answers.

Senator Mégie: Given the 85 per cent immigration retention rate, which I find interesting, I was wondering why you have so much trouble advocating at round tables on immigration. Is it because there is a lot of solicitation, great competitiveness among the provinces, and the lack of recognition of the specificity of New Brunswick or other factors?

Mr. Dion: The municipalities that are successful with their strategy are the somewhat larger municipalities that have more capacity, more resources. Many municipalities in our association, the vast majority of which have fewer than 5,000 residents, and in many cases fewer than 2,000, have no capacity to play a role in this area. It becomes very difficult to do work at this level, even on a regional basis.

That is why, through positive immigration measures to help these small communities play a role, we could achieve success not only in Edmundston and Bathurst, but also in the Caraquet region, in the Acadia region, in the Campbellton-Dalhousie area. There is an opportunity to help these communities to play a better role, a very important role in welcoming new immigrants, recruitment and retention.

Senator Mégie: Mr. Desjardins, could the amendments to Part VII that you have proposed help in that regard?

Mr. Desjardins: Not only do I think it should help, but I am one of those who have been advocating for a few years in our area the importance of having consistent instruments in the field of francophone immigration. We won't succeed if we don't take care of our own land and, for that, Part VII must include— It has been done in the field of education in our region, and must be done in the immigration community, because we have to juxtapose two phenomena: the lack of jobs in very specific sectors of our economy, particularly in rural areas, and our need to grow and maintain the French-speaking community.

There is an opportunity to grab hold of, provided you have the means. I think Mr. Dion has expressed it well. We are a string of small municipalized communities. There is a large portion of our territory that isn't municipalized, which is incredible to people outside New Brunswick, because they don't understand that there may be non-municipal territories. In my region, 40 per cent

Québécois qui venaient en vacances en Acadie, arrive à Shediac dans une ville anglophone et dans ce paysage linguistique. C'était anormal et ça a été corrigé. Cela n'était pas juste de la « parlotte », vos affaires.

Le président : Comme le temps file, je vais vous demander d'être concis dans vos questions et vos réponses.

La sénatrice Mégie : Compte tenu du taux de rétention des immigrants, que je trouve intéressant, soit 85 p. 100, je me demandais pourquoi vous avez tant de difficulté à faire valoir vos intérêts autour des tables rondes sur l'immigration. Est-ce que c'est parce qu'il y a beaucoup de sollicitation, une grande compétitivité entre les provinces, la non-reconnaissance de la spécificité du Nouveau-Brunswick ou d'autres facteurs?

M. Dion : Les municipalités qui ont du succès avec leur stratégie sont les municipalités un peu plus grandes qui ont plus de capacité, de moyens. Bon nombre de municipalités membres de notre association, dont une grande majorité compte moins de 5 000 habitants et, dans plusieurs cas, moins de 2 000, n'a aucune capacité de ressources pour jouer un rôle en cette matière. Il devient très difficile, même sur une base régionale, de faire du travail à ce niveau.

C'est pourquoi, grâce à des mesures positives en matière d'immigration pour aider ces petites communautés à jouer un rôle, on pourrait obtenir du succès non seulement à Edmundston et à Bathurst, mais aussi dans la région de Caraquet, dans la région de l'Acadie, dans la région de Campbellton-Dalhousie. Il y a une occasion d'aider ces communautés à jouer un meilleur rôle, un rôle très important quant à l'accueil de nouveaux immigrants, au recrutement et à la rétention.

La sénatrice Mégie : Est-ce que les modifications à la partie VII que vous avez proposées, monsieur Desjardins, pourraient aider en ce sens?

M. Desjardins : Non seulement je pense que cela devrait aider, mais je suis l'un de ceux qui plaident depuis déjà quelques années chez nous l'importance d'avoir des instruments homogènes dans le domaine de l'immigration francophone. On n'aura pas de succès si on ne s'occupe pas soi-même de son terrain et, pour cela, la partie VII doit inclure... On l'a fait dans le domaine de l'éducation chez nous, et il faut le faire dans le milieu de l'immigration, parce qu'il faut juxtaposer deux phénomènes : le manque d'emplois dans des secteurs très spécifiques de notre économie, particulièrement dans le milieu rural, et notre besoin de croître et de maintenir la communauté francophone.

Il y a une occasion à saisir, à condition d'en avoir les moyens. Je pense que M. Dion l'a bien exprimé. On est un chapelet de petites communautés municipalisées. Il y a une large portion de notre territoire qui ne l'est pas, ce qui est incroyable pour les gens de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, parce qu'ils ne comprennent pas qu'il puisse y avoir des territoires non

of the territory isn't in a municipality, so 40 per cent of the population isn't represented by a municipal government. It's a democratic deficit for another hour. President Cormier is well aware of the matter. We are trying, with the help of Department of Canadian Heritage programs, to promote full municipalization or the strengthening of local governance.

That being said, when it comes to immigration, we are not well equipped to jump at the opportunity, to intervene better and to multiply the formulas to success. This is where your committee is used to make recommendations.

Senator Moncion: Thank you for your presentation. Quickly, because you just talked about Part VII and the regulations. You mentioned in your presentation that this portion could be amended by regulation. What regulation should be added in this portion of Part VII on the promotion of French and English, or rather French, I imagine?

Mr. Dion: I think the keystone is section 3, which provides for the regulations but has never been used. That is why we have not decided whether we should amend the act or do it by regulation. The settlement offers a possibility but has never been used. This would be an opportunity to do it for the first time. Many of the elements and proposals that have been put forward could certainly be carried out using this tool.

If we want to talk about positive measures, without this translating into something concrete and well-defined, we are keeping up with the times. It's a little vague. Everyone does sort of what they want, in fact, and everyone washes their hands. I'm not saying that nothing is being done, either, because there are departments that are doing interesting things, but we have the opportunity to clarify and improve the act in light of the government's current needs.

Senator Moncion: I would like to add something to what you mentioned. In the third part of the regulations, the terms and conditions for the performance of the obligations imposed by this part are defined. What are these famous terms that you want to see? What is the specific regulation that we would need to have?

Mr. Dion: The purpose of this regulation is to specify, for each federal institution, what positive measures should be taken. So if we take each of the departments, the institutions — we just talked about immigration — we could certainly define the specific needs, the specific needs that this issue requires for the Acadian and francophone community, and for the minority language communities, but also recognize the distinctiveness, as discussed earlier, of each community within the provinces.

municipalisés. Dans ma région, il y a 40 p. 100 du territoire qui n'est pas dans une municipalité, donc 40 p. 100 de la population qui n'est pas représentée par un gouvernement municipal. C'est un déficit démocratique pour une autre heure. Le président Cormier est très au courant du dossier. On essaie, à l'aide des programmes du ministère du Patrimoine canadien, de favoriser la pleine municipalisation ou le renforcement de la gouvernance local.

Cela dit, en matière d'immigration, nous ne sommes pas bien outillés pour sauter sur l'occasion, mieux intervenir et multiplier les formules à succès. C'est là qu'on fait appel à votre comité pour faire des recommandations en ce sens.

La sénatrice Moncion : Merci de votre présentation. Rapidement, parce que vous venez de parler de la partie VII et du règlement. Vous avez mentionné dans votre présentation que cette portion pouvait être modifiée par règlement. Quel règlement faudrait-il ajouter dans cette portion de la partie VII sur la promotion du français et de l'anglais, ou plutôt du français, j'imagine?

M. Dion : Je pense que la clé de voûte est l'article 3, qui prévoit le règlement, mais qui n'a jamais été utilisé. C'est pour cette raison qu'on ne s'est pas prononcé à savoir si on doit modifier la loi ou plutôt le faire par règlement. Le règlement offre une possibilité, mais qui n'a jamais été utilisée. Ce serait une occasion de le faire pour une première fois. Plusieurs des éléments et des propositions qu'on a avancés pourraient certainement se faire par cet outil.

Si l'on veut parler de mesures positives, sans que cela se traduise par quelque chose de concret et de bien défini, on reste dans l'air du temps. C'est un peu flou, un peu vague. Chacun fait un peu ce qu'il veut ou ce qu'il a envie de faire, en fait, et chacun s'en lave les mains. Je ne dis pas non plus qu'il n'y a rien qui est fait, car il y a des ministères qui font des choses intéressantes, mais on a la possibilité de mieux préciser et de bonifier la loi à la lumière des besoins d'aujourd'hui.

La sénatrice Moncion : J'aimerais ajouter quelque chose à ce que vous mentionnez. Dans le règlement, à la troisième partie, on parle de fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie impose. Quelles sont ces fameuses modalités que vous voulez voir? Quel est le règlement spécifique qu'on aurait besoin d'avoir?

M. Dion : Il s'agirait, par ce règlement, de préciser, pour chacune des institutions fédérales, quelles devraient être les mesures positives. Donc, si l'on prend chacun des ministères, des institutions — on vient de parler d'immigration —, on pourrait certainement définir les besoins spécifiques, les besoins particuliers que requiert cet enjeu pour la communauté acadienne et francophone, et pour les communautés linguistiques en situation minoritaire, mais aussi reconnaître la spécificité, comme on en a parlé plus tôt, de chaque communauté à l'intérieur des provinces.

It could be done for each federal institution with the regulations. For example, for the Atlantic Canada Opportunities Agency Business Skills Development, we could also specify what measures need to be put in place to support the community in its development, and so on, perhaps even for the Royal Canadian Mounted Police. Each department would have a well-defined role, an "official languages" lens when it came time to approach the communities.

Par ce règlement, on pourrait le faire pour chaque institution fédérale. Par exemple, pour le Perfectionnement des compétences en affaires de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, on pourrait aussi préciser quelles sont les mesures qui doivent être mises de l'avant pour appuyer la communauté dans son développement, et ainsi de suite, peut-être même pour la Gendarmerie royale du Canada. Chaque ministère aurait un rôle bien défini, une lorgnette « langues officielles » lorsque viendrait le temps d'aborder les communautés.

Senator Smith: In the last few weeks, I have joined this committee and have heard a lot of testimony. I have a macro question. If we look at Thunder Bay West, there is no demographic problem; however, in Thunder Bay East, there is a big demographic problem with the aging of the population. You talked a lot about what you could do, your analysis and your suggestions, but if tomorrow you had the power to create this immigration plan to support the development of your regions, if you had the opportunity to develop an action plan and create a pilot project with New Brunswick, how would you proceed?

Le sénateur Smith : Depuis quelques semaines, j'ai commencé à faire partie de ce comité, et j'ai entendu beaucoup de témoignages. J'ai une question d'ordre macro. Si on regarde Thunder Bay Ouest, il n'y a pas de problème démographique; en revanche, à Thunder Bay Est, il y a un gros problème démographique avec le vieillissement de la population. Vous avez beaucoup parlé des choses qu'on pourrait faire, de vos analyses et de vos suggestions, mais si demain vous aviez le pouvoir de créer ce plan en matière d'immigration pour appuyer le développement de vos régions, si vous aviez la possibilité d'élaborer un plan d'action et de créer un projet pilote avec le Nouveau-Brunswick, comment procéderiez-vous?

Mr. Desjardins: Senator Smith, I'm not sure you really want to grant me such powers! Two weeks ago, at the annual meeting of Forest New Brunswick, I met with the group of all the entrepreneurs of this important New Brunswick industry. People from the Groupe Savoie toured Europe, Belgium in particular, at their own expense. They found people who want to come and work for them. They have a shortage of employees. Nine people have been waiting a year for the green light to enter the country. They aren't terrorists, it's not a country that doesn't have a history; it's a very western country. There is no reason to justify that. They are getting discouraged. They have taken steps, but there's a hold up, and they don't understand why. That's why I say we need intervention mechanisms that belong to us, because it has an impact on the labour market and on a Canadian company.

M. Desjardins : Je ne suis pas certain, sénateur Smith, que vous vouliez vraiment m'accorder de tels pouvoirs. J'ai rencontré, il y a deux semaines, à l'assemblée annuelle de Forêt Nouveau-Brunswick, le regroupement de tous les entrepreneurs de cette industrie importante au Nouveau-Brunswick. Des gens du Groupe Savoie sont allés, à leurs propres frais, faire une tournée en Europe — en Belgique, en particulier. Ils ont trouvé des personnes qui veulent venir travailler pour eux. Ils sont en état de pénurie d'employés. Cela fait un an que neuf personnes sont en attente du feu vert pour entrer au pays. Ce ne sont pas des terroristes, il ne s'agit pas d'un pays qui n'a pas d'archives, c'est un pays tout à fait occidental. Il n'y a aucune raison qui puisse justifier cela. Ils sont en train de se décourager. Ils ont pris des initiatives, mais ça bloque, et ils ne comprennent pas pourquoi. C'est pourquoi je dis qu'il nous faut des mécanismes d'intervention qui nous appartiennent, parce que cela a un effet sur le marché du travail et sur une entreprise de chez nous.

I won't tell you what should be done tomorrow morning, but the means of intervention are lacking at our community level because we don't have community autonomy in this sector. And that is what the Part VII of the Official Languages Act should give us.

Je ne vous dirais pas ce qu'il faudrait faire demain matin, mais il nous manque, chez nous, au niveau de la communauté, des moyens d'intervention, car nous n'avons pas d'autonomie communautaire dans ce secteur. Et c'est ce que la Loi sur les langues officielles, dans la partie VII, devrait nous donner.

Senator Smith: Is it only Part VII of the act that could give you that autonomy? Wouldn't it be the ability to get businesspeople to go to the immigration department — and you probably already have — to change the accreditation process? The challenge is that, on the one hand, you have people who are applying formally, and on the other, people who are coming in illegally. You have a problem; you need the federal government's help to assist you with the accreditation process. Instead of appealing to the legislation to remedy these problems,

Le sénateur Smith : Est-ce que c'est seulement la partie VII de la loi qui pourrait vous donner cette autonomie? Ne serait-ce pas plutôt la capacité de mobiliser les gens d'affaires pour qu'ils aillent rencontrer le ministère de l'Immigration — et vous l'avez probablement déjà fait —, pour changer le processus d'accréditation? Le défi qui se pose est que vous avez d'un côté les gens qui font une demande en bonne et due forme, et de l'autre, les gens qui entrent de façon illégale. Vous avez un problème, vous avez besoin de l'aide du gouvernement fédéral

wouldn't it be possible for people to mobilize, businesspeople, politicians, city mayors? Perhaps you already have, maybe you already have such a committee, but why not?

Mr. Desjardins: A number of committees that intervene exist. Progress has been made over the years, not everything is doom and gloom. But we realize that this comprehensive framework is missing. We have a parliamentary secretary now. Our local MP, Serge Cormier, is Parliamentary Secretary to the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship.

Senator Smith: Do you have the powerful families of New Brunswick with you —

Mr. Desjardins: You mean the powerful economic families?

Senator Smith: Yes, and who could help you to lobby the government?

Mr. Desjardins: You know, I'm the mayor of Petit-Rocher; I'm not the Premier of New Brunswick. The Premier of New Brunswick himself sometimes has a hard time having the powerful families on his side, so it isn't easy. What I'm trying to tell you is that there is a concerted initiative across the Maritimes and Atlantic Canada. What we are trying to communicate to you is that, through this, when we participate in forums — and we are still going to attend a very important forum in Moncton in May — the idea of a francophone community in this immigration melting pot doesn't carry much weight. It is essential for us. The only way it would carry weight is if we had our own structure to coordinate it, so that it can create synergies with all the players on the ground. This is our challenge. The Official Languages Act is not the only answer.

Senator Smith: How do you plan to face that challenge? What kind of support do you need? Is it simply a matter of money? If not, what else do you need?

Mr. Dion: As I said earlier, a series of measures need to be put in place. There again, we need to figure out what every federal institution can bring to the table to support immigration. No, it's not always about money, but, in some cases, money may be what's needed. Most importantly, francophone immigration in New Brunswick suffers from a lack of coordination. A number of players are involved: business owners play a role and so, too, does the government. The department responsible for immigration in New Brunswick has objectives, yes, but its view is limited to the three main cities, which are predominantly English-speaking. The province does not specifically address the issue of francophone immigration, so it may be up to the federal

pour vous aider sur le plan du processus d'accréditation. Au lieu d'en appeler à la loi pour pallier ces problèmes, ne serait-il pas possible que les gens se mobilisent, les gens d'affaires, les politiciens, les maires des villes? Peut-être l'avez-vous déjà fait, peut-être avez-vous déjà un tel comité, mais pourquoi pas?

M. Desjardins : Un certain nombre de comités existent, qui interviennent. Des progrès ont été faits au fil des ans, tout n'est pas noir. Mais on se rend compte qu'il manque ce grand encadrement. Nous avons maintenant un secrétaire parlementaire. Notre député local, Serge Cormier, est secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Le sénateur Smith : Est-ce que vous avez avec vous les grandes familles du Nouveau-Brunswick...

M. Desjardins : Les grandes familles économiques, vous voulez dire?

Le sénateur Smith : Oui, et qui pourraient vous prêter main-forte pour influencer le gouvernement?

M. Desjardins : Vous savez, je suis maire de Petit-Rocher, je ne suis pas premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick lui-même a parfois de la difficulté à avoir les grandes familles de son côté, alors ce n'est pas évident. Ce que j'essaie de vous dire, c'est qu'une initiative concertée a lieu à l'échelle des Maritimes et du Canada atlantique. Ce qu'on essaie de vous communiquer, c'est que, à travers cela, lorsque nous participons à des forums — et nous allons encore assister à un forum très important au mois de mai à Moncton —, la notion de communauté francophone dans ce *melting pot* de l'immigration ne pèse pas lourd. Pour nous, c'est essentiel. La seule façon de faire pour qu'elle pèse lourd, c'est d'avoir notre propre structure pour pouvoir la coordonner, pour qu'elle puisse créer des synergies avec tous les intervenants sur le terrain. C'est notre défi. La Loi sur les langues officielles n'est pas la seule réponse.

Le sénateur Smith : Comment allez-vous relever ce défi? De quoi avez-vous besoin en termes d'appui? D'argent seulement? Sinon, de quoi d'autre?

M. Dion : Comme je l'ai mentionné plus tôt, une série de mesures peuvent être mises en place; encore là, il s'agit, dans chacune des institutions fédérales, de déterminer ce que peut être le rôle de chacune pour appuyer l'immigration. Non, ce n'est pas toujours une question de sous, mais dans certains cas, oui, il peut s'agir de ressources financières. Il y a surtout un manque de coordination sur toute la question de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. Plusieurs acteurs jouent un rôle, les entrepreneurs sont de leur côté, le gouvernement est du sien. Le ministère responsable de l'Immigration au Nouveau-Brunswick a des objectifs, oui, mais il est dans sa réalité propre, qui tourne autour des trois grandes villes qui sont majoritairement anglophones. Il n'y a pas de lorgnette unique pour l'immigration

government to provide the necessary support to francophone communities. Immigration is, after all, a federal responsibility.

Of course, we could draw up a list of all the factors that contribute to success. As our president mentioned, successful initiatives do exist and we need to leverage those, but we nevertheless need more. That means we need more resources, and as we often say, equal resources do not always achieve equal opportunity. In some cases, additional resources are needed to achieve the same results. That is what we have found when it comes to immigration.

The Chair: We are going to have to wrap things up with Senator Maltais.

Senator Maltais: Mr. Dion, you said that a unilingual office in Halifax provided health care services. Did I understand that correctly?

Mr. Dion: Yes. I was referring to the person in charge of a specific issue. Although I mentioned them, I was not trying to single them out. The health care issue is one that is very typical in New Brunswick, not to mention extremely concentrated. The radon problem primarily affects Eastern Canada, especially Acadian and francophone regions in the north and east, but the person in charge at Health Canada does not speak French. When we need departmental support to implement programs or even just to get information out to the public, the person responsible is unable to communicate with us in French. After sending a few emails in French, we had to write again in English in order to get a response, because we were getting nowhere. We nevertheless contacted that person's counterpart in Quebec. They told us that they wished they could help, but that they couldn't because we fell under the jurisdiction of the Halifax office. That's how it works when certain services are provided on a regional basis in the Atlantic provinces.

Senator Maltais: You are supposed to deal with the office in Halifax. Goodness, why not Saint-Pierre and Miquelon? Forgive me, but this is an important issue for the people in need of this information. What do your provincial MLAs, your premier and your MP have to say about the issue? Has it been brought to their attention?

Mr. Dion: These are things we have to deal with from time to time. Living in a minority community isn't always a walk in the park, and the problem isn't limited to federal services. We experience the same thing with provincial services. If we were to complain every time we came up against this kind of thing, we wouldn't have time for anything else. We don't want to trigger any backlash either. These are all things we have to keep in mind when considering how to approach situations like this.

francophone dans la province, et c'est peut-être au gouvernement fédéral d'appuyer les communautés en ce sens, parce que c'est sa responsabilité et que ça relève de ses compétences.

Évidemment, on pourrait faire une liste de chacun des déterminants qui permettraient d'avoir du succès. Comme mon président l'a mentionné, il y a des succès actuellement et il faut miser sur ceux-ci, mais il nous en faut plus. Donc, il nous faut davantage de ressources et, comme on le dit souvent, l'égalité des chances ne passe pas toujours par l'égalité des moyens. Il faut parfois des moyens supplémentaires pour pouvoir obtenir les mêmes résultats. Dans notre cas, en matière d'immigration, c'est la conclusion à laquelle nous arrivons.

Le président : Nous allons devoir conclure avec le sénateur Maltais.

Le sénateur Maltais : Monsieur Dion, vous avez dit plus tôt que les services en matière de santé étaient offerts par un bureau à Halifax qui est unilingue. Ai-je bien compris?

M. Dion : Effectivement, il s'agit de la personne responsable du dossier, j'ai l'ai mentionné, même si je ne voulais pas particulièrement la cibler. Le dossier de la santé est tout de même un dossier très caractéristique et très concentré au Nouveau-Brunswick. Le problème du radon touche surtout l'Est du Canada, surtout les régions acadiennes francophones du nord et de l'est, mais la personne responsable de ce dossier à Santé Canada est un fonctionnaire qui ne communique pas en français. Donc, quand nous parlons du besoin de recevoir un soutien du ministère pour mettre en œuvre des programmes d'intervention, ou même seulement pour communiquer certaines informations à la population, cette personne ne peut pas communiquer avec nous en français. Après avoir envoyé quelques courriels en français, il a fallu écrire en anglais pour obtenir la réponse, car nous étions face à une fin de non-recevoir. Nous avons tout de même communiqué avec la personne responsable au Québec qui fait le même travail. Elle nous a dit qu'elle aimerait pouvoir nous aider, mais qu'elle ne le pouvait pas, parce que nous relevions d'Halifax. C'est la réalité de certains services qui sont offerts sur une base régionale en Atlantique.

Le sénateur Maltais : Vous relevez d'Halifax. Pourquoi pas de Saint-Pierre et Miquelon, tant qu'à y être? Je m'excuse, mais c'est un point important pour les personnes qui ont besoin de ces renseignements. Que font vos députés provinciaux, votre premier ministre provincial et votre député fédéral à ce sujet? Ont-ils été mis au courant de ces faits?

M. Dion : De telles situations, nous en vivons à l'occasion. Ce n'est pas toujours facile de vivre en situation minoritaire, et ce n'est pas seulement avec les services fédéraux; cela nous arrive également avec les services provinciaux. Si nous devions faire une plainte chaque fois que nous nous butons à des problèmes semblables, nous passerions notre temps à le faire. Nous ne voulons pas non plus subir de ressacs. Il y a plusieurs aspects à considérer quand il s'agit d'aborder ces situations.

Oftentimes, we just live with it, but we really do want a better calibre of service, and I think we are entitled to that. In a country that calls itself bilingual and claims to provide equal access to services in both languages, we should certainly have access to services in our official language.

Souvent, on fait avec. Mais nous voulons tout de même chercher à améliorer la qualité du service, et je pense que nous serions en droit, dans un pays qui se définit comme bilingue et qui dit offrir un accès égal à des services dans les deux langues, d'avoir justement accès à ces services dans notre langue officielle.

Senator Maltais: You seem to have endless patience. Our official languages commissioner needs to get a move on and take a good look at this situation, which I find outrageous.

Le sénateur Maltais : Je vous trouve d'une patience extraordinaire. Notre commissaire aux langues officielles devrait se grouiller les pieds et regarder de près cette situation que je trouve tout à fait ridicule.

Mr. Desjardins, what you said about Shediac is very true. I'm quite familiar with the area. The first time I was there, I didn't see any signs in French. I was sure I was in an English-speaking town, and yet, three days later, I still had not encountered any anglophones. A fisherman from Lamèque told me that there weren't many anglophones there. Still, all the signs were in English. I still go there with my son and my grandchildren, and, my goodness, how things have changed.

Monsieur Desjardins, vous avez dit une vérité de La Palice concernant Shediac. Je suis un habitué du coin. La première fois que j'y étais, il n'y avait aucune indication en français. J'étais certain d'être dans une ville anglophone. Pourtant, après trois jours, je n'avais toujours pas trouvé d'anglophones. En discutant avec un pêcheur de Lamèque, il m'a dit qu'il n'y avait pas beaucoup d'anglophones; pourtant, l'affichage était en anglais. J'y vais toujours avec mon fils et mes petits-fils, et je vois que cela a drôlement changé.

During your presentation, you said that the Privy Council should do more to ensure that the Department of Canadian Heritage Act is applied when it comes to communities' needs. Did I get that right? Please correct me if that's not true.

Lors de votre présentation, vous avez dit que le Conseil privé devrait s'impliquer davantage pour s'assurer que la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien soit appliquée pour les revendications. Ai-je bien compris? Corrigez-moi si ce n'est pas le cas.

Mr. Desjardins: That's not quite right. The political will has to come from the Privy Council; there is no doubt about that. The fact that no regulations were made after Part VII of the Official Languages Act was adopted hinders its application. I used to be more familiar with the subtleties of language rights. The challenge comes down to imposing official languages responsibilities on departments. It's easy for the Department of Canadian Heritage because it's part of its mandate. Treasury Board's responsibilities revolve around the act's application, mostly internally.

M. Desjardins : Ce n'est pas tout à fait cela. La volonté politique doit partir du Conseil privé, c'est certain, et le fait qu'aucun règlement n'ait suivi l'adoption de la partie VII de Loi sur les langues officielles est une faiblesse de son application. Par le passé, j'étais plus proche des subtilités des droits linguistiques. La difficulté, c'est d'imposer à des ministères des responsabilités en matière de langues officielles. C'est facile pour Patrimoine canadien, parce que c'est son dossier. Le Conseil du Trésor a des responsabilités au chapitre de l'application, surtout à l'interne.

I've dealt with Justice Canada. It's one of the more responsive departments when it comes to official languages responsibilities, given its growing awareness of the issue. It's a different story with other departments, such as Agriculture and Agri-Food Canada and Natural Resources Canada. Problems arise when we move away from the more straightforward sectors, turning our attention to immigration. Our focus is immigration because our future depends on it. We have no choice.

J'ai fait affaire avec Justice Canada. C'était l'un des ministères parmi les plus ouverts à cette responsabilité, parce qu'il y était plus sensibilisé. Lorsqu'on se tournait vers d'autres ministères, comme celui de l'Agriculture ou des Ressources naturelles... En sortant des créneaux les plus faciles et en allant vers l'immigration, nous mettons l'accent sur l'immigration, parce que c'est essentiel pour l'avenir de notre avenir. Nous n'avons pas le choix.

Making regulations to require every single government program to take language obligations into account is a huge undertaking. If it doesn't come from the Privy Council, it won't happen.

C'est une tâche énorme d'adopter des règlements qui vont imposer des obligations linguistiques à chaque programme dans l'ensemble du gouvernement. Si la mesure ne vient pas du Conseil privé, ça ne se fera pas.

Senator Maltais: You're right. Thank you very much.

Le sénateur Maltais : Vous avez raison. Merci beaucoup.

The Chair: Thank you, gentlemen, for your input. You've given us insight into your day-to-day experience.

Le président : Je vous remercie, messieurs, de vos présentations qui nous éclairent sur les enjeux que vous vivez.

Honourable senators, we will now begin the third part of our study on modernizing the Official Languages Act: the perspectives of stakeholders who have witnessed the evolution of the act. We are pleased to have with us today Gino LeBlanc, Director of the Office of Francophone and Francophile Affairs at Simon Fraser University. Mr. LeBlanc has spent more than 20 years focusing on bilingualism and the Official Languages Act, as well as the development of official language minority communities.

Welcome Mr. LeBlanc. The floor is yours. Please go ahead.

Gino LeBlanc, Director, Office of Francophone and Francophile Affairs, Simon Fraser University, as an individual: Thank you for inviting me. I had a limited amount of time for my presentation, so I made some choices. When it comes time for questions, keep in mind that I am currently working in French-language post-secondary education on the West Coast. Senator Jaffer represents our region. I was also involved in francophone organizations in the 1990s. I examined the issues the committee asked witnesses to consider. I have a lot to say about best practices from the past, as well as the Privy Council, which used to be active in the area of official languages. Feel free to ask me about French-language post-secondary education or any of the points I talk about. It may also interest you to know that I was part of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, so I'm happy to answer any questions on that subject as well.

I was supposed to present on my experience in relation to the evolution of the Official Languages Act in Canada. I had to make some choices, so I will be focusing on five points. I won't have time during my presentation to discuss the Commissioner of Official Languages, or Parts III, IV or V of the act, but I welcome any questions you may have on those topics.

I'm a political scientist by training, so, to start, I'd like to put forward this idea: the Official Languages Act has no meaning without official language minority communities. While that may seem obvious and not exactly start things off with a bang, I feel it's extremely important. The origins of the act can be traced back to 1968-69, and the work of the Laurendeau-Dunton commission flowed from the idea that intervention in Canadian society was necessary to promote languages in minority communities, especially French. The act is also meant to support those communities. The paradigm for a modernized or renewed Official Languages Act should also focus on the development of official language communities.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant amorcer le troisième volet de notre étude sur la perspective des personnes ayant vécu l'évolution de la Loi sur les langues officielles dans le cadre de notre étude sur sa modernisation. Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui Gino LeBlanc, directeur du Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser. Monsieur LeBlanc s'intéresse depuis plus de 20 ans aux enjeux du bilinguisme de la Loi sur les langues officielles, ainsi qu'au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Bienvenue, monsieur LeBlanc. La parole est à vous.

Gino LeBlanc, directeur, Bureau des affaires francophones et francophiles, Université Simon Fraser, à titre personnel : Merci de m'avoir invité. J'ai un temps très bref pour intervenir. J'ai donc fait des choix. Sachez que, en ce qui a trait à vos questions, je travaille en ce moment dans le monde de l'éducation postsecondaire en français sur la côte Ouest. La sénatrice Jaffer représente notre région. J'ai aussi été militant dans les organismes francophones au cours des années 1990. J'ai examiné les questions que votre comité a mises de l'avant pour les témoins. Il y a beaucoup d'éléments que je pourrais présenter quant aux pratiques exemplaires qui ont déjà existées ou quant aux enjeux liés au Conseil privé, où les langues officielles ont déjà été présentes. N'hésitez pas à me poser des questions sur l'éducation postsecondaire en français ou sur les éléments que je vais soulever. J'ai aussi été un acteur de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, donc, sentez-vous libres de me poser des questions à ce sujet également.

La présentation doit porter sur l'expérience d'une personne qui a connu l'évolution des langues officielles au Canada. J'ai fait des choix, et j'ai choisi cinq éléments. Je n'aurai pas le temps, lors de mon intervention, de parler du commissaire aux langues officielles, de la partie III, de la partie IV et de la partie V, mais, si vous avez des questions concernant ces parties, je serai heureux d'y répondre.

J'ai une formation de politicologue. J'aimerais d'abord soulever la notion suivante : la Loi sur les langues officielles n'a aucun sens s'il n'y a pas de communautés de langue officielle. Cela peut paraître banal comme début d'intervention, mais c'est pour moi extrêmement important. Les racines de la loi qui date de 1968-1969 et les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton viennent de cet esprit d'intervention au sein de la société canadienne afin de valoriser les langues en milieu minoritaire, en particulier le français. Mais c'est aussi pour appuyer des communautés. Lorsque je réfléchis à la moderniser ou au renouvellement de la Loi sur les langues officielles, le paradigme est de penser aussi en fonction d'une loi axée sur le développement des communautés de langue officielle.

I realize that your role is to make laws. Although you belong to the legislative arm of government, it is important to take a step back to think about something: without vibrant and successful communities that keep the French language alive, the Official Languages Act really has no meaning in Canada. It would be disconnected from the real lives of Canadians in these communities. Underlying the act, initially, is the desire to build a society. That's a hard issue to deal with legislatively, but in renewing the act, you should work from the premise that it sets out a blueprint for society. I think that's paramount. That has to be the foundation on which you build. The act is not just a lever to achieve French-language services or signage, important as those things may be. At its very core, it is a blueprint for society that seeks to develop communities that can live in French.

That's the first point I wanted to make. With that in mind, my unbiased and non-partisan view of the 2018 Budget was that the government moved in that direction. It made investments in communities, which is a very positive step. There's a certain irony in the fact that I work in the post-secondary sector and first official language funding was frozen. I nevertheless understand the importance of investing in communities.

Another issue that needs to be revisited is governance. The act does not mention community governance, but I think you would do well to consider how communities are structured and how they exercise their power. The act is a bit outdated in that regard, so it's time for a renewal. Is that the Senate's job? Probably not. It's important to understand, though, that the development of communities and groups goes hand in hand with their governance, so, on that front, the act merits attention and updating.

The ability to measure results is a very important one, in my view. How do we measure whether objectives have been achieved? Earlier, you were discussing immigration, an area where things can be measured quantitatively. I think Statistics Canada's contribution in that regard is underdeveloped. In other words, the measure of a community's development matters; it's important to measure the linguistic vitality of towns such as Shediac, Saint-Boniface and Sudbury. That is precisely why communities and researchers cried foul when Statistics Canada did away with the long-form census. We need to be able to assess and scrutinize the situation.

You are in the midst of your study on the renewal of the Official Languages Act, and a modernized act calls for a development plan with indicators and measures. I would suggest that the modernized act set out very specific objectives, perhaps as part of a five-year plan. Yes, an official languages action plan already exists, but it reflects the government's agenda and is not enshrined in the act. It may be advisable to include in the act a five-year plan that builds on the blueprint for society I was talking about.

Je sais que vous êtes là pour légiférer; vous faites partie de la branche législative, mais il est important de prendre du recul et de réfléchir au fait que, sans des communautés dynamiques, prospères et dans lesquelles la langue française est vivante, la Loi sur les langues officielles n'a pas vraiment de sens au Canada. C'est une loi qui serait désarticulée de la vraie vie de la société. Derrière la loi, au départ, il y a vraiment le projet de bâtir une société. Il est difficile de légiférer à ce sujet, mais, pour renouveler la loi, il faut commencer avec l'idée que c'est un projet de société. C'est très important pour moi. On commence là. Il ne s'agit pas seulement de levier pour les services en français ou d'affichage; tout cela est important, mais, si on commence au début, c'est un projet de société, et l'objectif est de développer des communautés qui peuvent vivre en français.

C'est le premier point que je voulais faire valoir. Dans ce sens, j'ai trouvé que le budget de 2018, en y jetant un regard neutre et non partisan, allait dans cette direction. On a investi dans les communautés, et c'est très positif. C'est un peu ironique, puisque j'évolue dans le domaine postsecondaire et que les fonds destinés au PLO ont été gelés, mais je comprends qu'il est important d'investir dans les communautés.

Il faut aussi revoir la gouvernance. La loi ne parle pas de la gouvernance des communautés, mais je pense qu'il serait sage de réfléchir à la façon dont sont organisées les communautés et à la façon dont elles exercent leur pouvoir. C'est un peu ancien, et il serait temps de renouveler cet aspect également. Est-ce le rôle du Sénat? Probablement pas. Toutefois, il faut savoir que si l'on parle du développement des communautés, du développement de groupes, il faut également examiner cette gouvernance qui date un peu.

La capacité de mesurer est très importante pour moi. Comment mesurer les objectifs atteints? Vous parliez de l'immigration tantôt; il y a des choses qui sont quantitatives. Je crois que Statistique Canada est un chantier sous-développé, c'est-à-dire qu'il faut mesurer le développement de ces communautés, la vitalité linguistique de villes telles Shediac, Saint-Boniface ou Sudbury. En ce sens, lorsque le questionnaire long de Statistique Canada a été éliminé, c'est la raison pour laquelle les communautés et les chercheurs ont crié. Il est important pour nous de poser un diagnostic et un regard.

Vous avez amorcé une réflexion sur le renouvellement de la loi; il faudrait un plan de développement avec des indicateurs et des mesures. Par exemple, je verrais dans une nouvelle Loi sur les langues officielles des objectifs très spécifiques, peut-être dans le cadre d'un plan quinquennal. Oui, il y a un plan d'action sur les langues officielles, mais c'est un plan que le gouvernement a décidé d'élaborer et qui n'est pas inscrit dans la loi. Il pourrait être intéressant d'avoir, dans le cadre de la loi, la suggestion d'un plan quinquennal relié à ce projet de société.

I make that point because, oftentimes, issues tied to the Official Languages Act are said to be technical matters. One of the things you asked was whether the act adequately took account of recent jurisprudence. That's a very important question, and I will get to it shortly. This exercise must do more than simply address technical or legal issues; it must remedy past mistakes. The Official Languages Act, with its quasi-constitutional status, includes the concept of reparation. Here again, I won't single out sections or discuss technical details; suffice it to say that a legislative chamber has the ability to remedy past injustices in order to ensure equal access. A comprehensive development plan would be useful. A language planning policy would be another tool that could be developed to gauge the status of French in Baie Sainte-Marie, Caraquet, Sudbury, Saint-Boniface and Vancouver, for instance. It would then be possible to keep track of issues and revisit them periodically.

The second point I wanted to raise — and this is something you talked about with my colleagues from New Brunswick — has to do with the implementation of the act. You are going to rework and modernize the act, so you should understand that there is a real problem in that regard. I'm not the first to bring it up. In December, the official languages commissioner hosted an important seminar at which I spoke. I will say the same thing that I said then: the best way to anchor policy objectives associated with the development of official language communities is probably through the Privy Council. That's something that could be debated.

I know some were recommending the Treasury Board, as opposed to the Privy Council, so we could delve into that further during the period of questions should you wish.

I was the president of the FCFA from 1997 to the early 2000s, under the Chrétien government. At the time, Ronald Bilodeau was Deputy Clerk of the Privy Council, and it was his decision to create an official languages secretariat. I'm surely not the first person to bring up the former official languages secretariat to you. Jérôme Moisan was the director. As Deputy Clerk of the Privy Council, Mr. Bilodeau also established a deputy ministers committee focused solely on official languages matters. It was a long-standing committee. That, too, stems from a central agency. Deputy ministers meet regularly, as you know. The Deputy Minister of Justice, Morris Rosenberg, chaired the committee. A central agency always had an eye on what was happening with official languages.

I won't analyze the strengths and weaknesses of the Department of Canadian Heritage. The department was given the mandate of coordinating the Official Languages Act, but that isn't possible. You are active within the system and some of you have even worked as researchers, so you understand what I'm saying. When you work within the silo of the Department of Canadian Heritage and you try to impose something on the

Je fais le point parce que, souvent, on dit que les questions qui relèvent de la Loi sur les langues officielles sont des questions techniques. Vous avez demandé entre autres si la jurisprudence aujourd'hui est bien reflétée dans la loi. Cette question est très importante, et je vais l'aborder un peu plus tard. Il ne s'agit pas seulement d'un projet technique ou juridique, il s'agit d'un projet pour remédier à des erreurs du passé. La Loi sur les langues officielles, dans son statut quasi constitutionnel, comprend une notion de réparation. Encore là, je ne m'arrête pas à des articles ou à des détails techniques; dans le cadre d'une chambre législative, il y a des enjeux pour remédier aux injustices du passé afin d'offrir un accès égal. Un plan de développement global serait intéressant. Une politique d'aménagement linguistique serait un autre outil qu'on pourrait créer pour savoir comment se porte le français à Baie Sainte-Marie, à Caraquet, à Sudbury, à Saint-Boniface ou à Vancouver. Ensuite, on pourrait revenir périodiquement sur ces enjeux.

Le deuxième élément que je voulais soulever, et vous en avez parlé avec mes collègues du Nouveau-Brunswick, concerne la mise en œuvre de la loi. Vous allez retravailler la loi et la moderniser. Il y a un réel problème en ce qui a trait à la mise en œuvre de la loi. Je ne suis pas le premier à en parler. Le commissaire aux langues officielles a tenu un important colloque en décembre dernier lors duquel je suis intervenu. Je dirai ce soir la même chose que ce que j'ai dit à ce moment-là : le Conseil privé serait probablement un lieu privilégié pour ancrer les objectifs politiques d'un développement des communautés de langue officielle. Cela pourra faire l'objet d'un débat.

Je sais que certains recommandaient le Conseil du Trésor plutôt que le Conseil privé. Si vous voulez poser des questions à ce sujet, on pourra explorer cela ensemble.

J'ai été président de la FCFA de 1997 jusqu'au début des années 2000, sous le gouvernement de M. Chrétien. Le sous-greffier du Conseil privé de l'époque était Ronald Bilodeau, et il avait décidé qu'il y aurait un Secrétariat des langues officielles. Je ne suis certainement pas la première personne qui vous parle de l'ancien Secrétariat des langues officielles; c'était Jérôme Moisan qui en était le directeur. M. Bilodeau, sous-greffier au Conseil privé, avait aussi mis sur pied un comité des sous-ministres qui a existé pendant longtemps et qui portait seulement sur les langues officielles. Encore là, on est au centre; vous savez que les sous-ministres se rencontrent régulièrement. C'était le sous-ministre de la Justice Morris Rosenberg qui présidait ce comité. Au centre, on avait toujours un regard sur ce qui se passait en matière de langues officielles.

Je ne ferai pas l'analyse des forces et des faiblesses du ministère du Patrimoine canadien; on lui a donné le mandat d'assurer la coordination de la Loi sur les langues officielles, mais ce n'est pas possible. Vous le savez; vous êtes des acteurs dans le système et certains d'entre vous ont aussi été chercheurs. Être dans le silo de Patrimoine canadien et imposer quelque chose au ministère de la Justice ou au ministère de

Department of Justice or the Department of Immigration, for instance, it is nearly impossible. It all comes down to the mechanics behind the implementation.

l'Immigration, c'est presque impossible. Il y a vraiment là un problème mécanique de mise en œuvre.

The Privy Council may not be the best place either. Shortly after the Trudeau government came to power, it incorporated all the deliverology mechanisms into the Privy Council. Mr. Mendelson was hired to help the government come up with strategies to achieve public policy objectives.

Le Conseil privé n'est peut-être pas la solution non plus. Lorsque le gouvernement Trudeau est arrivé, au début de son mandat, tous les mécanismes de « résultologie » — M. Mendelsohn a été embauché pour que le gouvernement se dote de stratégies pour atteindre des objectifs de politique publique — ont été incorporés au Conseil privé.

You have met with legal experts much smarter than I am, including Mr. Power and Mr. Foucher, who could tell you whether the Privy Council would be capable of administering an act. The answer would probably be no. I understand that, but we are witnessing a certain momentum or energy right now; the First Nations portfolio was simply brought under Privy Council, and it's delivering results.

Vous allez rencontrer certains juristes beaucoup plus intelligents que moi, comme Me Power et Me Foucher, qui pourront vous indiquer si le Conseil privé pourrait être responsable d'une loi. Probablement pas. Je comprends cela, mais il y a une espèce d'énergie ou d'impulsion du moment; le dossier des Premières Nations a tout simplement été incorporé au Conseil privé, et cela donne des résultats.

The third point I'd like to discuss has to do with Part VII. The other parts of the act are also important, but I started my presentation by talking about community development and that falls under Part VII. I noted that you were considering the inclusion of immigration- or health-care-related provisions in the act. I hadn't thought of that, but I think it's a wonderful idea. You are to be commended. It is certainly an avenue worth exploring.

Le troisième élément que j'aimerais aborder a trait à la partie VII. Les autres parties sont aussi importantes, mais, comme j'ai commencé mon intervention en parlant de développement des communautés, c'est la partie VII qui est concernée. J'ai noté que vous envisagiez d'inclure dans la loi des dispositions sur l'immigration ou sur la santé; je n'y avais pas pensé et j'ai trouvé cela brillant. Bravo! Cela pourrait constituer une avenue.

I was going over all the elements related to Part VII — simply because it is the part that mentions interdepartmental responsibilities. There used to be some 50 departments that had to report on what they were doing to support the development and vitality of official language minority communities. Clearly, we have not made enough progress on that front either.

De mon côté, je reliais tous ces enjeux à la partie VII, simplement parce que c'est celle qui précise qu'il existe des responsabilités interministérielles; à l'époque, il y avait une cinquantaine de ministères qui devaient rendre des comptes sur ce qu'ils faisaient dans le cadre du développement et de l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il est clair que, là aussi, cela ne progresse pas suffisamment.

Bear in mind that, in the late 1990s, the Privy Council hired political scientist Donald Savoie to provide advice on how to compel other departments to take action in the area of official languages. The government developed an interdepartmental initiative, known as IPOLC, with a small budget of $50 million. It was supposed to be the carrot. The thinking was that, with Part VII, departments would receive money, allocated by the Department of Canadian Heritage, and be in a position to strike a deal with another department in order to establish interdepartmental habits. The initiative is no longer around, and to be perfectly honest, there is still a long way to go. Part VII isn't taken seriously enough, and I would say we are seeing a decline, or downturn, in that connection. How should it be addressed? How should it be codified? Senator Moncion asked me that earlier, but I don't have the answer. That is a question more suited to the legal experts.

Je vous rappellerai que, à la fin des années 1990, le Conseil privé avait embauché le politicologue Donald Savoie pour développer une réflexion sur la façon d'amener les autres ministères à agir dans le dossier des langues officielles. On avait élaboré un programme interministériel qui s'appelait le PICLO, doté d'une petite enveloppe de 50 millions de dollars. C'était comme une carotte. On se disait qu'avec la partie VII on aurait cet argent, et qu'avec cet argent octroyé par Patrimoine canadien, on pourrait conclure un marché avec un autre ministère, afin de développer des habitudes interministérielles. Ce programme n'existe plus et, honnêtement, il y a encore beaucoup de choses à faire. Ce n'est pas suffisamment pris au sérieux et, en fait, je crois qu'il y a une érosion, un glissement par rapport à la partie VII. Comment le faire? Comment le codifier? Cette question m'a été posée plus tôt par la sénatrice Moncion, et je n'ai pas la réponse, mais des juristes pourront y répondre.

The fourth point I want to address is provincial jurisdiction. You're going to tell me I'm in the wrong place, but I'm referring to the continuum of education. I want to talk about education. The federal government spends approximately $780 million on education-related official languages programming. It is already using its federal authority to provide funding, which is key. In my view, a modernized Official Languages Act has to address the education of francophones in minority communities and anglophones in Quebec in a much more explicit way. I am not the first to say this, but it bears repeating: the continuum of education is crucial. Early childhood development has to be taken into account. The federal and provincial governments signed agreements. That brings me to the language clause discussion during the negotiations. This goes without saying. When a responsibility is downloaded to another government — when a subsidiary body is given the authority to take action in a specific area — that authority must be subject to a language clause. In this case, the importance of early childhood education would be tied to the federal government's spending authority.

It is imperative to establish an education strategy for Canada's francophone communities. My own sector, post-secondary education, is also part of that. I realize this aspect is set out in section 23 of the Charter and isn't the focus of your study. One of your questions was whether the current act took adequate account of the jurisprudence. I'm not a lawyer, but I do know that, in *Beaulac* and other decisions, as well as in *Reference re. Secession of Quebec*, the Supreme Court established the unwritten quasi-constitutional status of the Official Languages Act. This is consistent with Canada's unwritten fundamental principles of linguistic duality and bilingualism. It is not any old act. I'm thrilled that you are studying its renewal. I got off on a bit of a tangent regarding the importance of the act, but now I'd like to pick up on post-secondary education and early childhood development. It seems to me that this renewal exercise is an opportunity to build capacity around the continuum of education from early childhood to the post-secondary level. That is a very important consideration, and I would be happy to answer any questions you have on the subject.

I'd like to thank the Senate for its report, Horizon 2018: I'd like to thank the Senate for its report, *Horizon 2018: Toward Stronger Support of French-Language Learning in British Columbia*. It's a terrific tool. British Columbia's new education minister, Mr. Fleming, is thrilled with the report, which will contribute to the advancement of French-language instruction as well as immersion education. I know the topic of immersion came up earlier, so I would be happy to answer any questions about that.

The fifth and final issue I want to discuss is a serious one, and it is tied to the situation in British Columbia. The reality in the Acadian region is quite different; you don't have the same collective momentum. Instead, you have individual francophones who make up a large group. The francophone population has

Le quatrième élément est de compétence provinciale. Vous allez me dire que je suis dans la mauvaise enceinte. C'est le continuum éducatif. Je veux parler d'éducation. Le gouvernement fédéral dépense environ 780 millions de dollars pour le programme des langues officielles en éducation. Il intervient déjà par son pouvoir fédéral de dépenser, et c'est un élément clé. Je crois qu'une nouvelle Loi sur les langues officielles doit être beaucoup plus explicite quant au projet éducatif des francophones en milieu minoritaire et des anglophones au Québec. Le continuum, je ne suis pas le premier à le dire, mais je le répète, c'est très important. Il faut réfléchir à la petite enfance. Il y a des ententes fédérales-provinciales qui ont été signées. Cela m'ouvre la porte pour vous parler des dispositions linguistiques dans les négociations. Ça va de soi. Je crois que, lorsqu'il y a dévolution de pouvoir, quand on donne à une entité subsidiaire le pouvoir d'agir dans un domaine, il faut prévoir une disposition linguistique. Dans ce cas-ci, c'est le pouvoir fédéral de dépenser qui indique que la petite-enfance est importante.

Il faut qu'il y ait une stratégie pour la francophonie. Je parle aussi pour mon clocher, le domaine postsecondaire. Je comprends que tout cela est rédigé dans la Charte à l'article 23 et que ce n'est pas l'objet de votre réflexion. L'une de vos questions était à savoir si la jurisprudence est bien reflétée dans la loi actuelle. Je ne suis pas juriste, mais on sait que la Cour suprême, dans le jugement *Beaulac* et dans d'autres jugements également, ainsi que dans le *Renvoi sur la sécession du Québec*, a affirmé qu'il s'agissait d'une loi quasi constitutionnelle non écrite. On reflète des principes fondamentaux du Canada non écrits, comme la dualité linguistique et le bilinguisme. Ce n'est pas une loi comme les autres. Je suis ravi que vous vous penchiez sur le renouvellement de cette loi. J'ai fait un petit écart en disant qu'il s'agissait d'une loi importante, mais je veux revenir à l'aspect de l'éducation postsecondaire et de la petite enfance. Il me semble qu'il y aurait une occasion pour vous de raffermir la capacité de bâtir un continuum de la petite enfance jusqu'au postsecondaire. C'est très important, et je serais heureux de répondre à des questions à ce sujet.

Je veux remercier le Sénat pour son rapport intitulé *Horizon 2018 : Vers un appui renforcé à l'apprentissage du français en Colombie-Britannique*. C'est un outil incroyable. Le nouveau ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique, M. Fleming, est ravi de ce rapport, et c'est une façon de faire avancer autant l'enseignement en français que les enjeux liés à l'immersion. Des questions ont été posées tantôt sur l'immersion, et je serai heureux d'y répondre.

Le cinquième et dernier grand enjeu est lié à l'exemple de la Colombie-Britannique. C'est très différent de l'Acadie, il n'y a pas la même dynamique collective. Il y a plutôt des individus francophones, mais qui représentent un groupe important. Les francophones ont connu une croissance de 10 p. 100 au cours des

grown by 10 per cent over the past decade. We are nearly 70,000 strong. The number of people who speak French most often at home has risen by 21 per cent. The figures for French immersion are astounding: the program's popularity in British Columbia has skyrocketed by 30 per cent over the past decade. That means that, in British Columbia, nearly 60,000 students are enrolled in an immersion program. That may come as a surprise. Where British Columbia's problem lies is in its ability to train teachers, expand the role of the French language and support students' educational development in French. All of those things are lacking. Certainly, there is a momentum, and your report makes that quite clear, but the resources to build on that momentum are inadequate.

Young immigrants from China, Japan and South Korea arrive in Vancouver with the belief that Canadian citizenship is defined by the country's linguistic duality. I'm not saying that is the only reason, but it is part of it. They enrol their children in French immersion schools, which have wait lists. As we speak, some 400 parents are on wait lists in British Columbia. Their children can't go to school in French. British Columbia does have momentum, but we have to convince the provincial government to work with us. What does that have to do with the Official Languages Act? The answer lies in prescribing educational objectives in the act. Earlier, I talked about a five-year development plan — a language planning policy for Canada — and that hinges on education. That is really the cornerstone.

I have a few other things to say. Do I have time, Mr. Chair?

The Chair: I'm going to have to ask you to wrap it up to allow time for questions.

Mr. LeBlanc: I'd like to raise a small yellow flag for New Brunswick, in relation to something I came across in my research. The bilingual proficiency of anglophones in the province is diminishing, and I find that a bit troubling. What does that mean? How much momentum exists for immersion in New Brunswick, not to mention Canada as a whole? The challenges around education are considerable, but we don't have time to discuss them all this evening. The time for action is now, and that is why the renewal of the act is so timely.

Those are my five recommended areas of action. There's one last thing I'd like to slip in, and it has to do with the symmetry between anglophones in Quebec and francophones outside Quebec. It's time to revisit that symmetry. Whenever a program is developed for francophones outside Quebec, a similar program has to be established for the anglophone community in Quebec. Consider the economic development networks created in the

10 dernières années. Nous sommes tout près de 70 000 francophones. Le nombre de gens qui parlent le français le plus souvent à la maison est en croissance de 21 p. 100. Les chiffres sont phénoménaux en ce qui a trait à l'immersion française, qui a explosé de 30 p. 100 au cours des 10 dernières années en Colombie-Britannique. Cela veut dire qu'en Colombie-Britannique il y a presque 60 000 élèves qui sont inscrits dans un programme d'immersion. Cela peut paraître surprenant. Le problème, c'est que, en Colombie-Britannique, la capacité à former des enseignants, à faire de la francisation et à appuyer le cheminement éducatif en français ne suit pas. Il y a un élan, et votre rapport l'exprime très bien; cependant, les ressources sont insuffisantes pour le suivre.

Il y a de jeunes immigrants en provenance de la Chine, du Japon et de la Corée qui arrivent à Vancouver, et ils croient que la citoyenneté canadienne est représentée par cette dualité. Je ne dis pas que c'est le seul raisonnement, mais c'en est une partie. Ils inscrivent leurs enfants à l'école d'immersion, où il y a des listes d'attente. À l'heure actuelle, 400 parents se retrouvent sur des listes d'attente en Colombie-Britannique. Ils ne peuvent pas inscrire leurs enfants à l'école française. Dans le cas de la Colombie-Britannique, il y a un élan, et il faut arriver à convaincre le gouvernement provincial de cheminer avec nous. Le lien que je veux faire avec la Loi sur les langues officielles est le suivant : la clé est la précision des objectifs éducatifs à l'intérieur de la loi. Plus tôt, je vous ai parlé d'un plan de développement sur cinq ans, d'une politique d'aménagement linguistique pour le Canada, et cela devra passer par l'éducation. C'est vraiment la clé de voûte.

J'ai d'autres petites choses à aborder. Est-ce que j'ai encore du temps, monsieur le président?

Le président : Je vais vous inviter à conclure pour qu'on puisse avoir le temps de vous poser des questions.

M. LeBlanc : J'aimerais lever un petit drapeau jaune, pour le Nouveau-Brunswick, sur un fait que j'ai constaté lors de mes recherches. Le niveau de bilinguisme chez les anglophones au Nouveau-Brunswick est en train de descendre à des niveaux inférieurs, et cela m'inquiète un peu. Qu'est-ce que ça veut dire? Quel est le momentum sur le plan de l'immersion au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans l'ensemble du Canada? Il y a des défis éducatifs importants, mais nous n'avons pas suffisamment de temps pour les aborder ce soir. Je crois qu'il faut agir, et c'est pour cela que le moment est bien choisi pour le renouvellement de la loi.

C'étaient les cinq éléments à mettre en œuvre. La dernière chose que je glisserais serait la symétrie entre les anglophones du Québec et les francophones hors Québec. Cette symétrie doit être réexaminée. Chaque fois qu'un programme est élaboré pour les francophones hors Québec, le même programme doit être fait pour les anglophones du Québec. Je peux donner l'exemple des regroupements de développement économique qui ont été créés

2000s. That is an example of false symmetry, which instead of promoting solidarity among francophones within and outside Quebec, works against it. I think a modernized act should address that element. In Halifax, Minister Joly referred to the French language as an endangered language. It's necessary to work more closely with Quebec's francophone community. All federal programs demonstrate that very symmetry. Fifty years later, it makes less and less sense. If the Senate is prepared to do so, it could envision a more realistic approach. It wouldn't be easy, of course. I appreciate the political issues at play. There is a desire to support anglophone communities in Quebec that are becoming eroded. Rural anglophone communities are especially vulnerable. We need to promote solidarity, and this focus on equality has not benefited francophones outside Quebec.

The Chair: Thank you, Mr. LeBlanc. We will now start the round of questions with Senator Poirier.

Senator Poirier: Thank you, Mr. LeBlanc, for your presentation. I want to start by asking you about one of the issues you said your presentation wouldn't cover. We've heard from a number of witnesses that the powers of the official languages commissioner should be strengthened to compel federal institutions most often cited in complaints to respect and implement the act, such as Air Canada and Radio-Canada.

Do you agree that giving the commissioner greater powers would lead to better implementation of the act? Do you think the appointment process for the commissioner needs improvement, and if so, how?

Mr. LeBlanc: The issue of the commissioner's powers is an ongoing debate. You'll hear from people on both sides. Is it possible to wear two hats at once? Can the commissioner promote linguistic duality and investigate complaints, on the one hand, and impose sanctions, on the other? I'm not a lawyer, but having discussed the issue at length with lawyers, I've realized that a variety of scenarios are possible. I agree that the commissioner should have more of a punitive role or have access to an administrative tribunal that would be responsible for assessing rights violations, deciding on the consequences and imposing punishment. Since I'm not a lawyer, I can't weigh in on all the issues. The commissioner enjoys both public and political visibility in that role. Either the commissioner's power to punish should be strengthened or the commissioner should be willing, or able, to bring rights violations before the courts, as is currently the case, or possibly before an administrative tribunal.

What happens now when the commissioner releases a report is that it receives media coverage for 24 hours and then falls by the wayside. It's not a strong enough tool. The commissioner's office produces some very important reports, with a research team that does incredible work. The fact remains, though, that it isn't a high profile enough mechanism. If I'm being perfectly

dans les années 2000. C'est une fausse symétrie, et cela joue contre la solidarité des francophones québécois et des francophones hors Québec. J'aimerais qu'une nouvelle loi se penche sur cet aspect. À Halifax, la ministre Joly a parlé de la langue française comme étant la langue menacée. Il faudrait travailler de plus près avec la francophonie du Québec. Tous les programmes fédéraux ont cette même symétrie. Après 50 ans, cela tient de moins en moins la route et, si le Sénat veut oser, il pourrait imaginer quelque chose de plus réaliste. Ce sera difficile. Je comprends les enjeux politiques. On veut appuyer les communautés anglophones du Québec en érosion. Les communautés rurales anglophones ont des problèmes sérieux. Il faut être solidaires, car le fait d'avoir mis l'accent sur cette égalité n'a pas joué à l'avantage des francophones hors Québec.

Le président : Merci, monsieur LeBlanc. Nous allons commencer la période des questions avec la sénatrice Poirier.

La sénatrice Poirier : Je vous remercie, monsieur LeBlanc, de votre présentation. Ma première question touche un des sujets dont vous avez dit que vous ne parleriez pas. Plusieurs témoins nous ont parlé de la possibilité d'accroître les pouvoirs du commissaire afin que la loi soit respectée et mise en application par les institutions fédérales les plus souvent ciblées par les plaintes, notamment Air Canada et Radio-Canada.

Êtes-vous d'avis que le fait d'accorder davantage de pouvoirs au commissaire mènerait à une meilleure exécution de la loi? Est-ce que le processus de nomination au poste de commissaire devrait être amélioré et, si oui, comment?

M. LeBlanc : Il y a un débat au sujet des pouvoirs. Vous allez l'entendre. Est-ce qu'on peut porter les deux chapeaux en même temps? Être celui qui fait la promotion de la dualité, celui qui reçoit les plaintes et, finalement, celui qui impose les sanctions? Je ne suis pas avocat, mais pour en avoir discuté longuement avec des avocats, je constate qu'il y a toute sorte de scénarios possibles. Je suis d'accord avec le fait de permettre au commissaire d'être plus punitif ou de faire appel à un tribunal administratif qui pourrait s'occuper du processus d'évaluation des droits qui ont été brimés, des conséquences et des éléments punitifs. N'étant pas avocat, je ne pourrais pas peser l'ensemble des enjeux. Le rôle du commissaire se divise en visibilité publique et en visibilité politique. Il faudrait qu'il ait un pouvoir de sanction plus important ou une volonté ou une capacité d'amener des injustices devant les tribunaux, comme on le voit actuellement, ou devant des tribunaux administratifs, éventuellement.

À l'heure actuelle, on retrouve le rapport du commissaire dans les médias pendant 24 heures et, ensuite, il est oublié. C'est un outil qui n'est pas assez puissant. Il y a des rapports très importants qui sont publiés. Il y a une équipe de recherche qui fait un travail incroyable, mais cela demeure un lieu qui n'a pas suffisamment de visibilité. Et je crois qu'il y a certains

frank, I think some departments simply aren't afraid of the official languages commissioner.

Senator Poirier: Should the process for appointing the official languages commissioner be improved?

Mr. LeBlanc: Despite the blunders or slip-ups, the new appointment process established by the government opened the door to all Canadians. That is true for the Senate, as well; the appointment process for senators is now open to all Canadians.

As a citizen, I think it's a good idea to make these positions accessible to everyone. The process is more transparent, minimizes political cronyism and is merit-based. I think the process is better for Canadians, from a taxpayer perspective, but we'll see what happens as time goes on.

Senator Poirier: Do you think the Official Languages Act should recognize New Brunswick's distinct status in the area of official languages? How would that recognition benefit the Acadian community? Finally, should the act require the federal government to provide services in both official languages province-wide?

Mr. LeBlanc: Clearly, the answer is yes. Earlier, the issue of distinct status was discussed, with the equality of linguistic communities being enshrined in the Constitution. I pointed to the asymmetry between Quebec's anglophone community and the francophone community outside Quebec. In its efforts to modernize the act, the Senate would do well to consider the distinct status of New Brunswick's Acadian community. The act should include that recognition.

What the Official Languages Act often does is protect the rights of individuals, despite the fact that Part VII focuses more on collective rights. The idea is to compel departments to do what they should. That's why I began my presentation by talking about collective rights and community development. The Canadian Charter of Rights and Freedoms gives New Brunswick that recognition, in subsections 16.1(1) and (2), stipulating that the province's English and French linguistic communities have equal rights and privileges. So, yes, the Official Languages Act should recognize that as well.

I know that Treasury Board has different rules for other provinces, but New Brunswick is officially bilingual, and, therefore, federal services in the province should be bilingual as well, according to Treasury Board's rules. By the way, we haven't yet talked about Treasury Board's review of the definition of the term "francophone," which is very significant.

Senator Poirier: That doesn't mean that every federal employee has to be bilingual; rather, it means that the services have to be provided in both official languages.

ministères qui n'ont pas peur du commissaire aux langues officielles, pour dire les choses de façon candide.

La sénatrice Poirier : Est-ce que le processus de nomination au poste de commissaire devrait être amélioré?

M. LeBlanc : Même s'il a connu des manquements ou des dérapages, le processus de nomination mis sur pied par le nouveau gouvernement a ouvert la porte à tous les citoyens. Cela s'applique également au Sénat, qui a aussi un nouveau processus de nomination des sénateurs ouvert à tous les citoyens.

En tant que citoyen, je trouve intéressant que tout le monde puisse postuler à ces postes. C'est plus transparent, on parle moins de copinage politique, et la nomination est basée sur les compétences. Je pense que le processus est meilleur pour les Canadiens, en tant que contribuables, mais on verra comment cela évoluera dans le temps.

La sénatrice Poirier : Selon vous, la Loi sur les langues officielles devrait-elle reconnaître le statut distinct du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles? Et quels en seraient les avantages pour la communauté acadienne?Enfin, est-ce que la loi devrait rendre obligatoire l'offre des services fédéraux dans les deux langues officielles, dans toute la province?

M. LeBlanc : Oui, évidemment. On a parlé plus tôt des statuts particuliers, de l'égalité des communautés de langue officielle qui est enchâssée dans la Constitution. J'ai parlé de l'asymétrie entre les anglophones au Québec et les francophones hors Québec. Il sera important pour le Sénat, lors de l'élaboration de la nouvelle loi, de réfléchir au statut particulier des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Il faut que ces reconnaissances soient incluses.

La Loi sur les langues officielles protège souvent les droits individuels, malgré que dans la partie VII, on mentionne plutôt des droits collectifs. On veut que les ministères agissent. C'est pour cette raison que j'ai commencé mon intervention en parlant de droits plus collectifs et de développement des communautés. Or, le Nouveau-Brunswick a cette reconnaissance, dans la Charte canadienne des droits et libertés, aux paragraphes 16.1(1) et (2), où il est fait mention de l'égalité des droits et privilèges pour les communautés linguistiques française et anglaise. Donc, oui, il faudrait le reconnaître.

Je sais que le Conseil du Trésor a des règlements différents pour d'autres provinces, mais le Nouveau-Brunswick est désigné bilingue et, oui, les services fédéraux devraient être bilingues, selon les règlements du Conseil du Trésor. On n'a d'ailleurs pas discuté de la façon dont le Conseil du Trésor est en train de réfléchir à la définition à donner au mot « francophone », qui est très importante.

La sénatrice Poirier : Cela ne veut pas dire que chaque employé fédéral doit être bilingue, mais plutôt que les services doivent être offerts dans les deux langues officielles.

Mr. LeBlanc: That could be achieved in various ways, through work teams, points of service and directives for employees with the most public contact. It really comes down to public administration mechanisms.

M. LeBlanc : Il peut y avoir différentes formules, des équipes de travail, des points de services, des directives pour les gens qui ont le plus de contact avec la population. On est vraiment dans les mécanismes d'administration publique.

Senator Jaffer: Thank you for being here today. I am very grateful for the leadership we see from Simon Fraser University.

La sénatrice Jaffer : Merci de votre présence parmi nous aujourd'hui. J'apprécie beaucoup le leadership dont fait preuve l'Université Simon Fraser.

[*English*]

[*Traduction*]

First, I want to acknowledge that when this committee was in B.C., we were very impressed by the work Simon Fraser University is doing and how warmly we were received by your president. I know I speak for the whole committee when I say please take back to the president that we appreciate his leadership on this issue and Simon Fraser's leadership.

Premièrement, je tiens à souligner que, lorsque le comité était en Colombie-Britannique, nous avons été très impressionnés par le travail de l'Université Simon Fraser et l'accueil chaleureux de votre président. Je sais que je parle au nom de tout le comité lorsque je vous invite à dire au président que nous lui savons gré de son leadership dans ce dossier et du leadership de l'Université Simon Fraser.

My regret is that the leadership your university shows does not exist at some of the other well-established universities in B.C. When looking at the new modernizing act, I truly believe that in order to grow bilingualism in Canada, we're going to need people who come to this country who are bilingual as well. You come from a place where there isn't a hesitation to speak French. You spoke of all the people on the waiting list. Those are not francophone people. Those 400 children are not from francophone families; they are from families like mine.

Je regrette que certaines autres universités bien établies en Colombie-Britannique ne fassent pas preuve du même leadership que votre université. Dans le cadre de l'examen au sujet de la modernisation de la loi, je crois vraiment que, en vue de renforcer le bilinguisme au Canada, nous aurons aussi besoin d'immigrants bilingues. Vous venez d'un endroit où personne n'hésite à parler français. Vous avez parlé à toutes les personnes sur la liste d'attente. Ce ne sont pas des francophones. Ces 400 enfants ne sont pas issus de familles francophones; ce sont des familles comme la mienne.

I really believe there is a lack of federal leadership. And it doesn't matter whether it is this government or the previous government; it's not about a particular government. I believe there's a lack of leadership. For example, if my colleagues agree, I want to follow the money. The monies the federal government gives toward bilingualism should be used for that purpose, and I'm not always sure it is.

Je crois vraiment que le gouvernement fédéral ne fait pas preuve de suffisamment de leadership dans ce dossier. Que ce soit le gouvernement actuel ou le gouvernement précédent, cela n'a pas d'importance; cela ne concerne pas un gouvernement précis. Je crois qu'il y a un manque de leadership. Par exemple, si mes collègues me le permettent, je veux suivre la trace de l'argent. Les fonds que le gouvernement fédéral investit dans le bilinguisme devraient être utilisés à cette fin, mais je ne suis pas toujours convaincue que c'est le cas.

I would like your view on it because you and I are from the same province and we work on these issues. How can we ensure that every parent who wants their child to become bilingual gets that opportunity in a rich country like ours?

J'aimerais vous entendre à ce sujet, parce que vous et moi sommes de la même province et que nous nous penchons sur ces questions. Comment pouvons-nous nous assurer que chaque parent qui souhaite que ses enfants deviennent bilingues en ait l'occasion dans un pays riche comme le nôtre?

Mr. LeBlanc: Yes, accountability is extremely important. I agree with you. Like I said earlier, they are important resources; at least $780 million is spent for minority language education in Canada. It might seem like a lot but it's not enough, not for British Columbia. There is really a need to grow capacity.

M. LeBlanc : Oui. La responsabilisation est extrêmement importante. Je suis d'accord avec vous. Comme je l'ai mentionné plus tôt, d'importantes ressources sont investies. Au moins 780 millions de dollars sont investis dans l'enseignement dans la langue de la minorité au Canada. Cela peut sembler beaucoup, mais ce n'est pas suffisant. Du moins, ce ne l'est pas en Colombie-Britannique. Il faut vraiment augmenter les ressources.

I can be very personal. I thought it was useful when my colleague, Luc, gave examples. At SFU, my budget is $2.1 million. I can train 51 teachers a year. I have about 300 students — undergrad, master's degree, PhD — in French, political science, history, but I could do more.

Je peux vous donner des exemples personnels. J'ai trouvé très utiles les exemples qu'a donnés mon collègue Luc. À l'Université Simon Fraser, mon budget est de 2,1 millions de dollars. Je peux former 51 professeurs par année. J'ai environ 300 étudiants — des étudiants de premier, deuxième et troisième cycles — en français, en science politique et en histoire, mais je pourrais en faire plus.

[*Translation*]

As I told the House of Commons committee when it came to British Columbia, the infrastructure is there. I know some of the infrastructure in the educational system is aging, like the Rose-des-Vents school.

In the case of post-secondary education, at Simon Fraser University, the infrastructure is in place. Fifteen years ago, the federal government helped to create the Office of Francophone and Francophile Affairs, and we now have the capacity to provide French-language instruction at the post-secondary level. I have a team of 10 who provide student, cultural and community support. Although I might want to train 100 instructors, the problem is money. To create that teaching capacity at the university, it costs about $10,000 per position. Is the province going to pay for that? Is the federal government going to contribute? It's pretty straightforward.

[*Français*]

Comme je l'ai dit au comité de la Chambre des communes, lorsqu'il nous a rendu visite, l'infrastructure existe. Je sais qu'il y a des infrastructures vieillissantes dans le système de l'éducation, comme à l'école Rose-des-Vents.

Dans le cas de l'éducation postsecondaire, à l'Université Simon Fraser, la machine est en place. Il y a 15 ans, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Bureau des affaires francophones et francophiles, et on peut maintenant offrir de l'enseignement postsecondaire en français. J'ai une équipe de 10 personnes qui appuie la vie étudiante et le côté culturel et communautaire. Mais si je voulais former 100 enseignants, le problème, ce sont les ressources. Chaque poste d'enseignant, à l'USF, coûte environ 10 000 $. Est-ce que la province veut investir? Est-ce que le gouvernement fédéral veut investir? Ce n'est pas si compliqué.

[*English*]

You're right; it's leadership. It's about supporting communities, but the infrastructure over 30 or 40 years of the Official Languages Act oftentimes is there. It's a question of investing.

I'm scared of losing the momentum. That's what I tried to convey in my message earlier on. I feel there's momentum, and I don't know how long it will be there — five years or 10 years? Right now French in B.C. is cool and new immigrants arriving want to do immersion. I can't come close to supporting the demand. Quality breeds demand.

[*Traduction*]

Vous avez raison; c'est une question de leadership. Cela vise à soutenir les communautés, mais l'infrastructure est souvent présente, étant donné que la Loi sur les langues officielles est en vigueur depuis 30 ou 40 ans. Il faut investir.

J'ai peur de perdre notre erre d'aller. C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre dans mon message plus tôt. J'ai l'impression qu'il y a une certaine erre d'aller, mais je ne sais pas combien d'années cela durera. Cela durera-t-il 5 ans ou 10 ans? Actuellement, le français en Colombie-Britannique a la cote, et les nouveaux immigrants veulent s'inscrire à des programmes d'immersion. Je suis très loin de réussir à répondre à la demande. La qualité engendre la demande.

[*Translation*]

I agree with you that we could do more, and we need to act quickly.

[*Français*]

Je suis d'accord avec vous que l'on pourrait en faire davantage, et il faut agir assez rapidement.

[*English*]

Senator Jaffer: This year we have been facing huge challenges with the Vancouver School Board because there's a shortage of teachers. In my grandson's school, Trafalgar, there were two French sections for kindergarten which were made into one. The classroom is empty; the infrastructure is empty. They've closed one class. There were 22 places; 18 are siblings. The children cannot get the opportunity.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Cette année, nous sommes aux prises avec d'énormes défis au Conseil scolaire de Vancouver en raison d'une pénurie d'enseignants. À l'école de mon petit-fils, soit l'école primaire Trafalgar, deux groupes de maternelle en français ont été regroupés. La salle de classe est vide; l'infrastructure n'est pas utilisée. La direction a enlevé un groupe. Il y avait 22 places, dont 18 étaient occupés par de proches parents. Cette occasion n'est plus offerte aux jeunes.

What I meant when I was talking about leadership. The Vancouver School Board immediately closes the French programs where there's a huge demand. A person like you in leadership, how do we convey that it's not correct, that you don't close French programs?

C'est ce que je voulais dire lorsque je parlais de leadership. Le Conseil scolaire de Vancouver cesse immédiatement d'offrir des programmes en français à un endroit où il y a une forte demande. Comme vous occupez un poste de direction, pouvez-vous nous expliquer comment nous pouvons faire comprendre que ce n'est pas correct et qu'il ne faut pas cesser d'offrir des programmes en français?

Mr. LeBlanc: Part of it is following the money. You're completely right, senator. Those funds are transferred to the Ministry of Education, which are then transferred to school boards. When those programs are cut, where does the money go? Those are very valid questions. In Acadia we have an expression.

M. LeBlanc : Une partie de la réponse consiste à suivre la trace de l'argent. Vous avez tout à fait raison, sénatrice. Ces fonds sont transférés au ministère de l'Éducation qui les transfère ensuite aux conseils scolaires. Lorsque les écoles cessent d'offrir ces programmes, où l'argent est-il investi? Ce sont de très bonnes questions. En Acadie, nous avons une expression.

[*Translation*]

"*Il faut que les bottines suivent les babines*," or "it's time to walk the talk," if you will.

[*Français*]

« Il faut que les bottines suivent les babines ».

[*English*]

We often say that. It's a kind of cliché. Well, those parents stand in line overnight. They are in line overnight to put their kids into immersion. That's a pretty big commitment in saying that I care about French immersion, but we don't have the resources.

[*Traduction*]

Nous l'utilisons souvent. C'est un peu cliché. Eh bien, ces parents font la file toute la nuit pour inscrire leurs enfants à des programmes d'immersion. C'est un engagement assez important que de dire que je me soucie des programmes d'immersion en français, mais nous n'avons pas les ressources.

[*Translation*]

We need a bit more money and accountability. The current provincial government is prepared to do more.

[*Français*]

Il faudrait un peu plus de ressources et de responsabilisation. Or, à l'heure actuelle, il y a un gouvernement provincial qui est disposé à en faire davantage.

[*English*]

Senator Smith: In my past life, travelling throughout North America in sport, when we went out West, we would see the number of folks from different countries. When we went to the southern states, south of Washington, we saw that 50 per cent, approximately, a huge percentage, were Hispanic people. Out West we saw the number of people from Asia. I always thought in my mind — and maybe I'm completely stupid — why don't we continue to spend more money and make a major commitment to growing bilingualism with French and English and use it as an opportunity, like in Western Canada with mandarin and some of the Chinese dialects, and in the east, in Quebec, with Spanish? Because when you get below Washington, you have a huge population to serve.

[*Traduction*]

Le sénateur Smith : Dans mon ancienne vie de sportif, j'ai parcouru l'Amérique du Nord. Lorsque nous allions dans l'Ouest, nous croisions des gens de divers pays. Lorsque nous allions dans les États au sud de l'État de Washington, nous constations qu'environ la moitié ou un fort pourcentage des gens étaient hispaniques. Dans l'Ouest, nous voyions beaucoup d'Asiatiques. Je me suis toujours dit — et je suis peut-être totalement cinglé — que nous devrions continuer d'investir plus d'argent et nous engager à faire croître le bilinguisme avec le français et l'anglais et à voir cela comme une occasion, comme nous le voyons dans l'Ouest canadien avec le mandarin et certains dialectes chinois ou dans l'Est et au Québec avec l'espagnol. Lorsque vous allez au sud de l'État de Washington, vous avez une forte population.

If we're going to be a trading nation to the extent we say we are, with all the deals that we're trying to do with trade, there may be an economic reason to create an opportunity that more money will be spent on French and English but an opportunity also to create a new paradigm. If we're going to be these great world traders, we'd better learn how to speak these languages.

Si nous voulons être un pays commerçant autant que nous le disons, avec tous les accords commerciaux que nous essayons de conclure, il pourrait être justifié sur le plan économique d'investir plus d'argent dans le français et l'anglais et de créer un nouveau paradigme. Si nous voulons devenir un grand pays

I'm wondering what your thoughts are. There are probably a lot of other people before me that have said this. It seems logical that to use language as a real catalyst would be a great economic opportunity.

Mr. LeBlanc: It's certainly one of the characteristics that defines Canada from the U.S. at the moment, this official bilingualism within a multicultural framework. It has been our modus operandi for many decades now.

I think my friends from Acadia and New Brunswick would say the same thing. Once a child opens up his capacity, his brain to French or English — neuroscience has done amazing things to help us understand the learning of languages. It's a door to multilingualism and plurilingualism.

My daughter is 20 now, but the world is smaller, and it will be French and English, but it's also the idea of opening up to the world, to the planet. And, yes, it's Spanish on the southern border.

In our case, as Senator Jaffer said, some schools have mandarin.

[*Translation*]

Mandarin, Cantonese and even Japanese in some schools.

[*English*]

We are already kind of there. Those are not official languages. We're talking about two different things. But the idea of pluralism or multilingualism definitely is part of this idea of duality in Canada.

I would like to add something about Aboriginal languages. In British Columbia, this is also important. I grew up in Acadia, not far from where Senator Poirier represents. For us, we have built the infrastructure of schools and the infrastructure of cultural pride and strong identity.

If you're a francophone in a minority situation in Canada and you read the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action, you see yourself in a lot of those elements — language, culture, pride and identity. I think there's transferable knowledge from francophones.

I don't want to impose a model to Canada's First Nations or Indigenous people, but there's something there, where we built schools and we built infrastructure. I think there's something in

commerçant, nous ferions mieux d'apprendre à parler ces langues.

Je me demande ce que vous en pensez. Il y a probablement beaucoup d'autres personnes avant moi qui l'ont déjà dit. Cela apparaît logique d'utiliser la langue pour servir de catalyseur et créer des débouchés économiques intéressants.

M. LeBlanc : C'est certainement l'une des caractéristiques qui distinguent le Canada des États-Unis à l'heure actuelle : ce bilinguisme officiel au sein d'un cadre multiculturel. C'est notre *modus operandi* depuis de nombreuses décennies.

Je crois que mes collègues d'Acadie et du Nouveau-Brunswick seraient d'accord. Lorsqu'un enfant apprend le français ou l'anglais et que son cerveau se met à... Les neurosciences ont réalisé des travaux extraordinaires pour nous aider à comprendre l'apprentissage des langues. C'est le chemin vers le multilinguisme et le plurilinguisme.

Ma fille a 20 ans, mais le monde est plus petit. Ce sera le français et l'anglais, mais il y a aussi l'idée d'ouverture sur le monde, et c'est vrai que des gens parlent espagnol au sud du Canada.

Dans notre cas, comme la sénatrice Jaffer l'a mentionné, certaines écoles enseignent le mandarin.

[*Français*]

Le mandarin, le cantonais, même le japonais dans certaines écoles.

[*Traduction*]

C'est déjà pratiquement la réalité. Ce ne sont pas des langues officielles. Nous parlons ici de deux choses différentes. Toutefois, l'idée du pluralisme ou du multilinguisme fait certainement partie de la dualité canadienne.

J'aimerais ajouter quelque chose au sujet des langues autochtones. En Colombie-Britannique, c'est aussi une question importante. J'ai grandi en Acadie à proximité de l'endroit que représente la sénatrice Poirier. De notre côté, nous avons construit l'infrastructure scolaire et l'infrastructure pour renforcer notre fierté culturelle et notre fort sentiment d'appartenance.

Si vous êtes un francophone en situation minoritaire au Canada et que vous lisez les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, vous vous reconnaissez dans bon nombre de ces éléments : la langue, la culture, la fierté et l'identité. Je crois que les francophones ont des connaissances transférables.

Je ne veux pas imposer un modèle aux Premières Nations ou aux peuples autochtones au Canada, mais il y a là une piste de solution, soit la construction d'écoles et d'infrastructure. Je crois

what you're saying that we can open up to other languages. I think everybody would agree. Even in Aboriginal languages, there are lessons learned that we've had in the last 50 years.

[*Translation*]

Senator Gagné: Thank you very much, Mr. LeBlanc, for your presentation. I quite appreciated what you said about the purpose of the act in terms of providing a blueprint for society that ensures community development. If the act can't achieve that, we won't have any communities. You made a good point.

I have two questions. The first has to do with asymmetry and the asymmetrical application of the act. How could the federal government go about applying the act asymmetrically?

Mr. LeBlanc: I would start by giving French endangered language status. It would not be to create a language or community hierarchy. The government could build certain programs solely around the French language without immediately handing them over to the Department of Canadian Heritage. Other departments take an asymmetrical approach as well. I mentioned the Réseaux de développement économique et d'employabilité. One structure was designed for francophones outside Quebec, and another was established for anglophones in Quebec. I think the government has to be more creative than that. I would try to consider the challenges anglophones in Quebec face, such as those related to rural life in the Eastern Townships or Gaspé or the issues affecting the preservation of English, schools and school boards.

I am not a legal expert, but in the preamble of the act, for example, you could indicate that French is an endangered language and that official language minorities are equal. I do not want to question the equality of those statuses. I think the tools and programs — I got tired of seeing Canadian Heritage's reluctance to do more things for francophone minorities, and perhaps other things for the anglophones in Quebec.

I understand the political necessity that existed in 1968 and 1969, and perhaps in the 1970s and 1980s. We have reached something of a maturity today that has removed the need to have that symmetry. This is a political discussion you should have with your counterparts.

Senator Gagné: Here is my second question. Try to establish a parallel between the passing of New Brunswick's new Official Languages Act in 2002 and the work we are trying to do to modernize Canada's Official Languages Act. Could you talk to us about how that happened in New Brunswick? Was it a commitment made by Bernard Lord's Conservative government in 2002? Was a political consensus reached among the parties? I

qu'il y a des éléments dans ce que vous avez dit que nous pouvons étendre à d'autres langues. Je crois que tout le monde en conviendrait. Même en ce qui concerne les langues autochtones, nous avons tiré des leçons depuis 50 ans.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Je vous remercie, monsieur LeBlanc, de votre présentation. J'ai beaucoup aimé vos commentaires sur les objectifs de la loi quant au projet de société qui doit veiller au développement de nos communautés. Si la loi n'est pas en mesure d'assurer cela, il n'y aura pas de communautés. C'est un bon point que vous soulevez.

J'ai deux questions. La première concerne l'asymétrie et l'application asymétrique de la loi. Comment le gouvernement fédéral pourrait-il s'y prendre pour assurer cette application asymétrique?

M. LeBlanc : Je commencerais par désigner le français comme une langue menacée. Ce n'est pas pour créer une hiérarchie avec l'anglais ou entre les communautés. Il pourrait y avoir des programmes qui s'adressent uniquement à la langue française, sans qu'ils soient tout de suite confiés à Patrimoine canadien. D'autres ministères font aussi cette asymétrie. J'ai parlé des Réseaux de développement économique et d'employabilité. On crée une structure pour les francophones hors Québec, et une autre pour les anglophones du Québec. Je pense qu'il faut être plus créatif que cela. J'essaie d'imaginer les défis si j'étais un anglophone du Québec, comme la ruralité dans les Cantons de l'Est et en Gaspésie, ou les défis liés au maintien de l'anglais, des écoles et des conseils scolaires.

Je ne suis pas juriste, mais dans le préambule de la loi, par exemple, vous pourriez indiquer que le français est la langue menacée et que les minorités de langue officielle sont égales. Je ne veux pas remettre en question l'égalité de ces statuts. Je pense que les moyens et les programmes... Cela m'a toujours fatigué de voir que Patrimoine canadien n'osait pas faire plus de choses pour les minorités francophones et, peut-être, d'autres choses pour les anglophones du Québec.

Je comprends la nécessité politique qu'il y avait en 1968 et en 1969, et peut-être dans les années 1970 à 1980. On a une espèce de maturité aujourd'hui qui fait qu'on n'a plus besoin d'avoir cette symétrie. C'est une discussion politique que vous devrez avoir avec vos homologues.

La sénatrice Gagné : Voici ma deuxième question. Essayez de faire le parallèle entre l'adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick en 2002 et le travail qu'on tente d'accomplir pour la modernisation de la Loi sur les langues officielles du Canada. Seriez-vous en mesure de nous parler de la façon dont cela s'est passé au Nouveau-Brunswick? Est-ce que c'était un engagement du gouvernement conservateur de Bernard Lord en 2002? Y avait-il un consensus politique

am trying to see whether there is a parallel to be established with what we are trying to do.

Mr. LeBlanc: That gives me an opportunity to raise a point I wanted to talk about at the end of my presentation. The new Official Languages Act needs a review provision. Mr. Lord and his cabinet were staunch defenders of the duality of bilingualism, but the review was spurred by the text of the legislation. It took a lot of political courage. Even in New Brunswick — I'm not sure about the federal level — it is not always an easy exercise. There is strong anglophone and francophone support of bilingualism in New Brunswick. The figures are always high, but there have also been times in our political evolution when anti-francophone parties formed the official opposition. This is always something of a loaded issue, but the legislation required a review that was driven by the premier. That is noteworthy.

In New Brunswick, the text of the legislation indicates that the premier is responsible for the Official Languages Act. The premier delegated the responsibility to Minister Graham. Afterwards, the other premiers followed suit. However, the act really confers the responsibility for the Official Languages Act to the premier. So that is really the focal point. I am not saying that Canada's Prime Minister should be responsible for the act. That was a process that required a great deal of consultation. A number of provisions on the private sector and associations were reviewed. Issues related to municipalities were reviewed. That went fairly well, but I think the key is the existence of a provision on reviewing the act that the federal legislation currently does not contain and that I would like to see in it.

The Official Languages Act does not require the federal government to conduct consultations. I don't know whether other witnesses have told you that this would be useful. I produced a report on education in New Brunswick where I talk about the issue of management that, according to section 23, is the responsibility of communities. I am talking about co-management. Some people like it, and others like it less. Communities and the federal government would need to co-manage the issue through an immigration and health care plan, which affects all aspects of life in French. That could be a possibility.

Senator Moncion: Thank you very much. I thought your presentation was very interesting, and I would have gone on listening to you for a long time.

I am interested in two aspects. I would like to hear your thoughts on the issue of reconciliation; not with First Nations, but with the Canadian francophonie. Reconciliation must be achieved between francophones in Quebec and francophones outside Quebec. I am a francophone outside Quebec who was deeply affected when Quebec decided to close the door to the

parmi les partis? J'essaie de voir s'il y a un parallèle à faire avec ce que nous souhaitons accomplir.

M. LeBlanc : Cela me permet de soulever un point dont je voulais parler à la fin de ma présentation. Il faudrait une disposition de révision dans la nouvelle Loi sur les langues officielles. M. Lord et son cabinet étaient de fervents défenseurs de la dualité du bilinguisme, mais la révision a été déclenchée par le texte de la loi. Il a fallu beaucoup de courage politique. Même au Nouveau-Brunswick — je ne sais pas pour le fédéral —, ce n'est pas toujours un exercice facile. Il y a un appui important au Nouveau-Brunswick anglophone et francophone en faveur du bilinguisme. Les chiffres sont toujours très élevés, mais il y a aussi des moments dans notre évolution politique où des partis anti-francophones ont formé l'opposition officielle. C'est toujours un sujet un peu tendancieux, mais la loi exigeait une révision qui a été menée sous l'impulsion du premier ministre. C'est intéressant.

Au Nouveau-Brunswick, le texte de loi indique que le premier ministre est responsable de la Loi sur les langues officielles. Celui-ci avait délégué la responsabilité au ministre Graham. Ensuite, les autres premiers ministres ont fait de même. Cependant, la loi confère réellement la responsabilité de la Loi sur les langues officielles au premier ministre. Donc, c'est vraiment au centre. Je ne dis pas que le premier ministre du Canada devrait être responsable de la loi. Cela a été un processus qui a nécessité beaucoup de consultations. On a révisé plusieurs sections sur le secteur privé et les associations. On a révisé les enjeux liés aux municipalités justement. Cela s'est fait relativement bien, mais je crois que la clé, c'est qu'il y avait une disposition sur la révision de la loi que la loi fédérale n'a pas actuellement et que j'aimerais y voir inscrite.

La Loi sur les langues officielles n'oblige pas le gouvernement fédéral à faire des consultations. Je ne sais s'il y a d'autres témoins qui vous ont dit que ce serait utile. J'ai fait un rapport sur l'éducation au Nouveau-Brunswick où j'aborde la question de la gestion qui, selon l'article 23, revient aux communautés. Je parle de cogestion. Il y a des gens qui aiment, et d'autres qui aiment moins. Il faudrait que les communautés et le gouvernement fédéral fassent une cogestion de la question à l'aide d'un plan en matière d'immigration et de soins de santé, qui touche à tous les secteurs de la vie en français. Cela pourrait être une possibilité.

La sénatrice Moncion : Merci beaucoup. J'ai trouvé votre présentation très intéressante, et je vous aurais écouté encore longtemps.

Deux aspects m'intéressent. J'aimerais entendre vos propos en ce qui a trait à la question de la réconciliation; pas celle avec les Premières Nations, mais celle de la francophonie canadienne. Il y a une réconciliation qui doit se faire entre les francophones du Québec et les francophones hors Québec. Je suis une francophone hors Québec qui a été énormément affectée lorsque

Canadian francophonie. We were French Canadians, and we became francophones outside Quebec. Once we were placed in that category, it became more difficult for us to claim our rights and get a few crumbs from the governments in power. I would like to hear your thoughts on that.

le Québec a choisi de fermer la porte à la francophonie canadienne. Nous étions des Canadiens français et nous sommes devenus des francophones hors Québec. Lorsque nous avons été classés dans cette catégorie, nous avons eu davantage de difficulté à revendiquer nos droits et à obtenir quelques miettes des gouvernements en place. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mr. LeBlanc: That is a broad topic. Let's begin with the fact that there is a reconciliation policy for official language communities, which is over 20 years old. Those summits and reconciliations help. Some sectors are doing better than others. The arts and culture sector contributes to those reconciliations between francophones in Quebec and francophones outside Quebec. Some projects are working well. In terms of the economy, we have the Acadia-Quebec summits. That said, we still have a long way to go. I am too young to be nostalgic for the French Canada of the 1960s.

M. LeBlanc : C'est un grand chantier. Commençons avec le fait qu'il y a une politique de rapprochement à l'égard des communautés de langue officielle une politique qui date d'un peu plus de 20 ans. Ces sommets et rapprochements aident. Certains secteurs font mieux que d'autres. Le milieu des arts et de la culture contribue à ces rapprochements entre les francophones du Québec et les francophones hors Québec. Certains projets fonctionnent bien. Sur le plan économique, il y a des sommets Acadie-Québec. Cela dit, il y a encore beaucoup de chemin à faire. Je suis trop jeune pour être un nostalgique du Canada français des années 1960.

I want to come back to the Canadian Heritage program. I don't want to spend too much time on it, but every project launched by our advocacy organizations is related francophones outside Quebec. There aren't really any Ottawa resources to connect them to the Quebec francophonie. That is a shortcoming. Formerly, the Secretary of State and Canadian Heritage chose that idea of symmetry to bring together minorities and exclude majorities. If we look at some of the Quebec movements — such as feminism, the arts and culture, and youth — there are so many things to build. The money Quebec puts on the table is useful, but it is not much. When I was president of the FCFA, Mr. Parizeau, who was part of the opposition, told me that francophones outside Quebec were given crumbs.

Je reviens au programme de Patrimoine canadien. Je ne veux pas trop m'y attarder, mais chaque fois que nos organismes et porte-parole lancent des projets, c'est toujours lié à la francophonie hors Québec. Il n'y a pas vraiment de ressources d'Ottawa pour les brancher sur la francophonie québécoise. C'est une lacune. Anciennement, le secrétariat d'État et Patrimoine canadien avaient choisi cette idée de symétrie de réunir les minoritaires à l'exclusion des majoritaires. Si l'on regarde certains mouvements québécois, tels le féminisme, les arts et la culture et la jeunesse, il y a tellement de choses à bâtir. L'argent que le Québec met sur la table est intéressant, mais ce n'est pas beaucoup. Quand j'étais président de la FCFA, M. Parizeau, qui était dans l'opposition, m'a dit ceci : « Monsieur LeBlanc, ce sont des grenailles que vous donnent les francophones hors Québec. »

Levers need to be created. I completely agree with you. For an Acadian from Moncton, Montreal remains a major francophone metropolis. Quebec is a focal point for all francophones, but our civil societies don't have enough common projects. The Canadian Heritage programs that rely heavily on what is being done in the area of the francophonie create that distortion, as they are symmetrical.

Il faudrait avoir des leviers. Je suis complètement d'accord avec vous. Pour un Acadien de Moncton, Montréal reste une métropole francophone importante. Le Québec est un pôle important pour tous les francophones, mais nos sociétés civiles n'ont pas suffisamment de projets communs. Les programmes de Patrimoine canadien qui carburent beaucoup à ce qu'on fait dans le domaine de la francophonie créent cette distorsion, car ils sont symétriques.

Senator Moncion: My second question has more to do with resistance within school boards, where money is scarce and crumbs are being fought over. In the area of early childhood and post-secondary education, school boards are trying to maintain structures that are not evolving within the education system. For instance, in Ontario, there are Catholic and public boards that are fighting over the same envelope, and over students. It is much easier to fund immersion schools. We are seeing them pop up all over the place, and they are becoming a major threat to francophone schools, which are refusing to evolve. This may not be a nice thing to say, but those are turf wars. I used Ontario as

La sénatrice Moncion : Ma deuxième question touche davantage les résistances à l'intérieur des conseils scolaires, où l'argent est rare et où on se bat pour des grenailles. Au chapitre de la petite-enfance et de l'éducation postsecondaire, on cherche à garder des structures qui n'évoluent pas à l'intérieur du système d'éducation. Par exemple, en Ontario, il y a les conseils catholiques et publics qui se battent pour la même enveloppe, ainsi que pour les élèves. Il est beaucoup plus facile de financer les écoles d'immersion. On les voit pousser partout et elles deviennent une menace énorme pour les écoles francophones, qui ne veulent pas évoluer. Peut-être que ce n'est pas une bonne chose à dire, mais ce sont des chasses gardées. J'ai pris l'Ontario

an example, but there are similar problems in British Columbia and Manitoba.

Mr. LeBlanc: I am talking about the OLEP envelope. All the money invested in education comes from that envelope, and there is good reason to consider an OLEP in the language of the minority. When the money is transferred, it is already assigned. We want to follow that money. That is the basic principle. Shouldn't some money be set aside for immersion and the language of the minority? That is included in the agreements, but you have to read them very carefully to find it. That is something to consider. I would not be against it.

There is certainly willingness in British Columbia to promote bilingualism among Canadians and support immersion. Politically, the British Columbia government supports that momentum, but there is a lack of clarity. The February budget sets aside $31 million for immersion and $31 million for the language of the minority. Hear, hear! That is sort of what I am talking about when I say that the amounts of money must be specified.

It is complicated. This also involves federal-provincial relations. The Council of Ministers of Education, Canada, negotiates with Canadian Heritage. That is far from communities. You have heard community organizations say that they wanted a seat at the table. I would be favourable to that.

The Fédération nationale des conseils scolaires francophones is made up of elected members who should have a say. I support that demand. We can do better. I am not playing politics this evening, but I am surprised and worried by the fact that the OLEP has been frozen. I don't know how the provinces will react. I was talking about that with some colleagues here this evening. I hope that ways will be found to invest in the education system, despite the fact that the budget seems to want to freeze that money.

Senator McIntyre: Mr. LeBlanc, before your assignment to Simon Fraser University, I understand that you worked within New Brunswick's francophone community, educational and university network.

Tell us a bit about your experience in New Brunswick. How has that experience helped you in your work in British Columbia?

Mr. LeBlanc: The New Brunswick and Ontario departments of education both have a political and cultural development policy, PALC. That is a very important tool for the education system. Not only are sciences taught — mathematics and traditional subjects — but our schools also make sure to train young people who have what is referred to as "strong identity-building." There is promotion of culture and linguistic security, and of all the new concepts young people have developed themselves. It is very useful because, in British Columbia's case,

comme exemple, mais il y a des problèmes semblables en Colombie-Britannique et au Manitoba.

M. LeBlanc : Je parle de l'enveloppe qui provient du PLOE. Tout l'argent investi en éducation provient de cette enveloppe, et il y a lieu de réfléchir à un PLOE dans la langue de la minorité. Quand l'argent est versé, il est déjà attitré. Nous voulons suivre cet argent. C'est le principe de base. N'y aurait-il pas lieu de consacrer des sommes pour l'immersion et pour la langue de la minorité? Cela se trouve dans les ententes, mais il faut vraiment les lire pour le trouver. Il y a une réflexion à faire à ce sujet. Je ne serais pas contre cela.

Il est sûr qu'en Colombie-Britannique, il y a une volonté de favoriser le bilinguisme des Canadiens et d'appuyer l'immersion. Politiquement, ce gouvernement appuie cet élan, mais ce n'est pas clair. Le budget de février dernier prévoit 31 millions de dollars pour l'immersion et 31 millions de dollars pour la langue de la minorité. Bravo! C'est un peu de cela dont je parle quand je dis qu'il faut préciser les sommes d'argent.

C'est compliqué. Il s'agit aussi de relations fédérales-provinciales. C'est le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) qui négocie avec Patrimoine canadien. C'est loin des communautés. Vous avez entendu les organismes communautaires dire qu'ils veulent un siège à la table. Je serais favorable à cela.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones est composée d'élus qui devraient avoir voix au chapitre. J'appuie cette revendication. On peut faire mieux. Je ne fais pas de politique ce soir, mais le fait que le PLOE soit gelé me surprend et m'inquiète. Je ne sais pas comment les provinces vont réagir. J'en parlais à certains collègues ici ce soir. J'espère qu'on pourra trouver des façons d'investir dans le système d'éducation, malgré le fait que le budget semble vouloir geler cette somme.

Le sénateur McIntyre : Monsieur LeBlanc, avant votre affectation à l'Université Simon Fraser, je comprends que vous avez travaillé au sein du réseau communautaire, éducatif et universitaire francophone du Nouveau-Brunswick.

Parlez-nous un peu de votre expérience au Nouveau-Brunswick. De quelle façon cette expérience vous a-t-elle aidé dans votre travail en Colombie-Britannique?

M. LeBlanc : Les ministères de l'éducation néo-brunswickois et ontarien ont tous les deux une politique d'aménagement politique et culturel (PALC). C'est un outil très important pour le système éducatif. Non seulement on enseigne les sciences, les mathématiques et les matières traditionnelles, mais nos écoles s'occupent de former des jeunes qui ont ce qu'on appelle une « construction identitaire forte ». On a des passeurs culturels, de la sécurité linguistique, et tous les nouveaux concepts que les jeunes ont développés eux-mêmes. C'est très utile, parce que

the collective is more difficult to reach. There are many speakers of the language. Schools play a role that is twice important as in New Brunswick. The school must be a cornerstone, not only for mathematics, sciences and physical education, but also for building a sense of collective belonging and community.

There is a term I have not yet used that seems important to me. I am talking about the autonomy of our communities. I read in the briefs about the principle of "by and for" that was used by young people and the FCFA. I like that and support it. When we say "by and for," we are talking about self-determination. Those are less popular terms. First Nations used them at some point. We want francophones to be autonomous. Schools in British Columbia are places of power, of francophone spaces that are doubly important. My experience in New Brunswick made me appreciate how important those spaces are.

Senator McIntyre: You talked to us about five issues, including the implementation of the Official Languages Act. Do you think that implementation should be entrusted to the Privy Council and not to the Treasury Board or Canadian Heritage. The responsibilities of other federal institutions with regard to the act's implementation should be specified. How can those responsibilities be specified?

Mr. LeBlanc: The issue is horizontality. Part VII is cross-sectional. It focuses on immigration, the economy and the francophonie. The Privy Council cannot be responsible for an act. I am not a legal expert, but I have been told that this would not be normal. The Treasury Board is in charge of applying regulations, human resources and Parts III, IV and V of the act, but it is not an impetus tool. However, the Privy Council is.

When the Clerk of the Privy Council decides to summon deputy ministers to a meeting on the recommendations of the Truth and Reconciliation Commission, people attend and they are nervous. The program is shaken up. That is the power of the Privy Council. I understand that the Prime Minister's Office is currently not very open to giving that responsibility to the Privy Council, but you have to think about it. Perhaps you could come to a hybrid solution with the Treasury Board and the Privy Council, or a secretariat within the Treasury Board, and anchor the legislation in that. Legal experts could express this better than I can.

Back then, departments had official languages champions. Reports were produced. The dynamism of that era has clearly been eroded. I saw it; I was there. The Deputy Clerk of the Privy Council would summon deputy ministers every three months to a meeting on official languages presided by the Deputy Minister of Justice, one of Ottawa's very powerful deputy ministers. There was action, things were moving, and things were getting done. That no longer exists.

pour le cas de la Colombie-Britannique, le collectif est plus difficile à toucher. Il y a beaucoup de locuteurs de la langue. Les écoles jouent un rôle deux fois plus important qu'au Nouveau-Brunswick. L'école doit être un milieu d'ancrage, pas seulement pour les mathématiques, les sciences et l'éducation physique, mais aussi pour bâtir un sentiment collectif et communautaire.

Il y a un terme que je n'ai pas encore utilisé qui me semble important : il s'agit de l'autonomie de nos communautés. J'ai lu dans les mémoires le principe du « par et pour » qu'ont utilisé les jeunes et la FCFA. J'aime ça, et je l'appuie. Quand on dit « par et pour », on parle d'autodétermination. Ce sont des mots moins à la mode. Les Premières Nations les ont utilisés à un moment donné. On cherche l'autonomie des francophones. Les écoles en Colombie-Britannique sont des lieux de pouvoir, des espaces francophones qui sont doublement importants. Mon expérience au Nouveau-Brunswick m'a sensibilisé à l'importance de ces espaces.

Le sénateur McIntyre : Vous nous avez parlé de cinq enjeux, y compris la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles. Selon vous, cette mise en œuvre devrait être confiée au Conseil privé et non au Conseil du Trésor ou à Patrimoine canadien. Il faudrait préciser les responsabilités d'autres institutions fédérales à l'égard de la mise en œuvre de la loi. De quelle façon peut-on préciser ces responsabilités?

M. LeBlanc : Le problème est l'horizontalité. La partie VII est transversale. Elle traite de l'immigration, de l'économie et de la francophonie. Le Conseil privé ne peut pas être responsable d'une loi. Je ne suis pas juriste, mais on m'a expliqué que cela ne serait pas normal. Le Conseil du Trésor s'occupe de l'application des règlements, des ressources humaines et des parties III, IV et V de la loi, mais il n'est pas un outil d'impulsion. Cependant, le Conseil privé l'est.

Quand le greffier du Conseil privé décide de convoquer les sous-ministres à une réunion sur les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, les gens se présentent et ont les fesses serrées. On fait bouger le programme. C'est ça, le pouvoir du Conseil privé. Je comprends qu'à l'heure actuelle, le bureau du premier ministre n'est pas très ouvert à remettre cette responsabilité au Conseil privé, mais vous devez y réfléchir. Peut-être pourrez-vous arriver à une solution hybride Conseil du Trésor-Conseil privé, ou à un secrétariat au sein du Conseil du Trésor, et y ancrer la loi. Des juristes pourront mieux articuler cela que moi.

À l'époque, il y avait des champions des langues officielles dans les ministères. Des rapports étaient produits. Le dynamisme de cette époque s'est clairement érodé. Je l'ai vu, j'y étais. Le sous-greffier du Conseil privé convoquait les sous-ministres aux trois mois à une réunion sur les langues officielles présidée par le sous-ministre de la Justice, l'un des sous-ministres très puissants à Ottawa. Il y avait de l'action, cela bougeait, on faisait avancer les dossiers. Cela n'existe plus.

Honestly, I think you are in a better position than me and many others to figure out whether there may be a middle ground.

Senator McIntyre: Thank you for that clarification.

The Chair: Thank you very much, Mr. LeBlanc. You have helped us begin the third aspect of our study that has to do with people who have experienced the evolution of the law. You have provided us with vision elements and talked to us frankly and honestly, in inspired and inspiring ways. Thank you very much for your contribution.

Honourable colleagues, we will continue the meeting in camera.

(The committee continued in camera.)

Honnêtement, je crois que vous êtes mieux placés que moi et beaucoup d'autres pour déterminer s'il y a peut-être une solution mitoyenne.

Le sénateur McIntyre : Merci de cette précision.

Le président : Merci beaucoup, monsieur LeBlanc. Vous nous avez aidés à amorcer le troisième volet de notre étude qui touche les personnes qui ont vécu l'évolution de la loi. Vous nous avez apporté des éléments de vision, et vous nous avez parlé avec franchise et honnêteté, d'une manière inspirée et inspirante. Merci beaucoup de votre contribution.

Honorables collègues, nous allons poursuivre la séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Monday, April 16, 2018

Assemblée de la francophonie de l'Ontario:

Carol Jolin, President;

Peter Hominuk, Executive Director.

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick:

Joey Couturier, President;

Simon Ouellette, Board Member;

Ali Chaisson, Executive Director.

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse:

Marie-Claude Rioux, Executive Director.

Association canadienne-française de l'Alberta:

Albert Nolette, Vice-President;

Isabelle Laurin, Executive Director.

Monday, April 23, 2018

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick:

Luc Desjardins, President;

Frédérick Dion, Executive Director.

As an individual:

Gino LeBlanc, Director, Office of Francophone and Francophile Affairs, Simon Fraser University.

TÉMOINS

Le lundi 16 avril 2018

Assemblée de la francophonie de l'Ontario :

Carol Jolin, président;

Peter Hominuk, directeur général.

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick :

Joey Couturier, président;

Simon Ouellette, représentant au conseil d'administration;

Ali Chaisson, directeur général.

Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse :

Marie-Claude Rioux, directrice générale.

Association canadienne-française de l'Alberta :

Albert Nolette, vice-président;

Isabelle Laurin, directrice générale.

Le lundi 23 avril 2018

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick :

Luc Desjardins, président;

Frédérick Dion, directeur général.

À titre personnel :

Gino LeBlanc, directeur, Bureau des affaires francophones et francophiles, Université Simon Fraser.

Available on the Internet: http://sencanada.ca

Disponible sur internet : http://sencanada.ca